

# Pratiques de la VAE en régions

2002 - 2012

repères

2012 - 2022

perspectives





## AVANT-PROPOS

TOUT AU long de l'année 2012, les 10 ans de la loi du 31 janvier 2002 instituant la Validation des Acquis de l'Expérience ont été fêtés...Ce fut l'occasion de rassembler en région les acteurs de l'emploi et de la formation et présenter des innovations, des actions structurantes d'information, de soutien, de financement, d'accompagnement... Chaque fois, ou presque, Vincent Merle a répondu présent et chaque fois il a su animer la réflexion, rappeler les caractéristiques de ces textes ambitieux et préciser leur mise en œuvre, raconter les étapes de la construction de la VAE et chaque fois, il a su exprimer sa passion pour l'individu, son parcours, son projet personnel et professionnel..

Il a su mettre en perspective cette réelle avancée sociale, sa progression pendant 10 ans, source d'innovation et de construction de projet, donnant à cette démarche des "10 ans" non pas un éclairage rétrospectif, mais bien plutôt une allure un tempo de marche en avant et de contribution à l'évolution à la formation, à l'orientation tout au long de la vie..

Mais Vincent Merle nous a quitté et si la clairvoyance de ses propos nous manque, l'homme de cœur et de bien, encore plus.. D'ailleurs, c'est lui, en sa qualité de président de l'Association des Carif-Oref qui a voulu que le réseau se mobilise pour ces 10 ans de VAE et c'est lui qui a soutenu l'organisation d'une manifestation inter-régionale à Limoges le 20 septembre 2012.

De cette journée est née la volonté de capitaliser les présentations des actions toutes très variées communiquées lors de l'agora des pratiques et lors des ateliers. C'est l'objet du présent ouvrage, qui lui est dédié...

Depuis 10 ans les Carif-Oref mettent en œuvre la VAE. Ils ont su développer toujours dans le souci du partenariat des actions et initiatives extrêmement variées : professionnalisation des acteurs, observation, analyse des parcours, création d'outils pédagogiques, mise en œuvre de la territorialisation, ouverture de la VAE aux publics en difficulté etc.

Un groupe de travail\* a capitalisé et mis en perspective les enjeux.

→ Plus que jamais la VAE s'inscrit dans la sécurisation des parcours elle-même plus que jamais d'actualité avec la mise en place des réflexions sur le SPO et le CEP... Il faut donc revenir sur les pratiques, identifier ce qui marche, relancer le dispositif C'est ce que veut faire cette publication.

À l'intention de Vincent Merle

**Charles Fournier**

# Sommaire

INTRODUCTION	6
--------------	---

## CHAPITRE 1

<b>"La VAE pour tous" ou les pratiques de VAE pour les publics spécifiques</b>	9
--	---

Partie 1 Synthèse des pratiques de VAE en régions	10
---	----

Nos sources	10
-------------	----

Contexte de la thématique	11
---------------------------	----

Synthèse des pratiques en régions	12
-----------------------------------	----

Partie 2 Analyse des pratiques de VAE en régions	15
--	----

Enseignements à tirer	15
-----------------------	----

Problématiques posées	16
-----------------------	----

## CHAPITRE 2

<b>" La VAE partout" ou les pratiques d'usages collectifs de la VAE</b>	19
---	----

Partie 1 Synthèse des pratiques de VAE en régions	20
---	----

Nos sources	20
-------------	----

Contexte de la thématique	21
---------------------------	----

Synthèse des pratiques en régions	21
-----------------------------------	----

Partie 2 Analyse des pratiques en régions	27
---	----

Enseignements à tirer	27
-----------------------	----

Problématiques posées	28
-----------------------	----

## CHAPITRE 3

### "La VAE avec tous" ou les pratiques de professionnalisation des acteurs de la VAE 31

#### Partie 1 Synthèse des pratiques de VAE en régions 32

Nos sources 32

Contexte de la thématique 33

Synthèse des pratiques en régions 34

#### Partie 2 Analyse des pratiques en Régions 38

Enseignements à tirer 38

Problématiques posées 40

## CHAPITRE 4

### "La VAE sous observation" ou les pratiques d'observation de la VAE 43

#### Partie 1 Synthèse des pratiques de VAE en régions 44

Nos sources 44

Contexte de la thématique 45

Synthèse des pratiques en régions 46

#### Partie 2 Analyse des pratiques en Régions 51

Enseignements à tirer 51

Problématiques posées 53

## CONCLUSION 54

Les enjeux de développement de la VAE 54

Les acquis des Missions VAE 55

Les axes stratégiques d'intervention des missions VAE en perspective 2012/2022 56

## En perspective 58

# INTRODUCTION

## Le contexte

LE PILOTAGE politique de la VAE se heurte depuis de nombreuses années au manque d'éléments probants permettant de rendre crédibles les différentes observations empiriques des acteurs de terrain.

Nous constatons une attente forte des décideurs (État et Régions) pour être aidés à la prise de décisions en matière d'orientations stratégiques des plans de développement de la VAE.

Qu'ils s'agisse des rapports **Besson** (2008), **Merle** (2009), **Igaen** sur les jurys (2011) ou des interventions des représentants politiques lors de la manifestation inter-régionale organisée par le Réseau des Carif-Oref le 20 septembre 2012 à Limoges, tous soulignent la nécessité d'**accroître l'efficacité du dispositif de VAE**.

Pourtant, **nombre d'initiatives ont été prises sur le terrain pour faire vivre et développer ce dispositif**. Beaucoup de choses ont été faites, et l'anniversaire devait être aussi l'occasion de donner à voir ce dont chacun dans sa région avait été témoin, participant ou à l'initiative, et ce que nombre d'acteurs et de professionnels ont développé comme trouvailles, idées novatrices, mine d'ingénierie pour mettre en œuvre la VAE.

## Le réseau des Carif-Oref a organisé à Limoges le 20 septembre 2012 une manifestation inter-régionale, pour fêter les 10 ans de la VAE.

Ainsi cette journée d'anniversaire a été construite par les missions VAE des Carif-Oref et de certains conseils régionaux sur la base de la collecte des initiatives, expérimentations, innovations en matière de VAE, réalisées en régions au cours de ces dix premières années du dispositif, par différents acteurs.

L'ensemble des régions de Métropole et d'Outre mer ont de fait, remonté et présenté sous forme de fiches synthétiques plus d'une cinquantaine d'actions. Celles-ci ont été présentées, articulées autour de quatre axes structurants quatre ateliers et l'agora des pratiques :

- la professionnalisation des acteurs de la VAE
- les usages collectifs de la VAE
- l'observation de la VAE
- la VAE pour les publics spécifiques

L'objectif recherché était alors, de faire émerger à partir du cadre réglementaire commun, comment chacun en fonction de son rôle, de sa mission, de son contexte institutionnel et régional a pu participer au développement de ce dispositif. La richesse et la diversité des enseignements à tirer de ces pratiques de VAE en régions ont montré qu'il serait nécessaire de les rassembler, les ordonner et les rendre lisibles pour en dégager les éléments transférables afin d'optimiser le dispositif.

C'est pourquoi, à l'issue de cette manifestation d'anniversaire, les membres du Conseil d'Administration de l'association du Réseau des Carif-Oref ont confié aux directeurs le soin d'organiser, avec l'appui de leurs missions VAE, **un travail de mutualisation des pratiques de la VAE en régions afin de rendre une analyse prospective qui permette de prochaines orientations stratégiques pour le développement de la VAE**.

## Les attendus

Il s'agissait de livrer à la fin du premier semestre 2013 un document proposant, sur la base des fiches actions réalisées pour la manifestation des 10 ans de la VAE à Limoges :

- **une synthèse des pratiques de VAE en régions**
- **une analyse de ces pratiques dégageant des enseignements et repères méthodologiques transférables ainsi que les problématiques posées**
- **les enjeux du développement de la VAE dans les 10 prochaines années et les axes stratégiques en découlant pour les missions VAE**

Ce document est à destination première des commanditaires des Carif-Oref, mais aussi à celle de tous les acteurs impliqués dans le développement de la VAE. Il doit servir à :

- **rendre visibles les initiatives pour la VAE, en régions**
- **permettre le transfert de repères méthodologiques**
- **identifier des perspectives alternatives pour optimiser le dispositif de la VAE**
- **promouvoir le rôle des missions VAE au sein des Carif-Oref.**

## La méthode

À partir de l'exploitation des fiches-actions produites par les Carif-Oref sur les pratiques de la VAE en régions, chaque rédacteur a pris en charge une partie de l'étude correspondant à l'un des quatre axes définis lors de la manifestation pour les 10 ans de la VAE, soient :

- **la VAE à destination des publics spécifiques**
- **les usages collectifs de la VAE**
- **la professionnalisation des acteurs de la VAE**
- **l'observation des parcours de VAE**

Le groupe de travail est convenu de structurer le document selon **un plan traitant chacune de ces 4 thématiques en 2 points reprenant les objectifs fixés :**

- **synthèse des pratiques de la VAE en régions,**
- **analyse, enseignements à tirer et problématiques posées.**

**En conclusion, le groupe de travail rappelle d'une part les enjeux du développement de la VAE. Il ouvre, d'autre part, les axes stratégiques des missions VAE pour les relever dans les 10 prochaines années.**

Le groupe de travail a procédé par des temps de rédaction individuels et des temps de lecture et amendements collectifs lors de réunions programmées entre décembre 2011 et mai 2012.

Les coordinatrices du groupe ont consulté l'ensemble des chargés de missions des missions VAE des Carif-Oref de Métropole et d'Outre mer sur la version première du document pour avis et amendements. Elles ont assuré le respect du cadre convenu par le collectif sur le fond et la forme en homogénéisant les productions individuelles.

**En conséquence, ce document est une production du réseau des chargés de mission VAE**

## Avertissement

Les actions présentées dans ce document ne représentent pas l'exhaustivité des initiatives menées dans chaque région, ni ce que chaque Carif-Oref a fait dans le cadre de sa mission VAE. Chaque action, par ailleurs, doit toujours être reliée au contexte institutionnel et à l'organisation de la VAE de la région où elle s'est déroulée.



### Dans un souci de synergie inter-régionale, le Réseau Inter-Carif-Oref a pour vocation, avant tout :

- de mutualiser expériences, méthodes, outils et pratiques
- faire connaître l'expertise des Carif-Oref
- représenter par mandat les Carif, Carif-Oref et Oref auprès d'instances nationales
- construire et valoriser des outils, des projets et des actions en commun

- apporter sa contribution aux travaux d'intérêt national auprès des instances définies en commun, sur des thèmes choisis

- favoriser systématiquement dans le cadre des travaux nationaux ou inter-régionaux, l'articulation entre l'activité d'information (Carif) et l'activité d'analyse, d'études et observation (Oref)

Le Réseau Inter-Carif-Oref tire sa légitimité de sa capacité à proposer, non seu-

lement une parole collective cohérente mais aussi des productions communes, des idées, des projets, tous fruits d'un travail collaboratif et d'une culture professionnalisante partagée : c'est pour améliorer l'efficacité, l'efficacités, notamment au niveau juridique et au titre de la gestion, qu'est constituée l'association portée par les présents statuts.

Source : Statuts de l'Association de Gestion des Outils des Carif-Oref - 2011



### Les missions régionales VAE au service du déploiement de la VAE comme outil d'accompagnement des mutations économiques et de sécurisation des parcours professionnels :

- Les missions régionales VAE répondent à la volonté du législateur de développer, en région, un service coordonné d'information et de conseil en Validation des Acquis de l'Expérience afin de garantir l'égalité d'accès à la VAE pour tous les publics, en lien avec la Commission Nationale de la Certification Professionnelle.
- Créées en application de la loi de Modernisation sociale de 2002, la plupart des missions régionales VAE sont portées par les Carif-Oref ; suite à la loi de décentralisation de 2004, certaines ont été intégrées au sein des Conseils Régionaux.

### Quelles missions ?

- Produire et diffuser une information adaptée au niveau régional,
- Mettre à disposition des ressources sur la VAE,
- Assurer l'animation et la professionnalisation des réseaux d'information-conseil,
- Etre en appui technique d'ingénierie et de conseil pour le montage d'actions spécifiques sur les territoires,
- Mettre en réseau des partenaires,
- Participer aux instances régionales (Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Comité Régional des Certificateurs Publics...),
- Produire et diffuser des indicateurs pour le pilotage.

### Au service de qui ?

- Pour les professionnels de la Validation des Acquis de l'Expérience dont ceux du réseau d'information-conseil VAE,
- Pour les professionnels de l'emploi, de l'orientation et de la formation professionnelle,
- Pour les acteurs socio-économiques territoriaux, les entreprises,
- Pour le public intéressé par la VAE.

## Chapitre 1

# "LA VAE POUR TOUS" OU LES PRATIQUES DE VAE POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Bien que la VAE soit installée dans le paysage de la formation professionnelle, on constate que pour certains publics elle a besoin d'être "démocratisée" pour ne pas recréer des inégalités contre lesquelles elle est censée lutter.



## PARTIE 1 : Synthèse des pratiques de VAE pour les publics spécifiques en régions

### Nos sources :

C'est à partir de **15 fiches** synthétiques présentant des **actions relatives aux publics spécifiques** dans **11 régions** de France que nous proposons cette étude. (Cf. Fiches - actions accessibles sur le site)

Intitulés de la fiche action	Région dans laquelle le projet s'est déroulé
Promotion de la VAE en entreprise adaptée et en ESAT en Pyrénées Atlantiques	Aquitaine
Dispositif de valorisation de l'expérience militante	
Expérimentation de rédacteurs neutres VAE	Basse-Normandie
Dispositif collectif d'accès à la VAE pour les Travailleurs Handicapés d'ESAT et d'entreprises adaptées	Bourgogne
"Appui renforcé - VAE", Référent unique dans le secteur maritime	Bretagne
VAE pour les personnes peu ou pas qualifiées : construction d'une ingénierie spécifique pour sécuriser les parcours des candidats	Centre
Accompagnement renforcé en VAE de personnes ayant des difficultés avec l'écrit	Limousin
Atelier à la Cité des Métiers de Limoges "Coup de projecteur sur votre expérience"	
Promotion de la VAE pour les acteurs du handicap	
VAE comme outil de lutte contre les inégalités d'insertion touchant les publics fragilisés	Midi-Pyrénées
Appui renforcé	Paca
Appui renforcé	Pays de la Loire
Information-conseil VAE et formation auprès des publics en détention	Poitou-Charentes
VAE et compétences clés	Rhône Alpes
VAE et publics en insertion	

### Avertissement

Les actions présentées dans ce document ne représentent pas l'exhaustivité des initiatives menées dans chaque région, ni ce que chaque Carif-Oref a fait dans le cadre de sa mission VAE. Chaque action, par ailleurs, doit toujours être reliée au contexte institutionnel et à l'organisation de la VAE de la région où elle s'est déroulée.

## Contexte de la thématique "La VAE pour les publics spécifiques"

**D**ES ACTIONS ou projets, mis en œuvre ou en cours de réalisation, ont été conçus par nombre d'acteurs pour favoriser l'accès à la VAE de tous les publics, quelles que soient leurs fragilités.

Les rapports ou études ont fait apparaître que ce dispositif pour monter en efficacité doit pouvoir lutter contre différents types d'inégalité :

- inégalités d'accès
- inégalités dans la mise en œuvre de la démarche de VAE

**Les 3 ans d'expérience professionnelle**, seule condition légale à l'engagement d'une démarche de VAE, annoncés comme un **pré requis objectif** s'avèrent insuffisants pour certains. Bien que **recevable**, leur demande de VAE s'avère **infaisable**. La valeur de l'expérience qui par définition est unique et intrinsèque devient alors une valeur relative ou d'autres

caractéristiques interviennent (sexe, niveau de qualification, le parcours professionnel, le projet professionnel sont également pris en compte.....)

Ainsi la création du droit individuel ne garantit pas son utilisation. L'ouverture du droit à la VAE constitue un **droit supplémentaire mais potentiel**.

Les opportunités réelles des individus diffèrent d'une personne à l'autre. Les individus ne disposent **pas des mêmes capacités** à mettre en œuvre leurs droits et leurs ressources, ni la même efficacité du fait de leurs caractéristiques individuelles (aptitudes, compétences, sexe, etc.), du contexte social (socio politique, relation de pouvoir à l'employeur, compétences de base...), et environnemental (infrastructure, rural/urbain...)

Par ailleurs, l'**étude du CÉREQ** publiée en 2009 démontrait que tous les candidats **ne sont pas soutenus de façon égalitaire** dans leur démarche de VAE.

Ce qui compte c'est qu'il est nécessaire de **regarder la diversité des ressources** dont la personne dispose pour soutenir son projet de VAE :

- **Les ressources sociales** : soutien familial, mobilisation d'un réseau amical et/ou professionnel
- **Les ressources techniques** : équipement informatique, usage des compétences de base, niveau de formation initiale, mise en œuvre d'un accompagnement à la VAE, facilité d'accès à l'expérience ou à la formation post validation partielle
- **Les ressources financières/institutionnelles** : congé de VAE, financement de l'accompagnement, d'appuis individualisés ou de la formation post validation partielle

À partir des 15 actions menées en régions, présentées ici, nous allons regarder **comment la VAE a été rendue plus accessible et facilitée** pour certains publics, au regard des éléments caractéristiques de leur situation.

## Synthèse et analyse des pratiques en régions

### ► Les publics

Les publics spécifiques visés par les actions peuvent être des publics que l'on définit comme **éloignés du champ de la formation et de l'emploi**, comme le public **en difficulté avec l'écrit** ou relevant du champ de **l'insertion**. Les projets vont alors tenter de lever les appréhensions liées à l'image des procédures de VAE réputées complexes dans lesquelles ne pourraient s'engager que des personnes aguerries aux démarches administratives ou dotée de facilités d'expression écrite et orale. Mobiliser des publics en insertion professionnelle sur la VAE, c'est également faire le pari que leurs parcours professionnels même s'ils sont chaotiques et fragmentés, peuvent être riches d'acquis "validables".

Les publics ciblés peuvent aussi relever de dispositifs spécifiques **au regard de leur statut**, comme par exemple les personnes reconnues "**Travailleur Handicapé**" nécessitent que l'on prenne en compte la réalité de leur situation de handicap et leur **impact sur le suivi de la procédure de VAE**. Il faut lever les obs-

tacles auxquels la VAE peut les confronter. En effet, il a fallu par exemple adapter des plateaux techniques pour des mises en situation professionnelle de validation, ou trouver les moyens nécessaires pour palier le handicap (traducteur en langage des signes, ou assistance pour les non voyants).

Pour les personnes dépendant de l'administration pénitentiaire, il fallait lever l'obstacle de l'égalité de traitement en termes d'accès à l'information, en matière d'accompagnement et de financement, et en matière de présentation au jury.

En dernier lieu, dans l'action montée à destination des professionnels d'un secteur d'activité particulier comme le secteur maritime donné ici en exemple, il s'agit moins d'un public spécifique au titre de ses difficultés que d'un public cible pour lequel le porteur de projet recherche des réponses permettant la réussite du parcours de VAE dans les meilleures conditions. Bien que les conditions de travail des marins, embarqués souvent plusieurs semaines, rendent leur mobilisation sur une démarche VAE "particulièrement" difficile. Cela se rapprochera de la thématique consacrée à la conduite de projets collectifs de VAE.

### ► Les objectifs

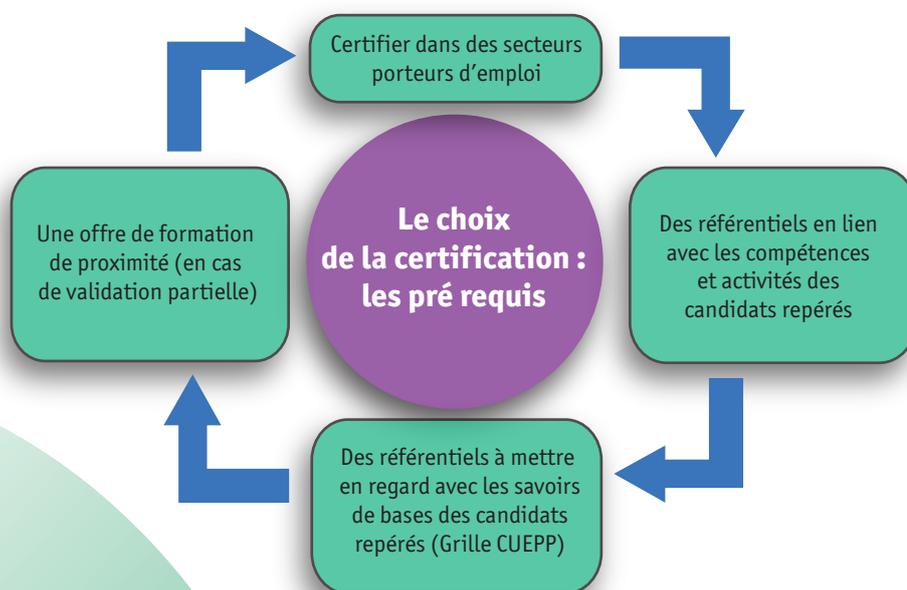
Les objectifs des actions conduites en régions, cherchent à faciliter l'accès à la VAE en mettant en place des **adaptations pour agir sur le système VAE sans détériorer le niveau d'exigence lié à la certification**. Certains vont se concentrer sur l'accès au dispositif en facilitant l'information, pour les détenus par exemple. D'autres vont préférer se concentrer sur l'ensemble du parcours en le sécurisant, en rendant la procédure plus adaptée, ou en accompagnant tout au long du parcours, c'est **l'ensemble de la chaîne** qui est visée, l'accent n'est pas mis sur une étape en particulier. Ce qui est recherché c'est de permettre à des publics réputés plus ou moins éloignés du monde de la formation et de l'emploi de faire valoir leurs acquis dans ce dispositif. Ces objectifs visent à réduire la tension entre "aspects réglementaires forts" et adaptation à des publics en difficulté. C'est une véritable ingénierie territoriale qu'il est alors nécessaire de mettre en œuvre, en repérant les forces et les faiblesses de l'offre de service et des partenariats pour permettre la construction d'une chaîne de service.

D'autres objectifs cherchent à **mieux armer les personnes** et à valoriser les parcours de vie en cherchant à rendre plus lisibles toutes les expériences. Plus que d'adapter le système VAE, le parti pris ici est d'y amener des personnes qui ne seraient pas venues spontanément ou ne seraient pas senties concernées par la VAE. Favoriser l'émergence des expériences, prendre en compte le parcours global de la personne et des parcours de vie chaotique, faire reconnaître une expérience mal définie, sont des objectifs qui proposent un travail sur le capital "expériences" des personnes. Rendre lisibles et formaliser des activités hétérogènes, disparates, mettre en mots les histoires de vie, lever les obstacles face à l'écrit, afin d'encourager ces personnes à aller, à oser aller vers la VAE.

En dernier lieu, certains objectifs visent non seulement à rendre l'accès plus facile au public "Travailleur Handicapé" mais visent également à **solliciter l'encadrement** pour participer à l'action. Ainsi l'objectif est double : permettre la VAE pour un public TH et faire évoluer les missions des personnels d'encadrement en les amenant à regarder autrement le travail réalisé par les "usagers".

Ainsi, selon les objectifs plus ou moins généraux assignés aux actions, ils laissent une souplesse plus ou moins grande aux acteurs, dans la mise en œuvre d'actions sur le terrain pour le public visé. Ce travail fait apparaître que certaines actions souhaitent **agir d'emblée, sur au moins deux niveaux d'intervention : le public visé et les professionnels.**

D'autres actions vont avoir une visée encore plus large et plus systémique en cherchant à **agir sur les trois niveaux : les personnes, les professionnels et le système VAE.** Selon les niveaux d'intervention visés, on aura un nombre d'acteurs en conséquence et donc une dynamique partenariale plus ou moins forte. On constate également la **préoccupation d'outiller les acteurs avec des objectifs opérationnels.** Ceci s'accompagne souvent d'un souci de **garder trace de l'action pour la transférer** ou pour la déployer dans un environnement plus large ou différent.



► **Les acteurs - partenaires**

Les acteurs impliqués dans les projets de VAE pour un public spécifique sont toujours  **multiples et pluriels**. Aucune des actions n'a pu se monter sans partenariat.

- **L'État** (Directe) et **les Conseils régionaux** sont toujours associés, ces deux décideurs ont une expérience de co-pilotage dans ce dispositif qui se concrétise à travers l'impulsion, le financement voire le pilotage des actions réalisées.
- **Les certificateurs et leurs valideurs** sont toujours associés aux projets concernant des publics spécifiques, en difficulté. Impossible de faire sans eux...
- **Les missions VAE des Carif-Oref** sont présentes soit en tant que coordonnateur de l'action, soit en tant qu'acteur direct en animant des réunions d'information par exemple. Les PRC peuvent être associés pour remplir leur rôle d'information et d'aide aux choix des certifications.
- Enfin les partenariats ont réuni **des acteurs qui ont la charge des publics visés** par l'action comme par exemple : l'administration pénitentiaire, les structures d'accompagnement des Travailleurs Handicapés, des organismes de formation spécialisés sur le public illettré, des représentants de politiques de la ville. Ces partenariats ont permis à des acteurs qui ont la maîtrise des problématiques des personnes d'être associés avec des acteurs d'un autre champ et de **favoriser le croisement des approches et des compétences pour faire réussir ces publics**.

► **Les financements**

Les sources de financement sont  **multiples**, même si nous retrouvons les Directe comme les principaux financeurs. Les Conseils régionaux interviennent également soit seuls, soit en co-financement avec le FSE. Les lignes VAE des budgets des Carif-Oref ont pu contribuer aussi. La recherche et la combinaison de financements pluriels ont obligé les acteurs à monter des ingénieries financières spécifiques. Ces combinaisons ont fait appel également à des **contributions de nature différente** : valorisation du temps de travail, mise à disposition de matériel, de locaux, etc. La qualité de l'ingénierie financière est déterminante dans la réalisation et la mise en œuvre du projet. **Le décloisonnement des approches financières est un gage de réussite**.

► **Descriptif**

Les fiches projets présentent des descriptifs d'actions plus ou moins précis, néanmoins nous pouvons identifier 5 types d'actions :

- Des **productions d'outils** : outiller, produire ou adapter des outils, élaborer un outil de communication, publier un guide
- Différentes **modalités d'accompagnement** : accompagner les personnes, assurer un suivi personnalisé, mettre en relation le professionnel et le candidat, mais aussi constituer des réseaux de professionnels, ou un groupe pour suivre les actions ou les personnes, accompagner les structures. La volonté ici est de réunir des compétences et des personnes autour d'une même problématique, notamment d'un public spécifique.
- Des **actions de formation** : mettre en place des actions de formation, former des tuteurs ou les praticiens, ce qui est visé ici est que l'action permette une montée en compétences.
- Des **actions d'information** : monter des réunions d'information, organiser une manifestation régionale
- Des **actions d'ingénierie** : construire des partenariats autour d'une ingénierie financière ou pédagogique spécifique

## PARTIE 2 : Analyse des pratiques de VAE en régions

### Enseignements à tirer à partir des pratiques de VAE pour les publics cibles

**L**A PROBLÉMATIQUE du public visé est plus ou moins au cœur de la construction du projet, et donc structurante dans la mise en œuvre.

Les projets présentés ont déployé des modalités d'intervention et donc des activités différentes en fonction des objectifs, des commanditaires et des partenaires. Ces différentes modalités d'action peuvent être regroupées selon trois niveaux :

- une **méthodologie d'action** : ingénierie centrée sur l'action
- une méthodologie **de recherche action** : ingénierie avec des allers et retours en terme d'adaptation au vue des problématiques rencontrées sur le terrain
- une méthodologie **de projet** : ingénierie avec un déroulé, des objectifs, un calendrier, etc... définis.

Ces différentes méthodologies ont bien sûr un impact sur le déroulé de la mise en œuvre, mais aussi sur les résultats et la valorisation qui pourra en être faite.

Le travail d'accès à la VAE en direction des publics spécifiques a conduit les porteurs de projets à attirer l'attention sur l'intérêt de :

- **Mobiliser le public visé par le témoignage de lauréats** qui leur ressemblent pour dépasser les représentations négatives
- **Intervenir sur les différents temps du processus**, et pas seulement sur une étape ou un acteur
- Prendre le temps nécessaire d'**état des lieux au préalable** sur les actions de même type pour transférer les bonnes pratiques, les enseignements
- **Former des collectifs de travail** qui permettent un partage de valeurs entre les partenaires (justice sociale, engagement collectif, choix de coopération, etc.)
- Développer **une culture commune** entre les acteurs
- **Identifier les compétences nécessaires** selon les prestations à mettre en œuvre pour la réussite du projet et identifier les opérateurs pertinents
- **Maîtriser les problématiques des personnes concernées** et des employeurs visés par l'action
- Miser sur la **complémentarité entre les acteurs**

- Travailler à l'**échelon régional** pour un rayonnement et champ de déploiement de l'action intéressant

- Travailler à l'**échelon d'un territoire** sur une offre de service globale

#### En synthèse,

- Ce sont des projets qui, en faisant travailler des acteurs qui ne se connaissaient pas, ont favorisé **une mise en synergie des acteurs et une dynamique régionale**
- **L'analyse et la formalisation donne de la valeur aux actions.** La recherche de modélisation des actions, le travail sur l'ingénierie a été très présent tout au long des projets, c'est une réflexivité constante sur les projets et sur les pratiques qui a été développée.

### Quelles problématiques sous tend la VAE pour les publics spécifiques ?

La VAE est un nouveau droit attaché à la personne qui ouvre une nouvelle voie d'accès à la certification professionnelle, déagée de la formation (initiale, continue, en alternance...). Prétendre que l'expérience professionnelle porte en elle-même les apprentissages relatifs à tel ou tel diplôme (au sens général du terme) interroge souvent bien des maîtres en sciences de l'éducation. Mais que penser alors de l'usage de la VAE par certains publics, nullement diplômés, "décrocheurs" de leur formation initiale, trop souvent égarés dans des parcours de vie semés de ruptures, des publics éloignés de l'emploi-comme on dit - ? Comment ce dispositif qui s'appuie sur l'expérience peut-il qualifier les sans emplois, par exemple ? Mais ceux-ci ont-ils le monopole des spécificités qu'il conviendrait de prendre en compte dans une démarche de VAE ?

Les illustrations des actions conduites en régions nous ont prouvé que non.

### → Des problématiques liées à quelques définitions fondamentales

#### • Définir les spécificités des situations des personnes et leur(s) impact(s) sur l'accès à la VAE ?

La première problématique, si on veut se soucier spécifiquement de l'accès et du succès à la VAE pour des publics préten- dument spécifiques, c'est de définir en quoi ils sont spécifiques.

#### Vers une typologie des publics "spécifiques"

L'idée serait de dresser la liste des caractéristiques des publics visés. Vrai- semblablement, il s'agit d'identifier les difficultés attenantes aux situations de ces publics et d'en mesurer l'impact sur l'engagement et la réalisation de la démarche de VAE.

On peut d'ailleurs noter que les per- sonnes en situation de handicap relèvent de cette "catégorie" dite "public spéci- fique". Mais sur cette "spécificité" là (la situation de handicap) on a fort heureu- sement déjà adopté cette logique de la mesure d'impact, pour opérer les adap- tations utiles à l'exercice de tous leurs droits de citoyen.

Pourquoi ne pas s'inspirer d'une politique qui fait ses preuves ?

#### • Identifier les éléments constitutifs d'un accès et d'un succès à la VAE

##### Vers un référentiel d'activités et de compétences du candidat à la VAE

L'idée en corollaire du point précédent consiste à construire le référentiel d'acti- vités et de compétences du candidat à la VAE.

"Pour s'engager avec succès dans une démarche de VAE, le candidat doit être capable de..."

Cette "ingénierie" de la démarche de VAE est à construire pour chacune des étapes qui la compose.

#### • Construire les adaptations utiles entre la situation spécifique individuelle et la situation "universelle" de VAE

##### Vers un travail de positionnement et de diagnostic des conditions de faisabilité

Evaluer les différentiels entre le réfé- rentiel de la démarche de VAE et le réfé- rentiel de la situation de la personne et construire les réponses adaptées

→ **Des problématiques liées aux adaptations à mettre en œuvre :**

• **L'adaptation des partenariats**

Les acteurs de la VAE savent nouer des partenariats entre eux au bénéfice de leurs publics... mais souvent, un public dit "spécifique" relève d'un appui "spécifique" mis en œuvre par des acteurs "spécialisés". Les partenariats devraient donc être élargis à ces professionnels dédiés et expérimentés sur les difficultés qu'ils ont à résoudre.

• **L'adaptation du temps et des organisations**

La VAE est encadré par un congé VAE de 24 h pour les salariés et par les financements souvent alignés sur des durées d'accompagnement standard. Par ailleurs, la VAE est un droit mais surtout une démarche dont l'exercice est éminemment individuel... ce qui, pour beaucoup de publics "spécifiques" signifie un renforcement de leur isolement. Ce dernier constituant à lui seul une large part de leurs difficultés... c'est un cercle vicieux qui enferme le candidat "spécifique" dans sa situation d'échec.

Pourquoi ne pas pouvoir faire de la VAE un "objet prétexte" à atteindre des objectifs bien plus larges que la seule obtention d'une certification professionnelle ?

En effet, cette démarche est propice à servir :

- la socialisation
- la mobilisation
- l'acquisition ou le développement des savoirs de base
- l'acquisition ou le développement de compétences en bureautique
- le bilan et la valorisation de ses expériences
- la recherche d'emploi
- l'insertion

Dans ces conditions, qu'est ce qui s'opposerait à construire une action de mobilisation visant l'obtention d'une certification professionnelle par la VAE, menée en collectif-individualisée-dans un même lieu, pendant plusieurs semaines et avec des intervenants multiples selon les axes travaillés ?

À notre connaissance, ce type d'actions n'a pas été expérimenté.

• **L'adaptation des méthodes et outils**

L'exploitation des éléments rapportés par les régions nous offre pléthore d'initiatives créatrices sur le plan de l'ingénierie pédagogique et il serait, certes, intéressant d'en faciliter le transfert en les mutualisant.

• **L'adaptation des financements**

Les problématiques de l'accès à la VAE des publics spécifiques imposent des moyens spécifiques, spécifiquement en matière financière : la qualité et le nombre des professionnels à mobiliser, le temps à consacrer pour obtenir des résultats positifs nous invitent à penser qu'il serait nécessaire de rendre fongible certaines lignes budgétaires des pouvoirs publics par exemple (VAE, mobilisation, insertion, TH, EDEC...)



## Chapitre 2

# "LA VAE PARTOUT" OU LES PRATIQUES D'USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

L'enjeu du déploiement de la VAE est d'élargir son usage. Il s'agit de l'utiliser non plus seulement comme un droit spécifique individuel mais comme un droit intégré dans des problématiques plus globales et plus larges de qualification des citoyens sur un territoire. Vincent Merle parlait de "désenclaver la VAE".



## PARTIE 1 : Synthèse des pratiques d'usages collectifs de VAE en régions

### Nos sources :

C'est à partir de **12 fiches** synthétiques présentant des **actions relatives aux usages collectifs de la VAE** dans **9 régions** de France que nous proposons cette étude. L'ensemble de ces fiches est joint en annexe au présent document. (Cf. Fiches - actions accessibles sur le site)

Intitulés de la fiche action	Région dans laquelle le projet s'est déroulé
Informations collectives sur la VAE auprès des salariés	Basse-Normandie
Comité régional des Certificateurs Publics	Bourgogne
Projet collectif de VAE pour les salariés des offices du tourisme	Bretagne
Projet collectif de VAE pour les marins	
Promotion de démarches collectives de VAE au sein des entreprises	Franche-Comté
Plateforme de services VAE aux entreprises	Lorraine
Promotion de démarches de projets collectifs de VAE	Paca
Expérimentation d'un projet collectif de VAE inter-branche et inter-Opca sur 3 métiers	Pays de la Loire
Animation territorialisée du réseau des Points Relais Conseil	Poitou-Charentes
Accompagnement collectif à la VAE : partenariat Lycée agricole/ Université	
Guichet unique VAE pour les entreprises	
Conduite de projets territoriaux collectifs de VAE	Rhône Alpes

### Avertissement

Les actions présentées dans ce document ne représentent pas l'exhaustivité des initiatives menées dans chaque région, ni ce que chaque Carif-Oref a fait dans le cadre de sa mission VAE. Chaque action, par ailleurs, doit toujours être reliée au contexte institutionnel et à l'organisation de la VAE de la région où elle s'est déroulée.

## Contexte de la thématique : " Usages collectifs de la VAE "

LA VALIDATION des Acquis de l'Expérience est un DROIT INDIVIDUEL depuis 2002. Depuis 10 ans, ce sont un peu plus de **230 000 individus** qui ont ainsi décidé de demander la validation de leurs acquis expérimentiels et obtenu tout ou partie d'une certification professionnelle.

### ► Pourquoi, alors, s'interroger sur les usages collectifs d'un droit individuel ?

De quoi parle-t-on ? Quelles réalités ces "usages" de la VAE prétendument "collectifs" recouvrent-ils ? Quels en sont les objectifs et le sens ? Y-a-t-il une valeur ajoutée à la dimension collective dans une démarche de VAE ? Comment, si elle existe, se traduit-elle ? Et quels enseignements peut-on d'ores et déjà en tirer ?

C'est à ces questions, entre autres, que nous allons tenter de répondre en nous référant à la douzaine d'illustrations régionales d'actions "collectives" de VAE rapportées par les missions VAE des Carif-Oref.

## Synthèse et analyse des pratiques en régions

Les douze illustrations recouvrent des "usages" relevant du dispositif de VAE que l'on peut différemment qualifier de "collectifs".

En effet, ce que certaines mettent en exergue relève de la **territorialisation des organisations** dévolues à l'information, au conseil, à la promotion de la VAE. C'est le cas de l'animation du réseau des PRC en Poitou Charentes, de la création du Comité Régional des Certificateurs publics en Bourgogne, de l'intervention des PRC en entreprise en Basse-Normandie ou encore du fonctionnement en réseau des certificateurs et des financeurs de la VAE en Paca...

Les acteurs s'articulent entre eux pour irriguer leur territoire, de façon à être capables ensemble d'apporter des réponses "VAE" de proximité. On va parler de dynamiques collectives, de synergie pour le déploiement de la VAE : c'est l'accès au dispositif qui est priorisé.

Ce que d'autres initiatives régionales montrent, s'appuie davantage sur une ingénierie de réponse partagée, **construite en mode projet** pour traiter des problématiques de GPEC des entreprises, par exemple.

Ainsi on parle d'un "guichet unique" au service des PME en Poitou Charentes, d'une expérimentation inter-Opca et inter-entreprises en Pays de Loire, d'une plateforme de services VAE aux entreprises en Lorraine, de la promotion de démarches collectives de VAE dans les entreprises en Franche-Comté...

→ Les acteurs s'associent pour résoudre une problématique emploi-compétences, en offrant à leur(s) client(s) un parcours VAE dans lequel ils ont coordonné toutes leurs actions. On va parler de dynamiques collectives, de synergie pour le développement de la VAE : c'est **la réussite de la démarche de VAE** qui est priorisée. On évoquera des **projets collectifs de VAE**.

Attachons nous à définir d'abord cette notion de **projet** collectif de VAE.

Traditionnellement, on définit la notion de projet par le cadre triptyque : Objectif-Moyens-Délais.

Cf. La norme ISO 10006 (version 2003) de l'Organisation Mondiale de Normalisation définit le projet comme "un processus unique qui consiste en un ensemble d'activités coordonnées et maîtrisées, comportant des dates de début et de fin, entrepris dans le but d'atteindre un objectif conforme à des exigences spécifiques, incluant des contraintes de délais, de coûts et de ressources."

Que nous renvoient les illustrations d'"usages collectifs de la VAE" en régions, rapportées par les missions VAE des Carif-Oref, en lien avec la dimension "projet" ?

• **L'existence d'activités coordonnées**

- En Lorraine, on parle de plateforme de services : appui stratégique à l'entreprise, étude de faisabilité du projet VAE, informations collectives, accompagnement "renforcé" adapté selon les besoins, formation d'un référent interne chargé du suivi de proximité, et conseil de l'entreprise dans la gestion de l'après VAE.

- En Bretagne, on évoque une succession de services rendus aux candidats agissant sur leur motivation, sur leur progression analytique et rédactionnelle...

- En Franche-Comté, c'est aussi une plateforme qui met en œuvre l'ensemble des actions propices à la réussite du parcours de VAE.

• **La définition d'objectifs en finalité** aux actions engagées :

- "faciliter les démarches de VAE" "optimiser la démarche des candidats" "bénéficier des conditions de réussite de la démarche de VAE" ...

- "mobiliser les acteurs, mutualiser leurs ressources et compétences au service du candidat à la VAE" "créer du lien entre les acteurs" "mettre les acteurs en synergie"

• **Des contraintes en termes de délais**

- un déroulement du projet sur trois ans en Poitou Charentes, en Bretagne

- un déroulement sur deux ans en Pays de Loire, en Franche-Comté, en Rhône Alpes

• **Des budgets et des moyens dédiés**

- signature de conventions financières entre les financeurs et les acteurs

- signature de conventions financières entre les partenaires du projet

Nous retrouvons tous les éléments constitutifs du projet et retiendrons donc effectivement ce terme pour qualifier les initiatives régionales présentées.

Un projet, oui, mais... **collectif** de VAE ?

De quoi parle-t-on ?

On peut imaginer que le "collectif" dont il s'agit est le collectif de candidats à la VAE. On traiterait donc d'un groupe d'individus exerçant chacun leur droit individuel à la VAE. (Il ne peut en aller autrement)...

... Mais alors, comment la notion de **projet collectif** percute celle de **projet individuel légitime** ?

A travers ce que nous montrent les initiatives en régions, nous sommes face à deux configurations différentes.

→ **La première configuration de projet collectif de VAE pose le principe d'un projet exogène à l'individu auquel il adhèrera librement.**

Cela signifie que le projet de VAE émerge initialement en dehors de l'individu.

- C'est le cas à l'initiative des entreprises, des Opcas ou encore des branches professionnelles en Poitou Charente, en Bretagne, en Pays de Loire, en Lorraine, en Franche-Comté...

- C'est le cas à l'initiative des territoires, des financeurs publics en Rhône Alpes.

Il existe donc des organisations et/ou des structures qui sont confrontées à une problématique emploi-compétences, une problématique RH, GPEC, GPET... pour laquelle elles pensent que la VAE offre une réponse pertinente. En conséquence, l'organisation ou la structure conçoit un projet de VAE adapté à sa situation, en définit le plan d'actions du début à la fin du processus de VAE et, ensuite, le propose, le promeut, auprès d'un public ciblé (certains salariés, des travailleurs en situation de handicap, des femmes en situation de précarité...).

Par exemple :

- L'entreprise DUMAS, en Poitou Charentes
- La compagnie BOURBON Offshore Surf en Bretagne pour les marins chefs mécaniciens.
- La fédération régionale des offices de tourisme en Bretagne
- Les Opca en Pays de Loire pour les salariés de 3 fonctions - support (Assistant(e)

polyvalent(e), technicien(ne) qualité production et agent(e) logistique)

L'individu ciblé choisit ou non d'inscrire sa candidature à la VAE dans le cadre du projet qui lui est proposé. **Il exerce bien son droit individuel à la VAE mais en faisant siens les objectifs et les conditions du projet collectif auquel il adhère. Il bénéficie d'un dispositif de VAE pensé et aménagé pour que sa réussite individuelle serve aussi les enjeux et intérêts de la structure porteuse.**

→ La seconde configuration de projet collectif de VAE préserve le principe du projet endogène à l'individu mais autour duquel (à cause duquel ?) les acteurs vont articuler leurs services de façon coordonnée et cohérente pour le candidat.

Dans cette hypothèse, le projet est conçu pour une cohorte d'individus. **Il va leur permettre d'emprunter un même chemin avec les mêmes étapes et repères mais pour aboutir chacun dans leur projet individuel de certification quel qu'il soit.** Par exemple :

- la mise en œuvre d'un accompagnement VAE en partenariat Lycée agricole/université à Poitiers
- l'expérimentation inter-Opca "Vitamines" en Pays de Loire
- l'intervention des PRC Vae en entreprise en Basse Normandie
- le réseau des Certificateurs et des financeurs de la VAE en Paca

L'individu dès lors qu'il souhaite engager une démarche de VAE pour l'obtention d'une certification en lien avec sa situation, va bénéficier de services d'appui renforcé dus à la cohésion de tous ses interlocuteurs.

Quels **objectifs** poursuivis au travers des actions collectives de VAE ?

Les actions régionales présentées trouvent toutes leur origine dans le **besoin** des acteurs en charge du développement de la VAE **d'optimiser non seulement l'accès mais aussi la réussite** de cette démarche. Ce double enjeu incite inévitablement les acteurs concernés à se rassembler pour mieux coordonner leurs actions en cohérence avec les caractéristiques et les problématiques de leur(s) bénéficiaires cibles. **Faciliter, à défaut de pouvoir simplifier**, c'est la finalité de toutes les initiatives mises en œuvre. L'objectif est aussi de toucher des publics qui spontanément n'utilisent peu ou pas les dispositifs de formation tout au long de la vie et donc la VAE ; l'enjeu du projet collectif est donc aussi d'être "impulsé", d'être pro-actif, de parcours, de démarches. Ainsi, on cherche à agir sur l'ensemble des étapes du processus de VAE et, surtout, on privilégie souvent le mode projet pour offrir au bénéficiaire (client ou candidat) un interlocuteur unique, référent de tout le(s) parcours. On peut donc en préalable prétendre que **le premier "collectif" induit par un usage facilité de la VAE est celui des acteurs de la VAE eux-mêmes**. Les actions collectives ont pour ambition d'intégrer la VAE dans les dispositifs d'accès à la qualification, de sécurisation des parcours portés par les institutions, les professionnels œuvrant dans ce champ. Il s'agit que la VAE devienne un des outils au service des parcours professionnels.

Quels **acteurs** forment ce collectif initial ?

Nous retrouvons souvent les mêmes :

- Les services ad hoc des **Directe** et des **Conseils Régionaux** au titre de leurs compétences, de leurs politiques et de leurs financements
- Les principaux **certificateurs et valideurs**, alpha et oméga de tout parcours de VAE
- Les **organisations dédiées au financement et/ou au suivi** des projets de GPEC tels les **Opca**, les **branches professionnelles**, les **partenaires sociaux**...
- Les **financeurs** de la VAE : citons **Pôle Emploi**, les **collectivités territoriales**, les **Opacif**...
- Les structures en charge de l'**O**rientation et/ou de la **F**ormation **T**out au **L**ong de la **V**ie. On citera à ce titre, les **Points Relais Information Conseil** en VAE mais aussi les structures dédiées à certains publics telles les **Cap Emploi**, les **CIDFF**, les **AI**, **EI**, ...
- Les **missions VAE des Carif-Oref**

Il convient de noter que le nombre et la diversité des acteurs tiennent au fait que la VAE est un dispositif sur lequel aucun d'entre eux ne peut intervenir exclusivement du début à la fin, hormis certains valideurs disposant de l'intégralité de tous les services constitutifs du parcours de VAE (excepté notamment le financement).

Des acteurs, mais pour **quel(s) service(s) ou quelle(s) prestation(s) ?** :

• **L'information sur la VAE :**

Elle concerne toutes les structures de l'AIO, les OF, les valideurs, les certificateurs, les financeurs... voire les partenaires sociaux, les branches professionnelles...

• **Le conseil en VAE :**

Il peut être délivré par des structures de l'AIO, par les services ad hoc des certificateurs, des valideurs, par les Opca et Opacif...

• **La recevabilité de la demande de VAE :**

Elle reste de la compétence légale du Certificateur mais elle peut faire l'objet d'un appui au candidat par un prestataire (AIO, OF, valideur, Opca, ...)

• **L'accompagnement à la VAE :**

Cette prestation est libre, ouverte à de nombreux prestataires dont les services des valideurs eux-mêmes

• **La situation de validation :**

Elle est de la compétence légale du valideur.

• **Le conseil post jury :**

Il peut être délivré par un OF, une structure de l'AIO, l'Opca, l'Opacif, le valideur...

Et enfin, bien que la question doive être résolue en début de parcours :

• **Le financement** de la démarche de VAE :

Il dépend de la situation, du statut du candidat et peut donc relever d'un des multiples financeurs publics ou privés.

► **La spécificité des financements et son impact dans les projets collectifs de VAE**

On peut s'interroger sur l'impact de la source des **financements** d'un parcours de VAE sur ses conditions de déroulement. La question peut être posée dans l'absolu. Elle est encore plus pertinente si on traite des financements d'**un projet collectif de VAE**.

À l'évidence, un parcours de VAE est coûteux. Le coût de la validation en elle-même est variable mais peut être élevé dès lors que l'on vise une certification de niveau II ou I. Par ailleurs, les frais inhérents à l'accompagnement VAE ajoutent au montant de la facture. Et, chacun des candidats n'est pas égal dans la prise en charge des frais engendrés par sa démarche.

Au travers des expériences de démarches ou de projets collectifs de VAE en régions, on voit bien qu'ils sont financés de façon collégiale. **Différents financeurs mutualisent leurs ressources afin d'offrir un recouvrement total de toutes les étapes du projet.** Le droit commun se fonde dans l'ouverture de droits spécifiques pos-

sibles grâce à la synergie et la coopération des acteurs. À noter que le temps que nécessite l'ingénierie financière n'est pas souvent valorisé.

Mais c'est bien souvent parce que les pouvoirs publics (Directe, Conseils régionaux) ouvrent un marché public ou allouent des subventions à des projets collectifs de VAE que ceux-ci peuvent être mis en œuvre dans les meilleures conditions pour les publics cibles.

Les appels d'offres, appels à projets et subventions publiques correspondent à des décisions politiques. On prétend que, pour les individus "là où il y a une volonté, il y a un chemin" mais on peut affirmer aussi que "**là où il y a une volonté politique pour le développement de la VAE, il y a une amélioration de son accès et de son succès**".

À côté des fonds publics, plusieurs acteurs ont les moyens d'intervenir sur le financement de démarches de VAE. Pour les salariés, citons les Opcas, bien sûr, et les entreprises elles-mêmes. Il nous faut noter le cadre réglementaire de la prise en charge de la VAE par les Opcas : ceux-ci peuvent financer les 24 h d'accompa-

gnement à la VAE. Ils sont, sauf décision politique contraire de leurs instances, démunis pour prendre en charge une ingénierie de projet dédiée ou une prestation spécifique d'appui renforcé ou autre. Engager une action collective de VAE nécessite de construire un budget global impliquant une mutualisation de ressources. **En présence de co-financements, soulignons qu'on est également en présence de co-commanditaires.** Il importe de veiller à une "gouvernance" harmonieuse car tout déséquilibre entre les commanditaires se traduit par des inégalités ou incohérences dans les parcours des candidats...

Regardons les expériences d'actions collectives remontées par les missions VAE des Carif-Oref et attardons nous sur leurs éléments révélateurs.

► **Descriptif**

Les actions collectives de VAE présentées relèvent de **deux grands enjeux** :

→ **Faciliter l'accès à la démarche de VAE**

- En Bourgogne, le Comité Régional des Certificateurs Publics forme un réel collectif de travail, fonctionne dans le respect d'une charte et se dédie à élaborer des procédures et des pratiques de VAE partagées. Il a construit une offre de services commune à destination des structures employeurs qui souhaitent engager un projet collectif de VAE.

- En Poitou Charentes, ce sont 10 chargés de mission du Conseil Régional qui sont dévolus pour organiser, animer et développer l'information et le conseil en VAE. Ils mobilisent et développent des réseaux d'acteurs et assurent la promotion du dispositif de VAE pour susciter des engagements y compris collectifs. Capables d'apporter un conseil en mobilité professionnelle, ils participent à l'observation de l'évolution des emplois et des compétences.

- En Paca, ce sont aussi des acteurs de la VAE : Certificateurs et Financeurs qui travaillent en réseau pour mutualiser leurs pratiques et les améliorer ensemble au service de leurs publics.

- En Basse-Normandie, l'information et le conseil en VAE est dirigé vers les salariés, directement sur leurs lieux de travail grâce aux contrats d'objectifs conclus entre les branches professionnelles et la Région.

→ **Faciliter la réussite de la VAE : réunir les conditions de réussite d'une démarche de VAE**

Que ce soit en Poitou Charentes, en Lorraine, en Bretagne, en Franche-comté, en Pays de Loire ou en Rhône Alpes, les acteurs se rassemblent pour élaborer une réponse concertée, adaptée à une problématique emploi-compétence émanant d'une ou plusieurs entreprises voire d'un territoire. Il s'agit alors de réunir les conditions de réussite d'une démarche de VAE.

Une même démarche qui va emmener un collectif de candidats possédant des dénominateurs communs tels que le métier, le niveau de qualification, l'emploi (aidé, précaire...) vers une certification identique (ou quelques unes similaires).

C'est ainsi que nous avons des illustrations régionales

- En Poitou- Charentes, Franche- Comté : des stratégies de communication auprès des entreprises et de leurs salariés

- En Lorraine, Bretagne, Poitou- Charentes : des plans d'actions relatifs aux étapes du parcours de VAE

- En Lorraine, Pays de Loire : la conception d'outils partagés entre les acteurs,

- En Bretagne, Rhône-Alpes : la mise en œuvre d'un service d'appui à la démarche de VAE avec des professionnels dédiés travaillant en lien avec les accompagnateurs et les valideurs

- En Bretagne, une expérimentation de parcours post VAE pris en charge prioritairement par le Plan Régional de Formation.

Dans le cadre de projets collectifs de VAE, c'est parce qu'ils doivent **anticiper sur l'ensemble des étapes du parcours** que les acteurs concernés se coordonnent. L'enjeu, c'est qu'ils s'accordent dans un calendrier convenu pour :

- le **financement** de l'ensemble de la démarche de VAE

- la stratégie de "**prospection**", de communication auprès des structures d'un secteur d'activité ou des acteurs du territoire

- **L'information** des candidats et leur mobilisation Contenu et modalités de l'information

- le positionnement et le **conseil** des candidats pour les engager dans le projet.

**Objectifs, critères, supports, modalités de prise de décision et d'engagement**

- l'élaboration de la demande de **recevabilité** → vérification des pièces, raccourcissement du délai de réponse

- **l'élaboration du dossier** de présentation des acquis de l'expérience Coordination de l'accompagnement "certification" et de l'appui "personnel"

- **la préparation du JURY VAE** ( Coordination entre les accompagnateurs et les professionnels

- le jury VAE (Calendrier et conditions compatibles avec les exigences du projet

- le post JURY (Anticipation des pour modalités compléter les acquis (expérience et/ou formation continue))

## PARTIE 2 : Analyse des pratiques d'usages collectifs de VAE en régions

### Enseignements à tirer à partir des pratiques d'usages collectifs de la VAE

L'ÉTUDE de ces actions collectives de VAE en régions nous permet de dégager quelques conditions de réussite de ce type de démarches et/ou projets.

→ Quelles sont les conditions de réussite **pour mettre en synergie et territorialiser les services de plusieurs acteurs de la VAE ?**

- Un **cadre politique, stratégique et technique**, dont les termes sont pilotés et évalués
- L'**engagement de chaque structure** dans une **démarche collaborative** fondée sur des objectifs communs, une mutualisation des pratiques, une professionnalisation partagée, des valeurs collectives
- Une **mutualisation des ressources** qui prenne en compte la réalité des coûts engendrés par le déploiement
- Une **évolution des organisations et des services voire des compétences**, accompagnée dans le changement

→ Quelles sont ces conditions de réussite **pour conduire un projet collectif de VAE ?**

- Une **impulsion politique** recouvrant des moyens adaptés aux objectifs
- Un **diagnostic emploi-compétence** qui dégage une **problématique RH** émanant soit d'un territoire (GTEC) soit d'une entreprise (GPEC)
- La définition d'**intérêts convergents** entre le commanditaire de la démarche et le candidat (Cibler le public)
- L'**implication**-et la compréhension-**de l'encadrement** de proximité en appui au(x) candidat(s) (si salarié)
- Une **conduite de projet global** proposant un **interlocuteur unique** au commanditaire.

**Ce chef de projet VAE** a la responsabilité de :

- l'ingénierie technique, financière et pédagogique du projet
- la gestion du budget
- l'animation des partenariats et la coordination des services
- l'interface entre le commanditaire et les autres acteurs internes et externes
- l'évaluation et le bilan du projet

• Un **appui renforcé** du début à la fin du processus de VAE avec un **référént de parcours** pour le(s) candidat(s).

Le référént de parcours ne se substitue pas aux autres intervenants légitimes sur le parcours VAE (PRIC, Certificateur et son valideur, organisme accompagnateur, OF, Jury...).

## Quelles problématiques sous-tendent les usages collectifs de la VAE ?

### Du côté des acteurs de la VAE :

#### Pour les commanditaires-décideurs politiques :

- développer la VAE en l'intégrant dans les politiques emploi- formations
- promouvoir la VAE en l'utilisant comme un outil dans les projets de GPEC et/ou de GTEC
- mobiliser l'ensemble des acteurs économiques et socio- institutionnels sur les territoires
- impulser et soutenir des projets territoriaux collectifs de VAE au service de :
  - la sécurisation des parcours
  - l'anticipation des mutations économiques
  - l'accompagnement de la mobilité professionnelle
  - la qualification des publics fragilisés

#### Pour les financeurs :

- prendre en charge l'intégralité de la démarche de VAE,
- rationaliser les coûts, faire des économies d'échelle, mutualiser les financements
- prioriser les investissements,
- accentuer les aides aux plus démunis face à la VAE

#### Pour les acteurs de l'information-conseil en VAE :

- territorialiser et coordonner un service dans une démarche qualité,
- promouvoir la VAE auprès de tous les publics,
- susciter l'engagement dans la démarche de VAE,
- faire de la VAE un outil de GPEC et GTEC

### Pour les acteurs de l'accompagnement VAE :

- optimiser le service rendu,
- réduire les situations de décrochage,
- évoluer dans ses pratiques de façon adaptée aux situations des publics concernés

### Pour les certificateurs et les valideurs :

- faire évoluer les organisations, les pratiques et les compétences pour mieux répondre aux commanditaires et aux publics

### Du côté des porteurs de projets de VAE :

#### Pour les territoires :

- anticiper les mutations économiques,
- disposer de cartographies des compétences,
- réaliser une GTEC...
- coopérer entre acteurs, réseaux, institutions

#### Pour les structures employeuses (association, entreprise, collectivités...) :

- inscription dans une démarche de GPEC
- adéquation des qualifications aux postes et aux contraintes réglementaires,
- mobilité interne,
- différenciation commerciale,
- management des compétences,
- développement du sentiment d'appartenance...

### Pour les individus :

- sécurisation du parcours professionnel,
- mobilité professionnelle,
- reconnaissance individuelle,...

Avec la VAE, le législateur a accordé un nouveau droit attaché à la personne, entérinant le mouvement actuel des politiques d'Orientation et de Formation Tout au Long de la Vie-d'une vie-et plaçant la personne, **acteur**-certains diraient **auteur**-de son parcours. **C'est consacrer l'autonomie en vertu cardinale.** Oui mais voilà : pour beaucoup de personnes, l'autonomie au sein d'un paysage complexe tel que celui de la certification, même pour les plus avertis, confine souvent à l'isolement et la route se transforme en déroute...

Et cela, les acteurs de l'orientation, de la formation, de la certification-bref, les acteurs de la VAE, en sont témoins et l'ont bien compris.

**Associer, ajouter, mutualiser, échanger, coordonner...** : voici quelques actions impliquant un collectif où l'individu ne se perd pas mais se trouve, au sens où il trouve sa place, sa "valeur", au sein d'un groupe auquel il participe, dont il fait partie.

Parce que toutes les initiatives collectives au service de la VAE, comme nous l'avons vérifié au travers des illustrations régionales présentées ci-avant, ont permis la réussite de la démarche individuelle de VAE, **elles consacrent le "collectif" d'acteurs, de candidats... Comme une formidable opportunité pour l'individu.**

**Disposer d'une méthodologie de conduite de projets collectifs de VAE, transférable ?**

Si nous revenons sur **les conditions de réussite** des actions collectives de VAE... **quelle est la problématique soulevée par les initiatives régionales ? Peut être de disposer d'une approche méthodologique transférable facilitant le développement de projets collectifs de VAE ?**

**Rappelons les conditions de réussite :**

- Adopter une démarche "projet" : Des objectifs, moyens et délais clairement définis et adaptés.
- S'appuyer sur des compétences et une stratégie pour la prospection des structures clientes, leur mobilisation et celle de leurs salariés.
- Promouvoir et inscrire la VAE dans une démarche de GPEC et GPET c'est à dire ne pas parler de VAE mais des enjeux RH, privilégier la notion de valorisation à celle de validation.

- Développer une ingénierie emploi-compétences spécifique à l'accès aux certifications professionnelles par la VAE.

- Assurer la coordination des acteurs et la cohérence de leurs actions tout au long du parcours de VAE.

**Cette méthodologie de conduite de projets territoriaux et collectifs de VAE reste à construire.**



## Chapitre 3

# "LA VAE AVEC TOUS" OU LES PRATIQUES DE PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS DE LA VAE

Une des grandes spécificités de la VAE, c'est la simultanée de la construction du dispositif et de la professionnalisation des acteurs.



## PARTIE 1 : Synthèse des pratiques de professionnalisation des acteurs de la VAE en régions

### Nos sources :

C'est à partir de **13 fiches** synthétiques présentant des **actions de professionnalisation des acteurs de la VAE** dans **8 régions** de France que nous proposons cette étude. L'ensemble de ces fiches est joint en annexe au présent document. (Cf. Fiches - actions accessibles sur le site)

Intitulés de la fiche action	Région dans laquelle le projet s'est déroulé
Guide ressources des conseillers des points conseil en VAE	Auvergne
Démarche qualité dans le processus de professionnalisation	
Création d'un PRC spécialisé sanitaire et social	Basse Normandie
Diversités des modalités d'appui à la professionnalisation proposées au réseau des Conseillers PRC VAE	Bourgogne
Formation des tuteurs d'entreprise à la VAE	Champagne - Ardenne
Suivi particulier, soutien au parcours de VAE	Haute Normandie
Accompagner les acteurs de la GPEC à la conduite de projets collectifs de VAE	
Plan de formation des accompagnateurs VAE	Pays de la Loire
Professionnalisation des conseillers PRC VAE	Poitou Charentes
Guide pratique du référent VAE	Rhône Alpes
Module de formation sur la VAE en E-Learning	
Professionnalisation des animateurs des relais territoriaux à la conduite de projets collectifs de VAE	
Référentiel d'activités et de compétences de la fonction d'animation de relais territorial de VAE	

### Avertissement

Les actions présentées dans ce document ne représentent pas l'exhaustivité des initiatives menées dans chaque région, ni ce que chaque Carif-Oref a fait dans le cadre de sa mission VAE. Chaque action, par ailleurs, doit toujours être reliée au contexte institutionnel et à l'organisation de la VAE de la région où elle s'est déroulée.

**Contexte de la thématique :  
professionnalisation des acteurs  
de la VAE**

**B** IEN AVANT la Loi de 2002 qui a créé le droit individuel à la Validation des Acquis de l'expérience et consacré une nouvelle voie d'accès à la certification professionnelle, la nécessité de déployer un service d'information-conseil en VAE pour en faciliter l'accès et l'usage, a été démontrée au cours de premières expérimentations régionales.

**La circulaire d'application du 23 avril 2002** entérine la création de ce service au public, dans toutes les régions, en associant les composantes locales. L'organisation du service d'information-conseil en VAE, d'abord sous tutelle de l'État, en lien avec les Régions, s'est appuyée sur la structuration de **Cellules régionales Inter-Services et de Points Relais Conseil en VAE**. C'est cette circulaire qui a défini **les activités des Cris (missions VAE), placées au sein des Carif-Oref**.

Leurs missions recouvrent :

- la production d'une information sur les systèmes de validation et de certification
- la diffusion de cette information auprès du réseau d'information-conseil en VAE et plus généralement auprès des structures d'accueil du public
- l'information de l'ensemble des acteurs socio-économiques intéressés afin de les aider à intégrer la VAE dans la GRH et/ou dans les politiques territoriales d'emploi et d'insertion.

**- la professionnalisation et l'animation  
du réseau des Points Relais Conseil  
en VAE**

La Loi de 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, puis la circulaire d'application du 20 juin 2006 donnent compétence aux Régions quant à l'organisation et l'animation de l'info-conseil en VAE sur leur territoire.

Quelles que soient les évolutions de la gouvernance de l'information-conseil en VAE, la question de la professionnalisation des acteurs reste fondamentale pour construire, réaliser et développer un service de qualité partagée par les professionnels qui le rendent.

**De quoi parle-t-on** lorsque l'on parle de **professionnalisation** des acteurs ?

(Cf. R. Wittorski : professionnalisation et développement professionnel-2007)

La professionnalisation est un processus d'acquisition de connaissances et de compétences, considérées comme nécessaires pour exercer la profession et, de construction d'une identité par identification à un rôle professionnel.

La professionnalisation inclut la formation mais ne peut se réduire à celle-ci.

D'ailleurs, pour Le Boterf, l'itinéraire de professionnalisation d'un individu (relevant d'une logique de navigation personnelle) correspond à la rencontre de situations variées qui constituent autant d'espaces dans lesquels le sujet déploie une activité propice à son développement: l'auto formation accompagnée, les situations de travail simulées, les situations de travail accompagnées, les retours d'expériences, les situations de partages de pratiques, les voyages d'études, la rédaction de mémoires, les rencontres professionnelles...

En 2002, il n'y avait pas ou peu de références sur le contenu des services proposés (contenu des services d'information-conseil en VAE ; prestations d'accompagnement non formalisées...) ni réellement non plus pour les jurys de méthodologie partagée d'évaluation dans un contexte de validation.

**Quel enjeu** à la professionnalisation des acteurs de la VAE ?

L'enjeu général de la professionnalisation VAE : **comment construire un professionnalisme et une veille permanente sur un dispositif évolutif pour lequel les références partagées n'existaient pas et, qui implique l'intervention de nombreux acteurs de fonctions et d'institutions différentes.**

## Synthèse et analyse des pratiques en régions

L'étude des actions de professionnalisation présentées ici nous apporte matière à repérer de "bonnes pratiques" dont certains éléments sont transférables. À noter que la quasi intégralité des actions de professionnalisation ont été impulsées voire réalisées **par les missions VAE des Carif-Oref.**

### ► Public

**Quels sont les publics cibles de la professionnalisation VAE ?**

#### • les acteurs de l'Accueil, Information, Orientation (AIO)

On retrouve les conseillers des Pôle emploi, des missions locales, des CIO, des CIBC, des MIFE, des CIDFF, des organismes consulaires, des cités des métiers ou organismes similaires

→ La professionnalisation a pu porter sur la nature du service à rendre à l'interface du premier niveau d'information généraliste porté par les réseaux d'AIO à côté d'une information spécifique portée par les certificateurs eux-mêmes (travaux avec André Chauvet sur le référentiel d'information conseil dans plusieurs régions Cf. Région Centre)

#### • les conseillers VAE des Points Relais Conseil

L'ensemble des régions a défini des plans de professionnalisation à destination des conseillers des PRC VAE. Ces plans sont souvent formalisés dans des cahiers des charges et des chartes liés au financement de l'information conseil VAE.

→ La professionnalisation regroupe des formations sur la pratique même d'information conseil VAE, l'intégration des nouveaux conseillers, des sessions de perfectionnement en conseil, des échanges de pratique, l'appropriation d'outils et souvent des journées d'échanges avec les organismes certificateurs-accompagnateurs en VAE.

Certains PRC ont été spécialisé sur un secteur d'activité particulier, comme par exemple en Basse-Normandie où il a s'agit de créer un conseil spécialisé sur le secteur sanitaire et social, afin de favoriser les compléments de parcours individualisés (formation ou complément d'expérience) en cas de VAE partielle.

#### • Les professionnels des organismes accompagnateurs en VAE

Les organismes publics par exemple, travaillant directement ou non pour un ministère, mais aussi des prestataires privés. Le dispositif de formation en direction des accompagnateurs VAE est un élément d'un plan d'action plus global de développement de la VAE en Pays de la Loire (2010-2012). Ce plan vise à améliorer à la fois quantitativement et qualitativement le dispositif de VAE.

Il comprend : l'élaboration d'un référentiel d'activités et la construction d'un plan de formation articulé sur les activités partagées et les activités spécifiques.

#### • Les animateurs des relais territoriaux de VAE

Sous l'impulsion de la Direccte et de la Région Rhône Alpes, la mission VAE du PRAO a mis en œuvre une démarche de professionnalisation à la conduite de projet collectif de VAE articulée autour de 3 situations d'apprentissage (situation de travail, situation de formation, situation d'évaluation-capitalisation). Les animateurs des relais territoriaux de VAE sont placés en situation réelle de conduite de projet collectif de VAE et acquièrent les compétences au fur et à mesure des résolutions de problèmes. Ils capitalisent et mutualisent leurs acquis.

#### • Des tuteurs VAE d'entreprise

La Région Champagne Ardenne a décidé, pour toucher les entreprises de + de 50 salariés, de mettre en place avec l'appui régional des syndicats représentatifs, un programme de professionnalisation des partenaires sociaux au tutorat VAE en entreprise. Ce projet a été confié à la

cellule régionale VAE dans le cadre de sa mission de professionnalisation.

→ Cette liste n'est pas exhaustive des bénéficiaires d'actions de professionnalisation sur la VAE puisqu'on sait que des demandes émanent de l'ensemble des acteurs de l'orientation, l'insertion, l'emploi et de la formation, auprès des missions VAE des Carif-Oref.

### ► Objectifs des actions de professionnalisation VAE

En construisant un plan de professionnalisation des acteurs de la VAE, les missions VAE des Carif-Oref remplissent une des missions premières qui leur ont été confiées.

Les objectifs qui se dégagent des actions étudiées se rejoignent pour beaucoup et répondent à trois types de besoins :

#### • Contribuer à développer la qualité des services en VAE (information, conseil, accompagnement en VAE...)

- **structurer les activités constitutives du service**

- **harmoniser les pratiques**

- **identifier des indicateurs communs de résultats**

- **s'accorder sur des références partagées**

- **Faire évoluer les services** afin de mieux répondre aux besoins des personnes (définition d'un service renforcé par exemple)

#### • Permettre l'acquisition de connaissances, de méthodologies, de compétences et la construction d'outils et supports nécessaires à la prise et la tenue de la fonction (conseiller VAE, accompagnateur, animateur-chef de projet VAE...)

#### • Construire une identité professionnelle commune à un réseau

## ► Acteurs de la professionnalisation VAE

Si la professionnalisation des acteurs de la VAE fait partie des missions fondamentales des cellules VAE des Carif-Oref, celles-ci n'en ont pas, pour autant, le monopole. D'autres acteurs publics et privés interviennent sur ce champ. Nous n'ignorons pas le travail d'André CHAUVET, par exemple, un des consultants les plus réputés sur les questions relatives à l'accompagnement des parcours ; ou encore celui d'Alex LAINE sur les pratiques d'accompagnement et d'évaluation par les jurys VAE entre autre.

À travers l'étude des actions conduites en régions, nous pouvons repérer quelques uns de ces acteurs :

### • Les services des Direccte, des régions

Souvent commanditaires et financeurs des plans de professionnalisation VAE, ils interviennent aussi quelquefois dans le cadre de formations sur le dispositif de la VAE.

• **Les organismes certificateurs et leur réseau de valideurs** auxquels il incombe d'organiser toutes les modalités pour délivrer les certifications. Ils ont participé et participent toujours de façon importante à la professionnalisation des PRC. Les missions VAE, en organisant des rencontres entre le service amont (information conseil) et les certificateurs ont permis le chaînage, l'articulation des champs d'intervention de chacun.

Les services déconcentrés des ministères organisent ainsi les formations de leurs personnels. Il s'agit principalement d'examiner les textes législatifs et réglementaires pour organiser les procédures d'éligibilité ; de recruter et de former également les membres des jurys VAE. Enfin il s'agit aussi de former les accompagnateurs lorsque ce service est réalisé en interne.

Les organismes certificateurs diffusent aussi des actions de formation à l'externe, sur leurs modalités de VAE. Par ailleurs, ils s'associent à de nombreux groupes d'échanges, mutualisation, capitalisation de pratiques.

• **Les organismes accompagnateurs** veillent au développement des compétences de leurs personnels en la matière. Ils sont eux aussi amenés à contribuer aux échanges de pratiques entre acteurs de l'accompagnement.

• **Les professionnels de la VAE** (conseillers, accompagnateurs, membres de jurys VAE, animateurs, chef de projets) eux-mêmes sont des contributeurs importants de leur professionnalisation par l'échange et l'analyse des pratiques et la création, la co-construction de nombreux outils et supports à leur activité en VAE.

• **Les Carif-Oref** sont chargés, par les Direccte et les Régions, de professionnaliser les conseillers des Points Relais Conseil en VAE

Sans oublier qu'ils sont compétents pour construire toute action de professionnalisation demandée par un acteur au sujet de la VAE. Par là même ils peuvent être amenés à professionnaliser les accompagnateurs VAE, les conseillers Opca etc...

## ► Financements

• Les actions de professionnalisation inter-réseaux présentées ici sont toutes, sans exception, financées soit par les **Régions**, soit par les  **Direccte** soit co-financées par le **FSE**.

► **Descriptif**

Reprenons les actions déclinées en régions pour la professionnalisation des acteurs de la VAE à partir des objectifs qu'elles poursuivent :

• **le développement de la qualité des services en VAE**

- En Bourgogne, la mission VAE du C2R propose un ensemble d'appuis aux professionnels de la VAE concourant à l'harmonisation des pratiques et à la qualité du service d'information-conseil rendu.

→ Des réunions d'échanges de pratiques, d'analyse des pratiques, un "tutorat" des nouveaux conseillers, la co construction d'outils et supports communs au service, l'utilisation d'un espace collaboratif...

- En Auvergne, la mission VAE du Carif-Oref veut renforcer la cohérence et la qualité partagée du service information-conseil en VAE.

→ Réunions d'échanges de pratiques, de capitalisation d'expériences, définition de références partagées sur les activités et compétences (construction d'un guide ressources avec et pour les conseillers VAE).

- En Haute Normandie, en rassemblant les acteurs concernés par la construction d'un service d'appui particulier aux candidats à la VAE.

→ Le cahier des charges du service est élaboré sur la base des expertises et expériences des différents contributeurs inter-institutionnels.

- En Champagne Ardenne, le Gip Arifor associe les tuteurs d'entreprises à la démarche de VAE des salariés candidats.

→ Les salariés bénéficient d'un appui à leur démarche de VAE au sein même de leur entreprise, en cohérence avec l'accompagnement proposé par le certificateur.

- En Pays de Loire, le Carif-Oref réunit les accompagnateurs VAE et leur propose une formation qui permet leur labellisation.

→ C'est tout le dispositif de VAE qui se développe sur la région.

• **L'acquisition de connaissances, de méthodologies, de compétences et la construction d'outils et supports**

- En Rhône Alpes, plusieurs actions de professionnalisation conduite par la PRAO débouchent sur de nouveaux supports :

→ Deux modules E-Learning sur la VAE sont accessibles sur le site du Prao.

→ Un dispositif de professionnalisation à la conduite de projets collectifs de VAE, mené sur deux ans, a permis l'acquisition d'une méthodologie par les porteurs de projets.

- En Basse Normandie, une expertise spécifique au secteur sanitaire et social a été développée auprès des conseillers et accompagnateurs VAE liés à la DRJSCS.

- En Poitou Charentes, c'est la formation obligatoire pour l'habilitation des conseillers VAE qui est mise en œuvre par des chargés de mission VAE de la Région avec l'appui de l'ARFTLV.

→ 3 jours sur la pratique du conseil en VAE + 1 jour d'échanges de pratiques + un tutorat pour les nouveaux conseillers.

- En Lorraine, on connaît par ailleurs l'existence d'une formation obligatoire de 4 demi-journées comprenant une partie : "Étapes et Principes de la VAE", une autre : "Méthodes et Conseils en VAE", en plus un tutorat pour les nouveaux conseillers et des séances "Études de cas et Échanges de Pratiques".

- En Haute Normandie, on travaille au développement d'actions collectives de VAE dans le cadre de projets de GPEC

→ Expérimentation d'appuis méthodologiques auprès du porteur de projet, capitalisation des pratiques et réalisation d'un guide méthodologique pour transfert.

• **La construction d'une identité professionnelle commune.**

- En Rhône Alpes, les animateurs des relais territoriaux de VAE ont co construit leur référentiel de fonction, activités, compétences.

- En Rhône Alpes et en Auvergne, les conseillers VAE des PRC ont co construit eux aussi non seulement leur référentiel de service info-conseil en VAE mais aussi un guide pratique avec l'ensemble des ressources utiles à leur activité.

- En Pays de Loire, c'est sur l'identité professionnelle des accompagnateurs en VAE que le Carif-Oref a voulu agir en élaborant un référentiel commun à partir de l'analyse de 5 fonctions (conseiller en bilan de compétences, conseiller mobilité, personne ressource VAE, conseiller en évolution professionnelle, accompagnateur VAE).

Quelle(s) forme(s) prennent les actions de professionnalisation mises en œuvre par les missions VAE des Carif-Oref, avec quel(s) résultat(s) ?

- **Des actions de formation (en présentiel, en E-learning, à distance...)**

- Sur la présentation du dispositif de VAE (cadre légal, organisation...)
- Sur la conduite d'entretien d'explicitation
- Sur le management transversal, l'animation de partenariats
- Sur l'actualisation des procédures de certification
- Sur les référentiels existants
- Sur l'organisation et l'animation d'un atelier d'écriture

- **Des actions d'échanges, analyses, mutualisation, capitalisation des pratiques**

- Pratiques d'information, conseil, accompagnement, évaluation, conduite de projet en VAE...

- **Des groupes de travail d'ingénierie**

- d'actions, de dispositifs, de projets

- **Des appuis individualisés en situation de travail, du tutorat**

- Auprès des conseillers, accompagnateurs, animateurs, chefs de projets...

- **Des démarches d'évaluation collective**

- Auprès des PRC sur le service rendu, auprès des accompagnateurs...

- **L'organisation de séminaires, colloques, forum**

- Des manifestations qui rassemblent les acteurs du champ de la formation professionnelle, de l'emploi, de l'orientation, de l'insertion...
- Et les manifestations qui ont fêté les 10 ans, dont la manifestation inter-régionale de Limoges...

- **Des espaces collaboratifs de travail sur Internet**

- De nombreux Carif-Oref mettent à la disposition des conseillers des PRC VAE des espaces de travail collaboratifs. Celui de la région Bourgogne permet par exemple la capitalisation d'informations et d'expériences, un espace de questions réponses, une liste de contacts...).
- La région Limousin, comme bien d'autres Carif, a créé un espace sécurisé sur son site permettant, outre la saisie des fiches d'entretien conseil VAE, l'accès à des outils de recherche, de consultation et d'échanges de pratiques. Ces outils viennent en appui à la professionnalisation de conseillers.
- En Lorraine, il y a aussi un espace sécurisé sur le Portail du Carif, qui permet la saisie en ligne des fiches Conseil VAE (Fiches Extranet). Par ailleurs, un espace collaboratif a été mis en place afin de développer des échanges entre les conseillers PRC VAE à partir de FAQ réalisées par le Centre de Ressources VAE.

- **Des publications de référentiels emplois-activités-compétences ; de guides-ressources, de références méthodologiques, de supports d'informations...**

La spécificité voire le parti pris déontologique des missions VAE des Carif-Oref est de **travailler en réseau**, de **co construire leurs réponses** avec les acteurs commanditaires, financeurs, partenaires, prestataires et bénéficiaires eux-mêmes. La valeur ajoutée des Carif-Oref, c'est leur compétence à mettre en synergie les acteurs quels qu'ils soient autour d'objectifs communs, dans une démarche propice aux coopérations, et toujours **fondées sur l'analyse de l'expérience, des pratiques**. Au sein des Carif-Oref, on sait que l'expérience porte des enseignements et le collectif, une intelligence capitalistique.

## PARTIE 2 : Analyse des pratiques de professionnalisation des acteurs de la VAE en régions

### Enseignements à tirer à partir des pratiques de professionnalisation des acteurs de la VAE

LES ACTIONS de professionnalisation présentées à Limoges n'ont pas l'exclusivité des actions de professionnalisation montées par l'ensemble des acteurs. La nouveauté du dispositif a engendré un travail important de la part de tous. Il n'en ressort pas moins que ce travail de capitalisation fait apparaître que les actions de professionnalisation proposées par les missions VAE doivent :

- **Répondre à une commande pour être légitime et avoir une force d'action sur le système,**  
- soit elles relèvent du cœur de métier des missions VAE, elles sont destinées en particulier au réseau d'information conseil, et le suivi/évaluation se fait dans le cadre de l'action des missions VAE

- soit elles répondent à un projet plus spécifique, elles sont destinées à un autre public et elles sont suivies/évaluées par un comité de pilotage pour la plupart du temps régional.

- **Reposer sur un diagnostic et une définition du service, partagés, permettre un travail de co-construction du service à rendre à l'utilisateur.** Cela nécessite de mettre en place une ingénierie collective avec un travail entre les différents échelons (conseillers "opérateurs", animateur de réseau, et commanditaire)

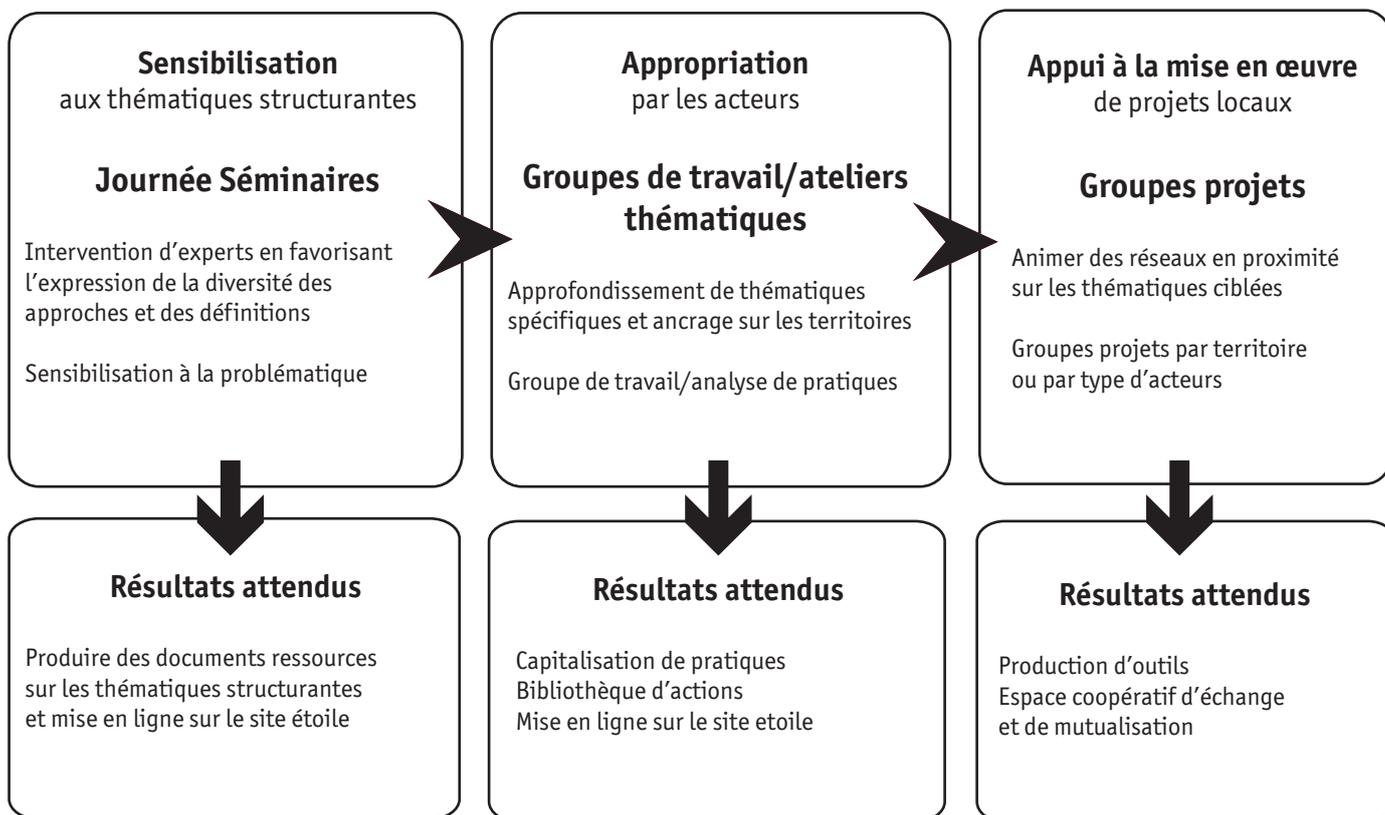
- **S'appuyer sur le réel des situations de travail.**  
C'est la dimension opérationnelle qui a prévalu à toutes les étapes du processus de professionnalisation (construction, animation, évaluation). En effet, il était nécessaire de trouver des réponses aux questions soulevées par les situations rencontrées sur le terrain.

- **Proposer un cadre de travail qui permette un questionnement et un travail d'explicitation de l'activité de conseiller en favorisant la prise de recul .**

- **Permettre un engagement volontaire des personnes et un climat de confiance** entre les participants et entre les participants et l'animateur. C'est une dimension qui doit être prise en compte notamment lorsque ce travail rassemble des professionnels qui peuvent être mis en concurrence par ailleurs (marché public par exemple).

- **Être actualisées** pour garder toute leur pertinence. Non seulement le contenu des journées ou programme de professionnalisation doit bien sûr évoluer, mais aussi tous les outils qui ont été construits. L'actualisation nécessite une gestion rigoureuse et régulière.

## Shéma de la professionnalisation



**La finalité de la professionnalisation des acteurs est de favoriser l'expression de la diversité des approches mais aussi de faire converger les intérêts locaux et les enjeux plus globaux.**

Les résultats de cette professionnalisation est de **produire de la ressource pour enclencher des changements dynamiques dans les pratiques**. La méthode n'est pas de décliner de manière linéaire une offre de service mais d'uti-

liser de manière pertinente, en fonction de ce qui a déjà été fait ou reste à faire et des résultats à atteindre, le mode le plus opérant : "sensibilisation", "appropriation", "appui à la mise en œuvre".

### Quelles problématiques sous tend la professionnalisation des acteurs de la VAE ?

Bien que la professionnalisation sur la VAE soit une mission "notoire" des Carif-Oref et de la plupart des acteurs de la VAE eux-mêmes et qu'elle ait concerné un grand nombre de professionnels déjà, **il faut se garder de la considérer comme acquise. Le concept même de professionnalisation implique un processus, un parcours jamais définitivement achevé puisqu'il suit les évolutions des organisations, des services et des compétences.**

Si les objectifs de la professionnalisation sont : la qualité des services associés à la VAE, l'acquisition de compétences, connaissances, méthodologies nécessaire aux fonctions liées à la VAE et enfin, la construction d'une identité professionnelle commune, **quelle stratégie choisir, sur la base de 10 ans d'expériences enregistrées par les missions VAE des Carif-Oref ?**

Cette décennie d'expériences nous permet de poser **quelques problématiques récurrentes :**

- Celle de **la veille juridique et technique** sur un dispositif au sein duquel les certificateurs démultiplient les procédures et de la **diffusion d'une information actualisée, exacte, pertinente** à un large public de professionnels ou autre.

Nous pouvons légitimement souhaiter que **le choc de simplification administrative** touche la VAE. À différents titres, mais tous au bénéfice de l'engagement des candidats dans cette démarche. Il convient de noter qu'une première initiative dans ce sens a été prise en créant un seul formulaire "Cerfa" pour la demande de recevabilité. Malheureusement, dans la pratique, ce formulaire unique s'est plutôt ajouté que substitué à ceux existants qui perdurent.

De la même façon, on peut appeler de nos vœux **une concertation entre les principaux certificateurs d'état afin qu'ils harmonisent leurs procédures et accentuent en leur sein le respect des normes édictées.** Malheureusement, encore aujourd'hui, connaître et comprendre les conditions d'exercice du droit à la VAE dans l'enseignement supérieur et les universités, par exemple, reste une gageure. Nous voulons rester confiants dans les **travaux de la CNCP qui aboutiront à un possible élagage de la forêt des certifications professionnelles françaises**, en attendant les passerelles, équivalences et autres facilités, personne ne connaît de façon exhaustive les référentiels des 17 000 certifications professionnelles existantes.

Nous pouvons nous réjouir des progrès des NTIC et de l'accès facilité à une information exponentielle. Nous apprécierions **une politique de mutualisation et de médiation de l'information sur la VAE.**

- Celle du **diamètre des cibles de la professionnalisation** : nous avons vu que les bénéficiaires étaient nombreux et divers dans leurs champs d'intervention (info ; conseil, accompagnement, jurys, chefs de projets, tuteurs...). Comment gagner et **maintenir une cohérence, une professionnalité commune** à ces praticiens de la VAE qui officient chacun dans leur spécialité mais constituent aussi chacun un maillon de la chaîne pour le candidat à la VAE ?

Dans la France entière, des professionnels nombreux sont venus se professionnaliser sur la VAE. Alors que les vertus de la coopération, de la synergie entre les acteurs sont de plus en plus consacrées par les sociologues ou les chercheurs en sciences de l'éducation-formation-emploi, comme propices à une efficacité collective plus grande, nous constatons souvent **la victoire de l'institution sur le territoire, de la logique verticale sur celle horizontale, de la structure sur le réseau.** On se professionnalise encore trop entre soi. Et si on se professionnalise avec les autres, on rentre travailler entre soi. **La concurrence s'oppose à la coopération, les contraintes de la structure ignorent finalement celles des candidats à la VAE.**

- Celle de la **responsabilité des "professionnaliseurs" et leurs commanditaires** : différents acteurs participent à la professionnalisation VAE, issus du secteur public ou privé, à quel(s) cahier(s) des charges doivent-ils répondre et comment mesurer leurs résultats ?

Confrontées à la professionnalisation VAE, beaucoup de missions VAE des Carif-Oref ont avancé avec les praticiens de la VAE concernés. Explorant, exploitant leurs pratiques et leurs analyses, croisant les regards et expertises, observant pour définir des repères structurants sur les services, activités, compétences et même, organisations, c'est réellement un processus d'acquisition de connaissances-in situ qui s'est déroulé dans toutes les régions ; Un processus tendu vers un résultat : la qualité du service rendu au bénéficiaire.

**Sur quels indicateurs les commanditaires de la professionnalisation s'appuient-ils aujourd'hui pour évaluer ces résultats ?** Et, quels sont les résultats obtenus ? Il y a là une piste de réflexion et d'action à ouvrir dans la seconde décennie après la loi de 2002 sur la VAE.

- Celle de la **reconnaissance de l'expertise VAE** intégrée à des fonctions-métiers existants (ou pas...). Quelle est la valeur ajoutée de la professionnalisation VAE sur tel ou tel emploi ? voire sur telle ou telle organisation ?

Au sein de l'Éducation Nationale, des universités, de Pôle Emploi, des CIBC, des OF... les professionnels de la VAE se reconnaissent entre eux... leur professionnalisation, leur nouvelle professionnalité les amènent à faire autrement. Les missions VAE des Carif-Oref, témoins engagés auprès de tous ces professionnels impactés par la VAE, détiennent quelques uns des principes actifs de la VAE.

Le plus déterminant étant que "**quand on se professionnalise sur la VAE, on apprend à ne pas craindre de travailler avec d'autres, au sein d'un réseau**". Le second étant qu'on intègre consubstantiellement à sa pratique, le goût du changement : parce que celui qui informe, qui conseille, qui accompagne, qui valide, qui monte un projet en VAE... celui là, travaille pour des personnes en mouvement, qui n'exigent rien que de savoir où et comment creuser en elle mêmes pour révéler des valeurs insoupçonnées dont elles sont détentrices.

Celui là va donc **rendre visible que l'expérience vaut diplôme**, comme le dit la Loi de 2002. Il va **éprouver la subversion de son action dans un système de formation établi d'une autre façon**. Et cette conscience le bascule du côté des pionniers qui ouvrent des routes ; **Compétences d'adaptation et d'innovation très prisées dans tous les emplois en lien avec les services au public**.

- Celle de **l'impact de la professionnalisation** sur le développement de la VAE. Après 10 ans de professionnalisation, les attentes des publics et clients pour lesquels la VAE serait pertinente sont elles satisfaites ? (Situation des publics en difficulté, peu ou pas qualifiés, des entreprises et de leurs projets GPEC, des territoires et leurs mutations économiques...)



## Chapitre 4

# LA VAE "SOUS OBSERVATION" OU LES PRATIQUES D'OBSERVATION DE LA VAE

Comme pour tout dispositif public, le recueil d'informations quantitatives et qualitatives constitue un outil d'évaluation et d'aide à la prise de décisions pour les politiques. À ce titre, la VAE ne déroge pas. État, Régions Partenaires Sociaux mais aussi les Opacif, Opca, acteurs de la VAE engagent des enquêtes, des analyses sur la base de données chiffrées concernant la VAE.



## PARTIE 1 : Synthèse des pratiques d'observation de la VAE en régions

### Nos sources :

C'est à partir de **11 fiches** synthétiques présentant des **actions relatives à l'observation de la VAE** dans **10 régions** de France que nous proposons cette étude. L'ensemble de ces fiches sont jointes en annexe au présent document.

(Cf. Fiches - actions accessibles sur le site)

Intitulés de la fiche action	Région dans laquelle le projet s'est déroulé
Enquête sur le déroulement du parcours de salariés en congé VAE	Aquitaine
Etude/recherche : l'activité de personnes ordinaires en VAE	Bourgogne
Parcours en VAE des candidats passés en jury en 2009	Bretagne
Enquête qualité /suivi des parcours	Champagne-Ardenne
Etude comparative des parcours VAE en Guyane (VAE aboutie /VAE interrompue ou abandonnée)	Guyane
Observatoire VAE Haute Normandie	Haute-Normandie
Lorfolio et traçabilité des parcours	Lorraine
Suivi des parcours à 6 mois	Poitou-Charente
Evaluation du dispositif	Poitou-Charente
Etude sur les abandons de VAE	Paca
Analyse des parcours VAE en Rhône Alpes entre 2007 et 2009 : "candidats à la VAE : quels parcours pour quels résultats ? "	Rhône Alpes

### Avertissement

Les actions présentées dans ce document ne représentent pas l'exhaustivité des initiatives menées dans chaque région, ni ce que chaque Carif-Oref a fait dans le cadre de sa mission VAE. Chaque action, par ailleurs, doit toujours être reliée au contexte institutionnel et à l'organisation de la VAE de la région où elle s'est déroulée.

## Contexte de la thématique "Observation de la VAE"

DÈS L'ORIGINE de la Loi instituant le droit à la VAE, en 2002, l'État a souhaité organiser la collecte et le traitement de données sur les parcours individuels de VAE.

Il a confié ce soin aux toutes nouvelles missions VAE des Carif-Oref. En charge de coordonner le service d'information et de conseil en VAE, **les Carif-Oref se trouvaient placés à l'interface des publics, des acteurs de l'info-conseil en VAE et des représentants des certificateurs en régions. Cette place leur a conféré un rôle d'observateurs privilégiés de la VAE, renforcé par leurs compétences d'Oref assurées par des statisticiens et des chargés d'études expérimentés.**

De fait, avec l'appui des "Points Relais Conseil" en VAE, les missions VAE des Carif-Oref ont élaboré chaque année un **"tableau de bord" de la VAE**. Ces données chiffrées leur étaient demandées dès la circulaire DGEFP de 2002 qui instaurait le dispositif d'information conseil en VAE et stipulait que "les structures supports transmettront aux Président des Conseils Régionaux ainsi qu'aux Préfets avant le 31 décembre de chaque année un compte rendu détaillé d'activités".

Ces premiers tableaux de bord concernaient donc les statistiques des PRC : activité du PRC en termes de flux de la demande et de profil des candidats qui se présentaient pour un entretien ou une demande d'information.

D'autre part, l'activité régionale VAE ne se résume pas à l'activité des PRC, et les missions VAE Carif-Oref, en fonction des attributions qui leur ont été confiées ont eu également à rassembler les données issues des certificateurs. Ce travail s'appuyait alors sur la mission d'animation régionale des certificateurs confiée aux missions VAE des Carif-Oref.

Sans reprendre de façon exhaustive l'historique et les différentes circulaires, la loi relative aux libertés et responsabilités locales, du 13 août 2004 qui a confié aux Conseils régionaux l'animation du dispositif d'information conseil en VAE a souvent reconfiguré l'animation régionale VAE, et donc par la même, cette articulation entre animation des certificateurs régionaux et mutualisation des données.

### ► Ces tableaux de bord VAE recueillent aujourd'hui trois types de données :

- **Les données des Points Relais Conseil** : (à partir du nombre de personnes qui ont bénéficié d'un entretien conseil en VAE ou d'une information sur la VAE) Celles-ci sont les plus souvent demandées par la région qui les finance et sont quasiment systématiques et fournies par tous les Carif-Oref dans le cadre de leurs missions VAE.

- **Les données issues des certificateurs** : moins systématiques, elles ne sont fournies que par certains Carif-Oref et/ou Services d'Études Statistiques de l'État

- **Les données sur le suivi des parcours de VAE** : elles sont collectées et traitées de façon encore plus rare.

Parce que souvent, les données chiffrées collectées à partir des acteurs de l'info-conseil en VAE n'étaient pas suffisantes pour avoir une vision large du champ de la VAE, d'autres initiatives des Direccte, des Régions, des Opca, Opacifs, Branches professionnelles, Certificateurs ont vu le jour. Par ailleurs, **les premières analyses de ces chiffres sur la VAE posent plus de questions qu'elles n'en résolvent.**

Car les travaux conduits vont au-delà de la réponse à un objectif de contrôle des dépenses des fonds publics. On s'aperçoit en regardant les actions, que cette dimension est très peu présente ou n'a pas été jugé utile d'être présentée tant ce "rendu compte" fait partie des activités "naturelles" des Carif. De fait, et face à un dispositif essentiellement individuel comme l'est la VAE, mener des enquêtes et analyses permet surtout à tous les acteurs de tenter de **disposer d'une vision globale partagée et mieux saisir les ressorts individuels** qui sont à l'œuvre dans une telle démarche. On ne peut se satisfaire d'une lecture des "masses" ou des flux.

Au-delà de disposer de chiffres (nombre de candidats informés, à l'étape de recevabilité, en accompagnement, en validation totale, partielle... etc) les questions sur le dispositif de VAE qui motivent ces enquêtes restent posées :

- Qu'est ce qui déclenche un parcours de VAE ?
- Qui bénéficie de la VAE ?
- Que se passe-t-il suite au premier entretien d'orientation ?
- Qu'est ce qui freine ou au contraire accélère la décision d'entreprendre une VAE ?
- Que sait-on des candidats et de leur parcours en cas de VAE partielle ?
- Que produisent les méthodes d'accompagnement à la VAE ?
- Le dispositif de VAE répond-il aux enjeux qui lui étaient fixés ?

► **Observation de la VAE : de quoi parle-t-on ?**

La distinction entre objectif quantitatif et objectif qualitatif que l'on est tenté de faire lorsque l'on parle de l'observation de la VAE n'est pas pertinente. En effet, **les analyses de données quantitatives servent toujours la résolution d'une question qualitative.**

Ce que l'on cherche, c'est comprendre ce qui fait et ce qui se passe, et les chiffres ne sont que des indicateurs. En réalité, l'observation est un outil d'analyse.

La mission d' "observation de la VAE" recouvre différentes phases :

- **La collecte des données** impliquant l'identification des fournisseurs et de leurs sources, la définition des éléments à collecter, des objectifs de la collecte, la construction des indicateurs, l'élaboration d'un dispositif de recueil (questionnaires, tableaux Excel, Limesurvey, etc.) Ce travail ne peut pas se faire sans un lien direct à un moment donné avec les personnes en charge de la saisie. La qualité de l'articulation entre saisie et collecte a un impact déterminant sur la qualité des données.

- **Le traitement et l'analyse des données**, il s'agit d'un travail à conduire en partenariat pour exploiter et interpréter en croisant différents points de vue.

- **La restitution des données et la diffusion des résultats** de leur analyse aux commanditaires et aux acteurs de la VAE de façon à faire vivre ces données et qu'elles servent d'instrument de pilotage ou d'accordage...

**Synthèse et Analyse des pratiques en régions**

Les actions présentées par les régions et étudiées ici témoignent cependant que l'on peut lever les obstacles à l'observation de la VAE et produire des données permettant d'analyser plus finement ce qui se passe dans ce dispositif.

Dans cette "rubrique observation de la VAE", on trouvera plusieurs sortes de travaux :

- des enquêtes statistiques sur la VAE
- des études et des analyses sur tel ou tel aspect de la VAE
- la mise en œuvre de démarches d'observatoire en charge de la structuration pérenne du recueil de données sur la VAE
- des outils dédiés à la traçabilité des parcours individuels de VAE.

► **Les publics**

Les publics visés par les études sur la VAE sont le plus souvent **les candidats à la VAE**. En cherchant à connaître leur nombre ou leur qualité à différentes étapes, on s'interroge toujours sur le parcours de VAE pour l'optimiser.

Certaines études statistiques se penchent plus particulièrement sur **les salariés**, notamment ceux en congé VAE.

Enfin, les publics visés par les études peuvent aussi relever des acteurs eux-mêmes : c'est le cas lorsque l'on souhaite évaluer **l'activité des PRC** ou encore **celle des structures en charge de l'accompagnement VAE**.

## ► Les objectifs

À travers l'étude des initiatives régionales, on voit que l'engagement de procédures d'observation de la VAE répond à différents objectifs :

**L'évaluation du dispositif.** Selon les situations, elle porte sur :

- l'impact de l'info conseil en VAE
- la qualité du service rendu par les PRC
- les actions d'accompagnement VAE : il s'agit ici d'évaluer la conformité des actions d'accompagnement VAE au regard du cahier des charges. Mais cette évaluation va plus loin que l'examen de conformité : il s'agit en effet de constituer une base d'informations destinée à favoriser des échanges de pratiques entre les organismes d'accompagnement.
- Les suites données à l'entretien conseil en PRC 6 mois après cet entretien

## **L'analyse des parcours de VAE**

- rechercher les causes des abandons en cours de VAE et y remédier par une amélioration des pratiques (Paca)
- comprendre l'impact de la VAE sur le parcours professionnel des salariés
- identifier les difficultés d'un parcours VAE

## **La traçabilité des parcours professionnels**

C'est le cas avec le portefeuille numérique de compétences élaboré en Lorraine : le Lorfolio, qui vise à :

- capitaliser ses expériences individuelles quelles qu'elles soient et expliciter ses connaissances et ses compétences pour les valoriser
- faciliter la réflexion et l'analyse de ses acquis pour s'orienter, évoluer, construire un projet professionnel
- faciliter le partage de ces informations avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation en Lorraine.

## ► Les acteurs

Trois types d'acteurs peuvent être distingués :

- **Les commanditaires** (maîtres d'ouvrage) qui formulent la commande et apportent les financements mais pas systématiquement le pilotage.

Les actions en régions nous présentent des commandes : des régions sur leurs fonds ou en co-financement avec le FSE ; de la Direccte (en Rhône Alpes) ; de Fongécif (Aquitaine, Bourgogne) ; d'un FAF.

- **Les réalisateurs-opérateurs** (maîtres d'œuvre) qui réalisent l'observation, l'étude, l'enquête...

L'information sur les opérateurs est rare dans les fiches-actions. D'où notre méconnaissance de "qui a fait le travail". Il semblerait que dans la plupart des cas ce soit la mission VAE du Carif-Oref. Mais ce pourrait être l'Opacif ou l'Opca lui-même.

Les réalisateurs de l'étude et leurs partenaires, fournisseurs de données, assurent parfois ensemble les mêmes activités telles que la collecte et l'analyse des données.

→ La réalisation de travaux d'observation de la VAE quand elle est confiée aux missions VAE des Carif-Oref, est organisée le plus souvent **en mobilisant un chargé de mission VAE et un chargé d'étude de l'Oref**. L'un apporte sa connaissance du dispositif de VAE issue de l'animation du réseau, l'autre apporte sa compétence de statisticien. Ce binôme est indispensable aux différentes étapes du travail : du recueil voir même de la saisie (concernant les PRC par exemple), pendant la phase de traitement et d'analyse, puis lors de la diffusion des résultats ou productions.

- **Les partenaires**, le plus souvent, fournisseurs de données

On retrouve ici dans une forte proportion les certificateurs- notamment publics- qui détiennent un nombre important de données, mais aussi :

- Le service d'évaluation de la région (Poitou Charente)
- Le service études et statistiques de l'emploi (SESE) de la Direccte (Rhône Alpes)
- Un syndicat professionnel : ici l'Union régionale Capeb Paca Corse
- Les conseillers VAE des PRC

Ces trois types acteurs travaillent en étroite collaboration. En effet, on constate que l'activité même d'observation de la VAE implique de nouer des partenariats : **sans partenariats pas d'observation possible**.

On croisera avec ces trois acteurs, les activités liées à l'observation :

- Activités liées à la collecte des données
- Activités liées au traitement, à l'analyse des données : qui le fait ? Pour qui ? Comment ? Quels objectifs ?
- Activités liées à la communication
- Activités liées à l'animation du réseau d'acteurs de la VAE et des partenariats au niveau local, régional et national. (les agrégats ne sont pas automatiques d'un niveau à un autre)

### ► Les financements

Les financements des travaux d'observation de la VAE sont apportés par les commanditaires (voir ci-dessus). À l'étude des actions réalisées en régions, on en remarque les caractéristiques :

- Un financement ponctuel, alloué pour une enquête précise, ou
- un financement "fondu" dans le budget global fixé pour la mission VAE du Carif-Oref, ou
- un financement dédié et fléché comme dans le cas dans la Com du Gref Bretagne, pour le lancement des travaux d'observation sur la VAE ou pour l'observatoire de Haute-Normandie.

### ► Descriptif

Les actions présentées à notre étude peuvent être classées selon deux grandes catégories : celles qui permettent l'analyse des parcours de VAE et celle qui permettent la traçabilité des parcours professionnels. Nous distinguerons les contenus des actions et les méthodes utilisées. Enfin, nous signalerons les publications produites.

#### Nature des initiatives en régions quant à l'observation :

#### → Des actions qui ont pour objectif l'analyse des parcours de VAE :

Cela concerne 7 actions sur les 11 présentés. On constate néanmoins des clés d'entrée différentes.

- **Se doter d'un outil de suivi des parcours** des candidats (du conseil VAE au jury de validation) pour être en mesure d'aller au-delà du tableau de bord annuel de la VAE décrivant l'activité des PRC et des valideurs sur une année civile. Cette volonté d'avoir un outil d'analyse fine des parcours a conduit la Commission VAE du CCREFP de Rhône Alpes à confier au Prao la réalisation de cet outil et l'analyse des données.

- **Mettre en place une ingénierie pour un système pérenne** non seulement de collecte de données au niveau des certificateurs et des acteurs de la VAE, mais aussi de restitution de ces données. C'est le travail qu'a conduit le Gref de Bretagne.

- **Réaliser un suivi des parcours à 6 mois.** L'objectif ici était d'examiner plus précisément les suites données à l'issue d'un entretien VAE en PRC. À travers cette étude, il s'agissait aussi d'évaluer la qualité du service rendu par le PRC (région Poitou Charente et Lorraine)

- **S'intéresser aux parcours des salariés qui ont bénéficié d'un congé VAE.** Le Fongécif Aquitaine a enquêté du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2011 sur le déroulement de ces parcours. Cette enquête a permis de mettre en évidence l'importance du choix de la certification et par là, l'importance du rôle des PRC. Elle a aussi amené à demander aux accompagnateurs qu'un accompagnement pour l'oral du jury soit proposé systématiquement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

### • Les abandons en cours de VAE

Deux organismes se sont spécifiquement penchés sur la question de l'abandon de la VAE.

- Le CrieV de Guyane - Centre Régional Interservices d'Expertise pour la Validation - a conduit une étude comparative des parcours VAE en Guyane **en s'intéressant plus particulièrement à la VAE aboutie et à la VAE interrompue ou abandonnée. Site du CrieV**

- L'Union régionale Paca-Corse de la Capeb a enquêté les candidats pour comprendre pourquoi malgré la mise en place d'une action régionale de soutien des candidats à la VAE (réunions d'information, conseillers en VAE, accompagnement ciblé) le taux d'abandon restait important. **Cette étude, en donnant la parole aux usagers a montré l'importance de l'accompagnement dans la réussite du projet.** Le Carif, dans le cadre de ses missions a accompagné ce projet, par la professionnalisation des conseillers, la mise à disposition de ses ressources et la co-réalisation de cette étude.

→ La question de l'abandon en cours de parcours se fait très prégnante comme l'ont montré les débats lors de l'atelier qui s'est tenu à Limoges sur ce sujet. On voit que cet échec du candidat est aussi vécu comme un échec de tous les acteurs et que tous ont à cœur de bien comprendre le mécanisme qui conduit à l'échec pour faire porter les progrès sur ce point.

• **Découvrir les freins et les accélérateurs dans la décision d'engager une VAE**, c'était l'objectif de l'étude de recherche sur "l'activité des personnes ordinaires en VAE" menée en partenariat Carif / Agro-Sup Dijon. Dans ce dernier cas, il s'agissait d'examiner l'ensemble des éléments du parcours et des activités liées à la VAE selon 10 thèmes : temps et VAE, la rencontre avec la VAE, l'information conseil, élaboration du dossier d'accompagnement, jury et VAE comme situation d'évaluation, demandeur d'emploi et VAE, équité et sentiment de justice en VAE, VAE simple et complexe.

→ **Une action qui a pour objectif de permettre la traçabilité des parcours professionnels individuels**

En Lorraine, l'initiative liée à la pratique de l'observation diffère des autres travaux menés en régions. En effet, la Région et le Carif (Inffolor) ont travaillé à la traçabilité des parcours professionnels des individus à travers la conception d'un outil internet ouvert à tous : **le portefeuille numérique de compétences** : le Lorfolio.

Avec le Lorfolio, chaque Lorrain (étudiant, demandeur d'emploi, salarié...) peut présenter clairement ses expériences passées, ses compétences actuelles, son objectif professionnel ainsi que le chemin qu'il compte emprunter pour l'atteindre, le tout dans un univers entièrement sécurisé et personnalisé sur Internet.

► **Les méthodes utilisées**

On distingue les enquêtes, ponctuelles, sur un sujet donné et réalisées par un prestataire, de celles menées en continu par des structures pérennes tels les observatoires.

• **Pour la collecte de données :**

- Des questionnaires d'enquêtes, en ligne, par courrier postal, par entretien téléphoniques et ou en face à face

Dans certains cas, des phases de test sont mises en œuvre comme en Poitou Charente puis le questionnaire est généralisé. Les modalités techniques s'améliorent : d'un questionnaire envoyé par mail on passe à un questionnaire transmis en ligne. Ce qui a eu comme effet de passer d'un taux de réponses de 37,2 % en 2010 à 74 % en 2011.

- Des grilles d'entretiens

• **Pour le traitement des données :**

Des entretiens d'explicitation, des démarches recherche-action :

- En Rhône Alpes, le Prao a construit une base de données à partir des éléments apportés par chaque valideur et les PRC. L'étude issue de leur analyse a montré quels liens existaient entre les différentes étapes de la VAE, les résultats selon les profils des publics, l'impact des délais sur les résultats de la VAE, quelles sont les certifications les plus demandées et celles les plus validées.

- En Bourgogne l'enquête a été menée :

- Sur le dispositif de VAE avec ses déclinaisons selon les certificateurs

- Sur les activités mises en œuvre par les personnes dans des situations de VAE et ce au moyen d'entretiens d'explicitation historique avec chacun.

• **Dans le cas spécifiques des missions d'observation de la VAE dans les OREF ou des observatoires**

Il y a, à notre connaissance peu d'observatoire de la VAE. Deux ont présenté leurs travaux lors de la manifestation pour les 10 ans de la VAE, à Limoges

- **L'observatoire VAE de Haute Normandie** où l'on voit qu'il permet aux différents acteurs impliqués une observation large et partagée de la VAE en constituant un outil régional qui rassemble les données des PRC et des certificateurs, et donc de l'information conseil au passage en jury de validation. La Draaf, le Dava, la Direccte, la DRJSCS, l'enseignement supérieur, les CCI les PRC participent de façon continue à cet observatoire. **Observatoire VAE de Haute-Normandie**

- **La mission observation de la VAE du GREF de Bretagne**

L'activité d'observation de la VAE du Gref de Bretagne a été lue à travers la présentation de l'étude "parcours" des candidats à la VAE. En Bretagne, le choix a été fait de mettre en place une organisation et une gestion internes au Gref (Oref) de la collecte des informations auprès des certificateurs. Car dans de nombreux cas ailleurs, la collecte des données est assurée par un prestataire extérieur dont dépendent les missions VAE. Pour ce faire, l'Oref a bénéficié en 2011 d'un financement spécifique fléché qui lui a permis de mettre en place les outils nécessaires. Une application pour anonymiser les données individuelles et permettre un suivi de parcours sur plusieurs années si nécessaire a été développée. En 2012, cette activité de suivi de parcours a été intégrée dans la mission de l'Oref sans financement complémentaire. Le travail en amont avec les fournisseurs de données pour stabiliser et pérenniser le recueil de données a fait l'objet d'un travail à part entière (appui d'un CDD)

**Parcours VAE 2009 en Bretagne**

► **Les suites données aux études**

Les conclusions de certaines études ont généré la création de nouveaux outils au bénéfice du suivi des parcours de VAE :

- un guide méthodologique pour la mise en œuvre du post jury
- un cadre pour mutualiser et améliorer les pratiques d'accompagnements en agissant sur les causes d'abandon des candidats, repérées dans l'étude (Paca)
- impact des résultats en VAE pour la professionnalisation des PRC : quelles relations entre le service d'info-conseil en VAE rendu par les PRC et les résultats des VAE ? (Fongecif Bourgogne)

► **Les publications**

Toutes les fiches descriptives d'actions n'indiquent pas systématiquement si les travaux d'observation ont fait l'objet d'une publication. Nous ne signalons donc ici que ce qui a été explicitement mentionné.

L'observation de la VAE, selon la commande, peut déboucher sur :

• **Des tableaux de bord**

• **Des résultats d'enquêtes**

(Ex : enquête sur le déroulement du parcours de salariés en congé VAE disponible sur le site du Fongecif Aquitaine)

• **Des études thématiques**

- l'analyse des parcours VAE 2007-2009 (**L'étude Prao**)
- les abandons en VAE (**Les abandons en VAE, étude Espaces compétences /FAF SAB**)

• **Des outils**

- un guide méthodologique pour la mise en œuvre du post jury
- un outil de suivi des personnes (**Lorfolio**)

• **Des fiches techniques sur l'ingénierie d'information et sur une démarche pédagogique différenciée**

→ L'observatoire de Haute Normandie publie ses résultats dans une collection "repères" et il a ainsi publié 4 études sur la VAE :

- **la VAE en quelques chiffres**
- **la VAE par le GFE**
- **l'activité des PRC sur le territoire**
- **l'impact de la VAE sur les parcours professionnels**
- **panorama de la VAE**

**Cette production de connaissances quantitatives et qualitatives sur la VAE a aussi contribué à la professionnalisation des acteurs de la VAE et en particulier de celle des PRC, quand en Bourgogne par exemple, ils ont travaillé sur les relations entre certains résultats de certification par la VAE et le service d'information conseil rendu par les PRC. Cette articulation entre la fonction d'observation et la fonction de professionnalisation est particulièrement enrichissante.**

## PARTIE 2: Analyse des pratiques d'observation de la VAE en régions

### Enseignements à tirer à partir des pratiques d'observation de la VAE

L'ÉTUDE des pratiques en régions quant à l'observation des parcours de VAE nous invite retenir quelques **conditions de réussite** si l'on veut obtenir des éléments complets et fiables sur les parcours VAE.

#### → Sur la mise en place d'une organisation propice à l'observation de la VAE

##### • Assurer une gouvernance efficace du système

La première question à résoudre est celle de la légitimité pour impulser auprès de différents acteurs une commande suivie d'effets. Outre les représentants des pouvoirs publics en régions, il importe d'associer à la gouvernance du système les responsables des différents contributeurs (Certificateurs, têtes de réseaux des PRC, OF...)

##### • Définir une commande et en co-construire le cahier des charges avec les acteurs concernés

Il importe de s'accorder avec les partenaires et le maître d'œuvre sur les termes du cahier des charges de la commande. La prise en compte des contraintes, freins et réalité d'exercice de chaque contributeur, par un dialogue constructif autour des objectifs recherchés, facilitera la réalisation ultérieure. Il appartient à ce collectif de décideurs de définir ce qu'ils cherchent à connaître, ensemble, afin qu'ensemble, ils identifient non seulement la nature des données qu'il leur faudra obtenir mais aussi le questionnement à appliquer à ces données.

##### • Assurer des moyens adaptés aux objectifs et résultats attendus

- monter et allouer le budget correspondant aux coûts
- affecter les ressources humaines correspondantes en nombre et en qualité
- se doter d'un outil adapté et performant
- définir des délais de réalisation réalistes
- penser les critères d'évaluation du dispositif d'observation pour le faire évoluer

#### → Sur l'organisation et le déroulement de la collecte de données

##### • Assurer la légitimité du maître d'œuvre

- définir les compétences et qualités du maître d'œuvre (techniques, relationnelles,...)
- désigner formellement le maître d'œuvre et contractualiser sa mission
- désigner ses relais dans la prise de décision et les conditions de régulation
- penser les critères d'évaluation de son action

##### • Réunir les conditions de la collecte

- construire des partenariats (au niveau des opérateurs)
  - définir des procédures partagées (Quoi ? Qui ? Quand ? Comment ?)
- S'appuyer sur les initiatives réussies au sein d'autres régions : mutualiser, capitaliser voire homogénéiser...
- Faire adhérer les partenaires à l'utilisation d'un outil commun (installations et professionnalisation techniques)
  - donner accès aux données et les sécuriser.

→ **Sur l'organisation et le déroulement du traitement des données**

C'est sans doute la phase la plus risquée et sensible du dispositif. Le maître d'œuvre va devoir respecter le cahier des charges convenu et pouvoir expliciter les analyses qu'il produit au nom et pour le collectif de commanditaires. Nous avons vu l'importance d'**associer les compétences d'un statisticien et d'un "praticien" de la VAE** pour traiter au mieux les données récoltées.

Le premier temps implique le respect rigoureux de méthodes et procédures statistiques pour produire des tableaux et schémas exacts à partir des éléments chiffrés remontés.

Le deuxième temps, celui de l'analyse et de l'interprétation est celui de l'expert du sujet observé. Mais là encore, le maître d'œuvre doit réunir un **groupe expert** pour soumettre son interprétation à leurs regards croisés. C'est une des conditions de validation des conclusions de l'étude. Il importe de **partager le sens des résultats qui se dessinent** : signification d'une tendance observée, motifs probables de tel ou tel résultat.

→ **Sur l'organisation et le déroulement de la restitution des résultats de l'observation**

Ce sont ici les questions relatives aux destinataires des études d'observation de la VAE ainsi qu'à la forme et aux précautions que doit revêtir la communication de ces études, qui sont posées.

En effet, puisque l'observation est le produit d'un collectif de partenaires contributeurs mais surtout-acteurs de la VAE-il s'agit de ne pas rendre des conclusions "destructrices" pour l'une ou l'autre des parties prenantes. (Cela serait néfaste à de prochaines collaborations !) Pour autant, il convient d'être exact et ne pas dissimuler des résultats au motif qu'ils "fâchent".

C'est bien l'art du maître d'œuvre que d'**objectiver les difficultés révélées par l'étude et poser les problématiques de façon à ce que les acteurs, individuellement et collectivement, les partagent et s'en emparent pour les résoudre.**

C'est pourquoi, la restitution doit procéder par étapes : les partenaires, les commanditaires puis, après validation, une diffusion au grand public. La restitution des résultats de l'observation sert l'évolution-l'amélioration-du dispositif de VAE.

→ **Un dispositif pérenne d'observation de la VAE constitue un des outils majeurs d'aide à la prise de décision pour les politiques de développement de la VAE.**

→ **Outre la qualité du dispositif d'observation de la VAE lui-même, les pratiques en régions montrent que c'est bien davantage la qualité des actions qu'il induit pour l'évolution des organisations, des services et des compétences pour le développement de la VAE qui en constitue la valeur ajoutée.**

→ **Un dispositif d'observation de la VAE, plus qu'un outil statistique doit devenir un outil dynamique.**

## Quelles problématiques sous-tendent l'observation de la VAE ?

Notre étude laisse apparaître que la mission d'observation de la VAE, dont l'utilité est plébiscitée, ne bénéficie pas encore des conditions d'un déploiement pérenne au sein de toutes les régions de France. À de rares exceptions près, **c'est toute la structuration et tout le fonctionnement de l'observation qui reste à étayer pour obtenir cette vision exacte, et surtout, partagée du dispositif de VAE, en France.**

Les expériences présentées révèlent que la mise en œuvre de procédures d'observation de la VAE est confrontée à multiples difficultés :

- **Difficulté à mobiliser les acteurs-fournisseurs de données** - si ce travail ne s'appuie pas sur **une animation partenariale** par ailleurs.
- **Difficultés à déterminer les indicateurs communs.** Mettre au point un dispositif technique de recueil de données suppose de rechercher ce qui est commun tout en assurant à chacun des acteurs impliqués de ne pas perdre sa spécificité. Ceci est particulièrement délicat par exemple lorsque les partenaires en région sont contraints d'utiliser des outils nationaux qui ne laissent pas de marge de manœuvre au niveau régional - notamment les certificateurs-
- La plupart des acteurs de la VAE disposent d'outils statistiques propres. La difficulté réside dans **la mutualisation des données provenant de supports hétérogènes** et/ou dans l'adhésion des différents acteurs à l'utilisation d'un outil commun avec une démarche concertée et commune afin de faciliter la collecte. Ainsi par exemple le dispositif d'information conseil dans les différentes régions (certains PRC offrent des entretiens d'1.30, d'autres n'ont pas de durée imposée)

- **Difficultés à exploiter les données recueillies pour livrer des analyses qualitatives partagées**, répondant à des questions pertinentes définies collectivement par les commanditaires et les partenaires.

- **Difficultés à rassembler.** Certains acteurs sont réticents à partager leurs données : ce peut être le cas de certificateurs publics et privés qui résistent à communiquer leurs éléments chiffrés par crainte d'ingérence dans leur fonctionnement ou de jugements sur leurs résultats ensuite... La difficulté réside à obtenir leur adhésion et leur contribution. Il faut trouver des objectifs communs.

- La multiplicité des acteurs et la diversité de leurs postures génèrent des jeux qui contrarient la mise en œuvre rapide et simple de procédures partagées efficaces. La question de **la gouvernance d'un dispositif d'observation de la VAE institué** et celle de **la légitimité du maître d'ouvrage en charge de l'observation** de la VAE sont prégnantes.

- On constate aussi **un manque de moyens spécifiques dédiés à ce travail.** Cela tendrait à prouver un déficit de volonté politique pour l'obtention de données représentatives, partagées et fiables sur la VAE. La mission d'observation si elle est intégrée aux missions VAE des Carif-Oref est financée le plus souvent sans fléchage particulier dans leur budget global.

- On remarque une **faible mobilisation de ressources humaines pour remplir cette mission** d'observation. Les Oref ne considère pas toujours la VAE comme un dispositif prioritaire d'étude. Leurs équipes sont mobilisées sur d'autres analyses. L'observation de la VAE sera assurée à minima par une collecte de données peu traitées.

Ainsi, on se trouve devant un paradoxe : chacun veut des chiffres, chacun en demande, chacun en produit, mais leur utilisation et communication se révèlent hautement sensibles. Ce n'est pas tant la communication qui est délicate, mais bien l'analyse et l'interprétation des données. C'est la raison pour laquelle **ce genre de mission nécessite un fort portage politique et doit être conduite sur un mode partenarial et collaboratif en s'appuyant sur la concertation entre tous les acteurs.**

→ En résumé, les problématiques posées sont liées à :

- un déficit de soutiens politique et stratégique traduit dans une gouvernance instituée, un cahier des charges clair et des moyens dédiés
- un manque de légitimité du maître d'œuvre induit par le point ci-dessus
- l'animation d'un partenariat efficace
- la définition et l'adoption d'objectifs, outils, procédures, indicateurs communs
- l'exploitation des données et leur analyse qualitative partagée, en réponse à des questions pertinentes définies collectivement par les commanditaires et les partenaires
- Les modalités de restitution et diffusion des résultats de l'observation conduite

## CONCLUSION

### Les enjeux VAE 2012-2022

**A**L'ISSUE de ce travail de mutualisation des pratiques en régions de 2002 à 2012, **quels grands enjeux se dégagent pour le développement de la VAE dans les dix prochaines années ?**

**Nous en fixons quatre**, chacun finalement relatif aux thèmes que nous avons choisis pour fêter les 10 ans de la VAE au cours de la manifestation inter-régionale organisée par le Réseau des Carif-Oref.

#### "La VAE pour tous"

**Rendre accessible ce dispositif à tous les publics dont les plus fragiles**

- **Articuler la VAE aux autres dispositifs d'Orientation et de Formation Tout au Long de la Vie :**
  - Vers le principe de Certification Tout au Long de La Vie ?...
  - **Développer une culture et étayer les pratiques de formalisation et de capitalisation de l'expérience** pour favoriser la prise en compte de toutes les formes d'expériences des parcours même les plus chaotiques
  - Pour les publics les plus fragilisés, **ouvrir des actions de "mobilisation VAE"** qui offrent un cadre adapté à la résolution globale de leurs problématiques pour investir et réussir la démarche VAE, entre autre.

#### "La VAE partout"

**Intégrer ce dispositif dans projets de GPEC et/ou de GTEC**

- **Accompagner** la démarche et les professionnels de l'emploi et des ressources humaines **tout au long du déroulement du projet collectif**
- **Développer la compétence en ingénierie et conduite de projet collectif de VAE** des professionnels de l'emploi-formation en entreprise et sur les territoires
- **Promouvoir, désenclaver et utiliser le dispositif de VAE** avec tous les acteurs sociaux économiques

#### "La VAE avec tous"

**Accompagner, professionnaliser et appuyer les acteurs du champ de l'orientation, de l'emploi et de la formation dans leur appropriation du dispositif de VAE**

- **Contribuer à développer la qualité des services en VAE**
- **Permettre l'acquisition de connaissances, de méthodologies, de compétences et la construction des outils et supports nécessaires à la prise et à la tenue des fonctions** (conseiller VAE, accompagnateur VAE, animateur VAE, Chef de projet VAE...)
- **Construire une identité professionnelle commune** aux acteurs de la VAE

#### La VAE "sous observation"

**Se doter d'outils partagés, objectifs et fiables d'observation pour piloter le dispositif**

- **Stabiliser et définir un cahier des charges partagé** de l'observation de la VAE
- **Utiliser les données** quantitatives et qualitatives observées comme **indicateurs** au service du **pilotage du dispositif de VAE**
- **Impulser et soutenir une dynamique de coopération et de partenariat** des acteurs engagés dans l'observation

## Les Acquis des Missions VAE 2002-2012

En remplissant leur "mission VAE" les Carif-Oref apportent leur compétence et leur expertise en matière d'observation, d'information, d'animation, et de professionnalisation sur le champ de l'orientation-emploi-formation.

→ Par rapport au premier enjeu, les missions VAE des Carif-Oref ont avancé sur la prise en compte des spécificités de certains publics dans l'accès à la VAE. Leur action a souvent été au cours de ces dix premières années du dispositif, inspirée par l'esprit de la Loi : rendre ce droit accessible à chacun, quelle que soit sa situation. Leur contribution au déploiement de l'information et du conseil en VAE en régions témoigne de leur action au service de tous les publics.

→ Par rapport au deuxième enjeu, les Carif-Oref en tant qu'acteurs de la relation orientation-formation-emploi ont eu la capacité de porter le dispositif VAE comme un des outils des politiques d'orientation, de formation et d'emploi. Leurs Missions VAE participent au développement de projets dans des logiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences et/ou de Gestion Territoriale des Emplois et des Compétences.

→ Par rapport au troisième enjeu, les missions VAE des Carif-Oref se sont vues confier la professionnalisation des acteurs de la VAE dans la plupart des régions :

- Les Carif-Oref sont gouvernés par l'État, les Régions et les Partenaires Sociaux :

ils mettent en œuvre des actions liées aux politiques concertées de leurs instances paritaires. Les missions VAE, en leur sein, bénéficient de la légitimité et de la force que leur confère cette gouvernance.

- Les Carif-Oref sont ancrés au sein des réseaux d'acteurs de l'Orientation, l'Insertion, la Formation, et l'Emploi dans toutes les régions de France : ils agissent en mobilisant ces réseaux d'acteurs, favorisant les synergies utiles à la réalisation de projets innovants propices à l'évolution des organisations, des services et des compétences. Ils ont la compétence d'animation de réseaux. Les missions VAE, placées en leur sein, se sont appuyées sur cette posture privilégiée pour rassembler les acteurs, organiser l'échange d'informations et pratiques et impulser la cohérence dans le changement.

- Les Carif-Oref ont-à tout le moins-les compétences de bureau d'étude et d'ingénierie : ils sont capables de mutualiser, capitaliser, analyser des informations multiples, des pratiques d'acteurs différents. Ils produisent des études, des supports d'information, méthodologiques, pédagogiques, des outils co-construits avec et au service des professionnels qui les utilisent. Parce que la professionnalisation VAE implique de toujours faire le lien avec l'expérience des différents professionnels et d'enrichir la compétence des uns par celle des autres, cette fonction se révèle fondamentale.

- Au sein des Carif-Oref, les missions VAE ont disposé de toutes les ressources utiles pour la professionnalisation des acteurs de la VAE :

- Le "vouloir professionnaliser" : impulsion politique, motivation des chargés de mission

- Le "savoir professionnaliser" : capacité de traiter les informations et d'analyser les pratiques à partir de situations différenciées (formation ; travail réel, évaluation...)

- Le "pouvoir professionnaliser" : conditions de travail au sein des réseaux et en partenariat avec tous les acteurs concernés par la VAE

→ Par rapport au quatrième enjeu, depuis quelques années le Réseau des Carif-Oref établit tous les 2 ans un tableau de bord inter-régional de la VAE à partir des données annuelles collectées par chacun en régions.

3 types de données sont collectées : les données des PRC et les données sur les parcours.

Certains Carif-Oref l'ont signalé, ils ne sont pas ou peu intervenus dans certains des travaux d'enquêtes sur la VAE. Mais dans l'ensemble, les missions VAE sont très présentes. La longévité de leur existence (quasiment 10 ans), leur stabilité, leur parfaite connaissance du dispositif et des acteurs régionaux, les liens tissés entre tous les acteurs, les travaux réalisés, leur neutralité surtout, leur fonctionnement en réseau national : tout plaide pour faire du couple Missions VAE / PRC un axe central de l'observation de la VAE en régions. Toutes les missions VAE ont une page internet sur la VAE dans les sites des Carif-Oref et contribuent notablement à diffuser les données résultant de leurs travaux d'observation.

### Les axes stratégiques d'intervention des Missions VAE en perspective 2012 - 2022

**U**NE NOUVELLE loi de décentralisation est en préparation, le niveau régional de pilotage de l'orientation, de la formation, de la VAE devrait être renforcé.

Les missions confiées aux Missions VAE des Carif-Oref sont inégales selon les régions. Elles sont y compris parfois intégrées pour partie au sein des services des Conseils régionaux.

Mais qu'une structure reconnue pour son expertise sur le champ de l'Orientation-Insertion-Formation-Emploi telle qu'un Carif-Oref, soit en capacité d'appuyer la coordination des dispositifs mais aussi des acteurs, est essentiel aux pouvoirs publics comme aux réseaux et aux publics.

La ligne politique des commanditaires a besoin de l'expertise des Carif-Oref pour élaborer et faire évoluer sa stratégie.

La ligne technique des décideurs et des partenaires a besoin d'un espace où échanger, dialoguer, mutualiser l'ensemble de ses expérimentations et initiatives.

**Pour impulser un nouvel élan de la VAE et accentuer son intégration dans les dispositifs d'Orientation et de Formation Tout au Long de la Vie, les missions VAE pourraient être mobilisées pour :**

- **Assurer un rôle d'ensemblier VAE au niveau régional**

- **Préserver leur gouvernance paritaire, inter réseaux et territoriale**

- **Protéger leur posture au sein des réseaux d'acteurs et leurs compétences** en animation, conduite de projets partenariaux, ingénierie...

- **Construire, faciliter et développer les coopérations et les partenariats**

Associer davantage les Partenaires Sociaux, les Branches professionnelles

- **Décloisonner le travail des réseaux en utilisant la VAE au service de la résolution de problématiques emploi-compétences communes**

Décloisonner aussi les approches par statut ou par logique de financement

- Conforter leur rôle de "**centre de ressources et d'ingénierie**" au service du développement des projets territoriaux et collectifs de VAE

- **Assurer la professionnalisation sur la VAE des acteurs de l'orientation - emploi-formation**

- Légitimer les Missions VAE à **intervenir, sur la professionnalisation de tous les maillons de la chaîne constitutive du parcours de VAE voire du parcours professionnel** (Cf. acteurs socio-économiques)

- **Accompagner l'évolution des organisations, des services et des compétences**

- Contribuer à **construire une identité professionnelle "VAE" commune**

- Accentuer leur **rôle d'interface avec les certificateurs-valideurs** de façon à les faire dialoguer sur leurs pratiques (professionnalisation des jurys, des accompagnateurs...)

- **Contribuer à l'articulation du SP(R)O avec la VAE**

Développer les partenariats avec les réseaux de l'AIO et Pôle emploi en particulier, mieux articuler travail de premier niveau d'information et orientation vers la VAE

- Renforcer l'**utilisation de la VAE dans des dispositifs d'emploi-formation tels que celui des emplois d'avenir ou celui des contrats de génération**

- **Inscrire la VAE comme outil au service de l'anticipation des mutations économiques, de la sécurisation des parcours, de la qualification des actifs**

- **Intégrer le conseil en VAE dans la fonction de "conseil en évolution professionnelle"**, utiliser la compétence acquise des PRC (Point relais conseil) pour expérimenter ce nouveau service

- **Diffuser le principe de "Certification Tout au Long de la Vie" et contribuer à sa réalité**

• **Renforcer et encadrer une mission d'observation de la VAE en régions**

- **Conforter les missions VAE des Carif-Oref en tant que maîtres d'œuvre régionales et inter-régionales de l'observation de la VAE.** Elles ne sont pas les

seuls acteurs dans les régions mais elles constituent des plateformes /lieux de rencontre/ de capitalisation incontournables.

- **Définir un cahier des charges de l'observation de la VAE inter-régional**

- **Allouer les moyens adaptés** aux objectifs et résultats attendus

- **Favoriser la croisée des compétences de l'OREF et de l'animation régionale VAE pour maintenir une observation dynamique des données**

- **Impulser des agrégats avec des études plus ciblées** commises par exemple avec des Opacif et/ou des Opca sur les publics salariés

- **Définir des axes d'investigation communs** (Par exemple, les situations d'interruption des parcours de VAE, les situations relatives à la post validation partielle, l'accès et les résultats de tel ou tel public particulier)

• **Assurer la mutualisation et la capitalisation des travaux sur la VAE entre les régions et faciliter les échanges avec les instances nationales**

- **Permettre l'organisation de manifestations inter régionales**

(Cf. celle pour les 10 ans de la VAE organisée par le réseau des Carif-Oref le 20 septembre 2012 à Limoges.)

- **Maintenir les groupes de travail VAE inter régionaux du RCO** (Observation des statistiques et des parcours VAE, mutualisation des pratiques, évolution des organisations, des services et des compétences, amélioration de l'information sur la VAE...)

- **Diffuser les travaux sur la VAE du RCO auprès des décideurs comme outils d'aide à la prise de décision**

## EN PERSPECTIVE

**B** IEN SÛR, nous avons tous, le projet de présenter cet ouvrage le plus tôt possible après les journées des 10 ans de la VAE, mais il a fallu un peu de temps de maturation...qui s'est déroulé au long de l'année 2013.

Après un temps de travail de rassemblement des informations, de définition du choix de l'axe de présentation du document, après avoir compulsé, trié, organisé, priorisé l'ensemble, le fait de passer à l'acte d'écriture de ce document maintenant avec presque un an de recul, nous permet de prendre connaissance des travaux effectués de façon concomitante par le CNFPTLV sur l'appui des Carif-Oref aux travaux sur l'anticipation des mutations économiques qui est présenté en octobre 2013.

Cet ouvrage est intéressant à plus d'un titre tant il place les Carif-Oref dans un rôle d'expert facilitant un processus global de décision pour une démarche d'anticipation des transformations des relations formation emploi.

Cette reconnaissance des compétences, des qualités d'expertise et de conceptualisation de systèmes a permis aux Carif-Oref d'être directement associé à l'élaboration des CPRDFP.

Il est normal que les chargés de mission soient chargés de développer des visions systémiques des problématiques emploi formation développement économique, et de permettre l'émergence d'une culture commune, s'appuyant sur la mise en commun, la capitalisation, la mutualisation entre leur propre expertise et celle des autres acteurs..

Le rapport du CNFPTLV évoque essentiellement le rôle d'aide à la décision des Oref en précisant que celle-ci est à la croisée de deux logiques : "celle des décideurs, qui est d'agir sur le réel dans un univers sous contraintes multiples (politiques, budgétaires, temporelles, sociales...) ; celle des spécialistes qui est de tenter de comprendre une réalité complexe, tentative partielle, séquentielle, toujours insatisfaisante et inachevée".

Le travail des Carif-Oref consiste ainsi à organiser la synthèse entre les exigences de deux approches souvent antagonistes, celle de la connaissance et celle de la décision. En cela, les travaux des Carif-Oref sont de plus en plus interrogés par l'usage opérationnel dont il sera fait par leurs destinataires qu'ils soient financeurs, partenaires ou utilisateurs (utilité sociale).

Pour cela ils disposent de quatre grands principes :

- L'appropriation : partage de l'analyse,
- L'objectivité : capitalisation de l'information, confrontation productive des idées, prise de distance avec les représentations
- L'opérationnalité : contribuer à la prise de décision,
- La précaution : la réalité est complexe, il n'y a pas de réponse toute faite.

Après avoir donc pris connaissance de ce rapport, il est impossible de ne pas faire le parallèle avec les évolutions du rôle des chargés de mission VAE présents dans la plupart des Carif-Oref.

**En effet, les Missions VAE participent à la construction d'une vision stratégique pour le développement de la VAE. La VAE n'est pas un dispositif de plus, ne doit pas être un dispositif "à côté" mais elle doit constituer un vrai processus innovant intégré de façon cohérente et efficiente aux politiques de développement de la qualification et de l'emploi.** C'est dans cet esprit que les missions VAE entendent poursuivre et remettre leurs travaux aux décideurs régionaux et nationaux pour réellement apporter, avec leurs éclairages riches et divers, une aide à la prise de décisions propices au déploiement d'un dispositif qui favorise la dynamique de certification tout au long de la vie.

# ANNEXES

## - Annexes 1 : Fiches actions + fiches des 4 ateliers = 51 fiches

- Annexe 1a : "VAE pour les publics spécifiques"
- Annexe 1b : Fiches actions "les usages collectifs de la VAE"
- Annexe 1c : Fiches actions "professionnalisation des acteurs de la VAE"
- Annexe 1d : Fiches actions "Observation de la VAE"

## - Annexes 2 : Contribution spécifique et texte d'intervention du 20 septembre 2012

- Annexe 2a : Anne-Marie Charraud
- Annexe 2b : George Asseraf CNCP

## Document rédigé par :

### Pilotage

**Maryse Dubois** - directrice du Prisme Limousin

### Coordination des travaux

**Emmanuelle Chauvet** - cellule ressource régionale VAE  
du Pôle Rhône Alpes de l'Orientation (PRAO)

**Marie de Crisenoy** - mission VAE Région Haute Normandie

### Rédaction

**Fabienne Beaumelou** - mission VAE de Defi Métiers Ile de France

**Emmanuelle Chauvet** - cellule ressource régionale VAE  
du Pôle Rhône Alpes de l'Orientation (PRAO)

**Marie de Crisenoy** - mission VAE du Conseil Régional de Haute Normandie

**Christophe Croze** - mission VAE du Prisme Limousin

**Anne Massip** - responsable du Pôle Apa du Gip Alfa Centre.

### Document mis en page

Léa Boutry - Efigip

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>LA VAE POUR LES PUBLICS EN INSERTION</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Un objectif partagé en Rhône Alpes : favoriser l'accès de tous à la VAE.</p> <p>Parce que la culture du diplôme reste très présente en France et que l'exigence de certification se généralise à tous les métiers, la VAE représente un dispositif essentiel dans la lutte contre l'exclusion au travail.</p> <p>Avec le soutien de l'Etat, de la Région et des Partenaires sociaux, différents acteurs du dispositif ont mené des actions visant à faciliter l'engagement et la réussite de la démarche pour les publics en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Etat, Région, Partenaires sociaux, PRIC, valideurs, SIAE</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Depuis 2006, le PRAO a mené différentes expérimentations pour des publics en parcours d'insertion.</p> <p>En 2006 : un projet expérimental mêlant tutorat (par le référent insertion habituel de la personne) et démarche VAE « classique », en renforçant le partenariat entre PRIC, financeurs et valideurs pour fluidifier la démarche des publics.</p> <p>En 2008 : Action de formation sur la connaissance de l'insertion en direction des PRIC</p> <p>En 2008 : Publication d'un guide méthodologique « VAE pour les publics en insertion »</p> <p>Depuis 2008 : Appui du PRAO (participation aux comités techniques et de pilotage, appui au lancement des projets) à divers projets de VAE pour des publics spécifiques.</p>
	<p><b>Période</b></p>	<p>De 2006 à aujourd'hui.</p>
	<p><b>Financement</b></p>	<p>Etat, Région</p>

	<p>A retenir</p>	<p>Poursuivre la mobilisation des différents acteurs autour de la VAE pour les publics les plus fragilisés, en construisant ensemble des outils adaptés.</p> <p>Sensibiliser l'ensemble des structures d'insertion du territoire rhônalpin.</p> <p>Professionaliser les PRIC sur la problématique de la VAE pour les publics en insertion afin de fournir un service d'information conseil adapté et de qualité.</p> <p>Le quantitatif laisse la place au qualitatif et à l'expérimental.</p>
	<p>Région Contact</p>	<p>RHONE-ALPES Mathilde DAKHOUCHE - chargée de mission VAE - PRAO 04.26.73.58.60 - <a href="mailto:mdakhouche@honealpes.fr">mdakhouche@honealpes.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>INFORMATION-CONSEIL VAE ET FORMATION AUPRES DES PUBLICS EN DETENTION</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Permettre aux détenus d'accéder à la VAE et/ou à l'information sur les possibilités de formation.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Chargé(e)s de mission VAE-formation Région Poitou-Charentes Administration pénitentiaire régionale (Maison d'arrêt, centre de détention, SPIP) Education Nationale (RLE), certificateurs accompagnateurs VAE - Organismes de Formation</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Repérage des détenus potentiellement concernés par le SPIP et/ou l'enseignant RLE, Intervention directe des chargé(e)s de mission Région auprès des détenus, pour aide à l'identification de la certification, renseignement du livret 1, organisation de l'accompagnement sur le plan matériel et financier, De 2009 à 2011, 74 personnes reçues sur 5 des 7 établissements pénitentiaires, 184 entretiens réalisés, 26 dossiers de recevabilité déposés, 7 passages devant jury et 7 validations totales.</p>
	<p><b>Période</b></p>	<p>Depuis 2009</p>
	<p><b>Financement</b></p>	<p>Région Poitou-Charentes (intervention du Chargé de Mission Région, prise en charge de l'accompagnement VAE)</p>

	<p>A retenir</p>	<p>La signature d'une convention régionale avec la direction des services pénitentiaires a permis une égalité d'intervention sur l'ensemble des établissements pénitentiaires.</p> <p>Intérêt d'une coopération à l'échelle régionale par le réseau des chargés de mission. Les détenus sont souvent transférés d'un centre à un autre, le relais sur l'avancement de leur démarche se fait ainsi rapidement.</p> <p>La collaboration avec le SPIP et/ou le RLE est essentielle pour que l'intervention soit possible.</p>
	<p>Région Contact</p>	<p>POITOU-CHARENTES Sylvie Claveau <a href="mailto:s.claveau@cr-poitou-charentes.fr">s.claveau@cr-poitou-charentes.fr</a> Dominique VERGER <a href="mailto:d.verger@cr-poitou-charentes.fr">d.verger@cr-poitou-charentes.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>APPUI RENFORCE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Appui permettant d'accompagner des personnes en difficultés avec les savoirs de base qui souhaitent s'engager dans une démarche de VAE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mieux prendre en compte stratégiquement et financièrement la problématique des publics qui ne peuvent accéder au dispositif de droit commun d'accès à la certification par la VAE</li> <li>- Poursuivre l'ingénierie pour mieux outiller les techniciens de l'appui renforcé</li> <li>- Renforcer la connaissance mutuelle des réseaux entre techniciens de l'appui renforcé, les personnes ressources VAE et les certificateurs (accompagnateurs).</li> <li>- Identifier les obstacles et points de blocage dans l'engagement des publics</li> </ul>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>OF prestataires de l'appui renforcé, DIRECCTE, Gip expérience (CAFOC), CARIF-OREF</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p><b>Information et sensibilisation des acteurs sur l'appui renforcé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Professionnels de l'accueil : temps spécifique dans le module d'information sur la VAE</li> <li>- Personnes ressources : intervention d'experts de l'appui renforcé dans les journées de professionnalisation du réseau</li> <li>- Colloque régional (130 participants) avec les acteurs de la VAE de la région</li> </ul> <p><b>Outillage</b> : kit de l'appui renforcé (guide méthodologique, fiches « trucs et astuces », flyers de communication, vidéo témoignages, carnets de bord des praticiens, études de cas, outils de suivi et d'évaluation)</p> <p><b>Formation des praticiens (2 par an)</b></p> <p><b>Poursuite de l'ingénierie de l'appui renforcé</b> en travaillant sur l'articulation entre accompagnement VAE et appui renforcé, et sur les indicateurs d'évaluation et de suivi de cette prestation.</p>	

	<p>Période</p>	<p>Depuis 2009. En cours</p>
	<p>Financement</p>	<p>DIRECCTE</p>
	<p>A retenir</p>	<p>Elaboration d'un kit de l'appui renforcé  Réalisation d'un DVD de témoignages de praticiens, d'employeurs et de bénéficiaires  Malgré la dynamique régionale le partenariat et la mise en synergie des réseaux acteurs de la VAE reste souvent de la dynamique interpersonnelle.</p>
	<p>Région Contact</p>	<p>Pays de la Loire  Jean Philippe Roquelle - CAFOC - Alain Ridard - CARIF-OREF</p>

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<b>APPUI RENFORCE</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Les acteurs des initiatives de solidarité doivent pouvoir accéder à la VAE de façon particulière, sans passe-droit mais en tenant compte des parcours de vie souvent chaotiques de ces publics.</p> <p>L'appui renforcé à la VAE, imaginé par Voisins Citoyens en Méditerranée (VCM), s'adresse aux bénévoles, salariés et acteurs des initiatives de solidarité. Il permet de faciliter l'accès à la VAE sans tomber dans la complaisance charitable et de négocier des procédures particulières avec les organismes valideurs.</p>
	<b>Partenaires</b>	<p>Les certificateurs et valideurs en région PACA, le CARIF Espace Compétences, la Région, la DIRECTE,</p>
	<b>Description de l'action</b>	<p>L'appui renforcé de VCM facilite la démarche VAE des candidats, par le biais de quatre étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sensibilisation et information à toutes les personnes, au sein des initiatives de solidarité,</li> <li>- Travail avec le candidat sur la certification possible selon son parcours d'expérience,</li> <li>- Contact du Comité VAE VCM avec les organismes valideurs, partenaires externes, facilitation de la démarche du candidat souvent éloigné du champ classique,</li> <li>- Aide au repositionnement du candidat dans la vie de l'association afin que la certification obtenue (ou non) ait un impact (ou non) sur son parcours professionnel et personnel.</li> </ul> <p>Cet appui permet à la fois l'accès à un public souvent en marge des cursus classiques à la reconnaissance des compétences nées de l'expérience professionnelle, mais également de faire reconnaître les compétences nées de l'expérience des initiatives de solidarité de son réseau.</p>
<b>Période</b>	Travaux engagés depuis 2002	

	Financement	
	A retenir	<p>Une <b>action de sensibilisation et de mobilisation des responsables</b> des structures membres du réseau VCM pour les amener à engager leur structure dans le projet, en repérant des candidats potentiels, en les incitant à engager la démarche et en organisant en interne une dynamique de soutien des candidats..</p> <p>Une <b>fonction d'appui renforcé</b>, assurée par une professionnelle de l'accompagnement à la VAE, qui a développé depuis cinq ans une approche adaptée aux difficultés spécifiques des personnes peu ou pas diplômées et socialement fragilisées, en articulation avec les structures employeuses.</p> <p>Une action de <b>promotion et de médiation auprès des organismes valideurs</b>, assurée pour une partie par les membres de VCM et pour une autre partie par l'accompagnatrice menant l'appui renforcé.</p>
	Région Contact	PACA Marianne BOIZIS, chargée de mission à VCM pour l'appui renforcé à la VAE - 04.91.33.39.86

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<b>ACCOMPAGNEMENT RENFORCE EN VAE DE PERSONNES AYANT DES DIFFICULTES AVEC L'ECRIT</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Permettre aux publics peu lecteurs et peu scripteurs d'accéder à la VAE en renforçant les apprentissages.</p> <p>Utiliser la trajectoire professionnelle des individus comme support de formation pour constituer un recours valorisant et motivant afin de développer les apprentissages.</p> <p>Sécuriser le parcours VAE des candidats fragiles et peu autonomes, éviter les ruptures et les abandons, en les préparant, en amont et en complément de l'accompagnement réalisé par le certificateur ou autre prestataire d'accompagnement.</p>
	<b>Partenaires</b>	DIRECCTE, référent ANLCI, Prisme Limousin
	<b>Description de l'action</b>	<p>Cette action expérimentale doit permettre :</p> <p>D'identifier des profils de formateurs référents (au sein des organismes intervenant sur les savoirs de base) pour un accompagnement renforcé en amont d'une démarche de VAE pour ces publics spécifiques.</p> <p>De positionner et proposer un parcours individualisé tenant compte des besoins, des acquis et du projet du bénéficiaire</p> <p>De préparer les publics concernés à la formalisation de leurs expériences et savoirs acquis afin de lever les obstacles à l'engagement vers la VAE.</p> <p>De renforcer la maîtrise de l'écrit en utilisant le document pédagogique réalisé par Prisme Limousin, intitulé « Des outils pour préparer les publics en difficulté à la VAE ».</p> <p>D'établir un support de formalisation de l'expérience à l'issue de l'accompagnement renforcé, (en lien par exemple avec le référentiel des compétences clés en situation professionnelle publié par l'ANLCI).</p>
	<b>Période</b>	2011 - 2012
	<b>Financement</b>	DIRECCTE Limousin
	<b>A retenir</b>	Action expérimentale avec un faible nombre de personnes concernées mais avec un retour positif de celles-ci. Implique que les organismes retenus soient les référents uniques du parcours pour faciliter le passage de relais vers les différents organismes concernés et simplifier le dispositif.

	Région Contact	LIMOUSIN Gip Prisme Limousin, Christophe Croze - Coordonnateur mission régionale VAE 05.55.49.28.27 - christophe.croze@prisme-limousin.fr
--	-------------------	---

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>ATELIER A LA CITE DES METIERS DE LIMOGES : « COUP DE PROJECTEUR SUR VOTRE EXPERIENCE »</b></p>	
	<b>Objectifs</b>	Aider les personnes à reconstituer leur parcours, à formaliser leur expérience en vue de rédiger leur passeport formation et de commencer une démarche VAE.
	<b>Partenaires</b>	Prisme Limousin - Cité des métiers de Limoges, FONGECIF Limousin, AFPA, CNFPT, Gip Académique Limoges.
	<b>Description de l'action</b>	Mise en place d'un atelier à la Cité des métiers gratuit, ouvert à tout public, pour formaliser son expérience et ses compétences et commencer à compléter un passeport formation. Atelier d'une demi-journée animé par des professionnels de la formation ou de la VAE. Création d'un support avec cartographie de ses compétences.
	<b>Période</b>	2009 - 2012
	<b>Financement</b>	Mise à disposition « bénévole » de partenaires de Prisme Limousin et de la Cité des métiers.
	<b>A retenir</b>	Difficulté à communiquer sur ce type de démarche et d'attirer les salariés. Retours positifs des personnes ayant suivi l'atelier ainsi que des animateurs.
	<b>Région Contact</b>	LIMOUSIN Gip Prisme Limousin, Christophe Croze - Coordonnateur mission régionale VAE 05.55.49.28.27 - christophe.croze@prisme-limousin.fr

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p>« APPUI RENFORCE - VAE » - REFERENT UNIQUE / SECTEUR MARITIME</p>	
	<p>Objectifs</p>	<p>Limiter les abandons au cours de la démarche</p> <p>Apporter une assistance aux candidats tout au long de leur parcours VAE</p>
	<p>Partenaires</p>	<p>LA TOULINE - GREF BRETAGNE - DIRECCTE - Conseil Régional de Bretagne</p>
	<p>Description de l'action</p>	<p>Cf. schéma / Démarche entreprise en relation avec les acteurs du dispositif (Affaires maritimes / Financeurs / Accompagnateurs / Jury / Organismes de formation)</p>
	<p>Période</p>	<p>1<sup>er</sup> juin 2010 à décembre 2011</p>
	<p>Financement</p>	<p>Conventionnement GREF Bretagne Sur Contrat d'Objectifs et de Moyens VAE (Etat/Région) / Montant 8 000 euros</p>
	<p>A retenir</p>	<p>A notre sens, la VAE est un dispositif qui est en adéquation avec le monde professionnel maritime privilégiant avant tout l'expérience. Or, un certain nombre de marins ne franchit pas le pas en raison d'une méconnaissance de la VAE.</p> <p>Le fait d'avoir « un référent » qui l'accompagne tout au long de la démarche, conforte le marin, souvent isolé (de part son métier), peu au fait des démarches administratives (ou du moins réticent à de telles démarches) et demandeur d'un tel soutien.</p> <p>En accompagnant le marin tout au long du processus, La Touline en tant que référent unique a permis de rendre plus accessible la démarche VAE et d'apporter ainsi des avancées dans le dispositif mis en place : notre bilan en est la plus belle illustration.</p> <p>La Direction des Affaires Maritimes face à ce constat, et, suite à la présentation de l'expérimentation suivie par La Touline, a inscrit dans la convention signée en décembre 2010 avec notre association la notion de référent unique.</p>
	<p>Région Contact</p>	<p>BRETAGNE</p> <p>Anne LE PAGE (Directrice La Touline)</p> <p>02 98 43 84 46 / 06 80 30 27 07 - anne@latouline.com</p>

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>DISPOSITIF COLLECTIF D'ACCES A LA VAE POUR LES TRAVAILLEURS HANDICAPES D'ESAT ET D'ENTREPRISES ADAPTEES DE BOURGOGNE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Rendre effectif le droit des personnes handicapées de valider les acquis de leur expérience par une reconnaissance officielle sous forme de diplôme, titre ou certificat.</p> <p>Au titre du droit à compensation, organiser un dispositif d'accompagnement adapté permettant l'accès à la certification par la VAE pour des travailleurs handicapés, quel que soit le poste qu'ils occupent.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Partenariats financiers : OPCA, DIRECCTE, CPAM, CARSAT, FONDATION SEB.</p> <p>Partenariats opérationnels : ESAT et E.A. de Bourgogne, CREAL (coordination), DIRECCTE, DRAAF(Agriculture), DAVA (Education Nationale), AFPA, CFPPA de Bourgogne, Comité régional des certificateurs publics, (Parcours et épreuves de certification), Association ADAPT, APIAS et pôle d'insertion de la mutualité française bourguignonne (soutien renforcé des candidats)</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Organisation d'études de postes préalables à la démarche pour vérifier l'adéquation des compétences avec les certifications de niveau V et éventuellement permettre un choix entre un diplôme ou un titre en lien avec le projet des candidats.</p> <p>Mise en œuvre de l'accompagnement par l'organisme certificateur (jusqu'à 24h d'accompagnement financées).</p> <p>Mise en place d'un suivi interne à la structure par un référent qui bénéficie d'une formation (accompagne le travail de description des activités et d'écriture des candidats).</p> <p>Mise en place d'un soutien renforcé aux candidats de 45h/candidat pour la description des activités professionnelles et la préparation des épreuves en complémentarité des actions d'accompagnement spécifique du certificateur.</p> <p>Organisation des épreuves, éventuellement avec des modalités de compensation du handicap (temps, interprète, ...)</p> <p>Durée moyenne de chaque parcours : entre 12 et 24 mois</p> <p>Dynamique collective coordonnée par le CREAL (recueil candidatures, mise en lien des partenaires, plate-forme budgétaire, animation des comités de pilotage et réunions départementales, actions de communication sur le dispositif, évaluation de l'action</p> <p>Principaux domaines d'activités représentés : entretien espaces</p>	

	<p>verts, blanchisserie, fabrication industrielle ou conduite de système industriel, menuiserie, entretien des locaux, restauration.</p> <p>Résultats à ce jour : 37 inscrits depuis 2008.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 14 candidats ont obtenu une certification complète,</li> <li>- 2 n'ont validé aucun domaine de compétence</li> <li>- 21 sont encore en cours de démarche</li> <li>- Aucune validation partielle</li> <li>- 12 candidats vont démarrer leur démarche en septembre 2012</li> </ul>
Période	<p>Début de l'action en 2008, avec une phase expérimentale en Côte d'Or, généralisation en 2010 aux 3 autres départements de la Région.</p> <p>Ouverture annuelle à des inscriptions dans le dispositif, aussi longtemps que les OPCA s'engagent pour le financement des parcours VAE des candidats et les autres partenaires financiers pour l'action de coordination par le CREAL.</p>
Financement	<p>OPCA pour les parcours VAE</p> <p>Subventions publiques ou privées pour la coordination du CREAL</p>
A retenir	<p>Le dispositif est ouvert à tous les titres ou diplômes de niveau V, (quel que soit le domaine d'activité du candidat).</p> <p>Mise en place de niveaux autonomes dans chaque département de Bourgogne (Nièvre, Saône et Loire, Yonne, et Côte d'Or) s'appuyant sur les ressources locales pour accompagner les parcours VAE (antennes AFPA et CFPPA, association locales pour les suivis renforcés des candidats) avec une coordination et une dynamique régionale.</p>
Région Contact	<p>BOURGOGNE</p> <p>Catherine SAUGEOT - Conseillère technique CREAL Bourgogne - 03.80.28.84.40 - <a href="mailto:catherine.saugeot@creaibourgogne.org">catherine.saugeot@creaibourgogne.org</a></p>

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>EXPERIMENTATION REDACTEURS NEUTRES VAE</b>	
	<b>Objectifs</b>	Faciliter l'accès à la VAE au public de niveau V présentant des difficultés d'écriture (candidats ayant un faible niveau de formation initiale, ou des problèmes de dyslexie, de dysorthographe, candidats d'origine étrangère...), en créant dans le cadre de l'accompagnement, une prestation complémentaire d'aide à la rédaction.
	<b>Acteurs ou partenaires</b>	Rédacteurs neutres : cadres à la retraite issus de deux associations d'aide à l'insertion professionnelle, et enseignants de l'Education nationale (principalement des profs de lettres)
	<b>Description de l'action</b>	Formation et mise en place d'un réseau de rédacteurs neutres, Mise en relation du candidat avec un rédacteur neutre par l'accompagnateur VAE, Entretiens individuels entre le rédacteur neutre et le candidat.
	<b>Période ou durée</b>	Durée moyenne des entretiens : 20 heures (par tranche de 2h00)
	<b>Financement</b>	DIRECCTE
	<b>A retenir</b>	
	<b>Contacts</b>	BASSE-NORMANDIE Armel Elart - conseiller en formation continue Rectorat-Académie de Caen 02.31.30.08.75 - armel.elart@ac-caen.fr

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>DISPOSITIF DE VALORISATION DE L'EXPERIENCE MILITANTE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Le dispositif DIVEM partant du constat que la population des militants syndicaux rencontre des difficultés pour faire connaître compétences et expériences militantes par la VAE, vise à expérimenter dans le cadre de la Loi de modernisation sociale du 17 janvier 2002, la dimension innovante de la reconnaissance de l'expérience dite « bénévole ». Le dispositif DIVEM repose sur la mise en œuvre d'un soutien personnalisé d'accompagnement en VAE pour une population de 20 militants syndicaux, contribuant ainsi à l'évolution des trajectoires personnelles, syndicales et professionnelles.</p>
	<p><b>Acteurs ou partenaires</b></p>	<p>L'organisme de formation, INSUP Formation est le porteur du projet et s'inscrit dans une gouvernance partagée avec les partenaires suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les 5 organisations syndicales reconnues : CGT, CFDT, FSU UNSA et « Solidaires 32 », au moins 20 militants syndicaux seront bénéficiaires de l'expérimentation DIVEM en tant que demandeurs de VAE.</li> <li>- le conseil régional d'aquitaine (DFPA) qui d'une part finance l'ingénierie du dispositif DIVEM dans le cadre du Fond d'Innovation pour la Formation Professionnelle et la DIRECCTE Aquitaine qui d'autre part, cofinance.</li> <li>- la CRIS/VAE au sein d'Aquitaine Cap-Métiers organise l'information collective sur la VAE dans le cadre des réunions d'information DIVEM ;</li> <li>- Les PRC en VAE dans leur rôle de mission publique, dispense l'information - conseil en VAE.</li> </ul> <p>Les certificateurs, le Ministère de l'Education Nationale représenté par le DAVA et le Ministère de l'Emploi représenté par la DIRECCTE Aquitaine, le CNAM, les Universités de Bordeaux 3 et de Bordeaux IV, valident les certifications professionnelles visées et s'impliquent dans les comités de pilotage et les comités de suivi pédagogiques du dispositif DIVEM.</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>-1- Le dispositif DIVEM propose des réunions d'information sur le dispositif, en plusieurs points du territoire. Ensuite, les premiers entretiens DIVEM dits « d'orientation » sont mis en place, enfin, une contractualisation du parcours individuel est établie avec le bénéficiaire. Durant cette première étape les demandeurs de VAE renseignent leur « Passeport de compétences » professionnelles et syndicales, voire associatives et politiques, ils établissent CV et</p>	

		<p>lettres de motivation dans le cadre du dispositif. -2- A titre principal, pour les parcours VAE, est mise en œuvre tout d'abord, l'information /conseil réalisée par un PRC en VAE comprenant l'information collective VAE suivie d'entretiens- conseils et ceci au plus des territoires. Le PRC en VAE oriente ensuite les militants syndicaux vers un accompagnement VAE personnalisé. Parallèlement, le porteur INSUP met en œuvre des séances de réflexion collectives pour un soutien renforcé des militants-es syndicaux-ales engagé(e)s dans leurs démarches de validation des acquis. Ces séances alternent avec les Comités de suivi pédagogique des parcours faisant appel à des experts de la VAE.</p> <p>-3- A titre corollaire, des bilans de compétences sont mis en œuvre, si nécessaire, ils intègrent la reconnaissance des compétences syndicales en amont des parcours VAE, ou permettent d'envisager une reprise d'études.</p> <p>-4- Enfin, la mise en place de la plate-forme informatique collaborative DIVEM permet d'agir au plus près des territoires, et de renforcer le suivi personnalisé de chacun des bénéficiaires.</p>
	<p>Période ou durée</p>	<p>Le projet DIVEM se déroulera du 1/12/2011 au 31/06/2013. Il est géré par 2 conventions signées entre le porteur INSUP et le Conseil Régional d'Aquitaine d'une part, le porteur INSUP et la DIRECCTE Aquitaine, d'autre part.</p>
	<p>Financement</p>	<p>L'organisme de formation « INSUP Formation », porteur du projet DIVEM, partage la gouvernance et le pilotage du projet avec l'ensemble des partenaires cités ci-dessus.</p> <p>Le Conseil Régional d'Aquitaine (DFPA) finance l'information-conseil en VAE et l'ingénierie de dispositif, la DIRECCTE Aquitaine, cofinance l'ingénierie des parcours VAE.</p> <p>Le financement de l'accompagnement VAE et des bilans de compétences relèvent par ailleurs des financements communs au champ de la</p>
	<p>A retenir</p>	<p>Après avoir fait un état des lieux sur les expérimentations antérieures en lien avec la VAE syndicale, les groupes de travail DIVEM ont privilégié les échanges de pratiques avec l'Institut Régional du Travail de Midi Pyrénées dans le cadre du projet VAE Militante (VAEM) (janvier 2009 - juin 2011).</p> <p>L'objectif principal de l'expérimentation DIVEM est de répondre aux besoins de formation professionnelle de groupes de militants-es syndicaux-ales en Aquitaine et permettre ainsi la mise au point d'une solution innovante en ingénierie de parcours et des compétences syndicales. pour contribuer à valoriser le système de formation professionnelle.</p> <p>Dès lors, le dispositif DIVEM, conçu dans un cadre sectoriel, pourra être transféré dans de nouveaux contextes socioculturels (autres organisations syndicales de salariés, organisations syndicales patronales, secteurs associatif et politique).et pourra intégrer les solutions innovantes de la Loi de modernisation sociale dans d'autres systèmes régionaux, nationaux voire européens.</p>

	<b>Contacts</b>	AQUITAINE Nadine CAME, Chargée du projet DIVEM - INSUP Formation - 37, rue Labottière - 33 000 BORDEAUX 05 56 01 31 70 - 06 43 05 37 64 - 05 56 01 31 70 - <a href="mailto:ncame@insup.org">ncame@insup.org</a> et <a href="mailto:contact@divem.org">contact@divem.org</a>
--	-----------------	---

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>PROMOTION DE LA VAE EN ENTREPRISE ADAPTEE ET EN ESAT EN PYRENEES ATLANTIQUES</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Favoriser la reconnaissance sociale et professionnelle des ouvriers en ESAT et en EA, Encourager la construction de parcours vers la formation qualifiante pour certains de ces ouvriers, Promouvoir le travail de production et d'encadrement réalisé par les équipes de ces établissements, Participer à l'évolution des missions des personnels de direction et d'encadrement technique et professionnel, et plus largement, élargir la voie de la transférabilité des compétences professionnelles des ouvriers en milieu ordinaire de travail.</p>
	<p><b>Acteurs ou partenaires</b></p>	<p>Démarche collective de formation-action, avec des Etablissements volontaires, Accompagnée activement par le CIBC64 (Point Relais Conseil en VAE) et l'AFPA de Pau (maître d'œuvre de la certification des titres par la VAE pour le compte du Ministère du Travail), avec le soutien de la Directe 64 (dans le cadre de la mise en place de la VAE pour les titres du Ministère du travail), La DDASS64 (pour qui la valorisation des compétences des ouvriers d'ESAT et d'EA va dans le sens du renforcement du rôle du milieu protégé en matière de passerelle vers l'insertion en milieu ordinaire).</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Accès aux titres prof du Ministère du Travail pour les ouvriers et ouvrières en ESAT - Professionnalisation des encadrants - Accompagnement - Déconcentration des plateaux techniques</p> <p>L'action a démarré en Mai 2004 avec les 6 établissements volontaires<sup>4</sup> : ESAT Beïla Bidia (Luxe près St Palais) - ESAT RECUR (Bayonne) - ESAT de Sarrance (au coeur de la Vallée d'Aspe) - EA du Vic-Bilh (Diusse, vignoble du Madiran) - ESAT Alpha (Pau) - ESAT Jean Genève (Pau).</p> <p>3 axes :</p> <p>Accompagner l'établissement dans l'action Développer la qualité sociale de la production Reconnaître les compétences des ouvriers</p> <p>Le programme :</p> <p>L'intervention (3 à 4 demi-journées sur site) auprès des équipes de direction s'est déroulée en 3 séquences :</p> <p>Avant le démarrage de la formation-action proposée aux</p>	

	<p>encadrants, A la moitié de la formation suivie, Et dans les trois mois qui suivaient le terme de la formation des encadrants.</p> <p>2. La formation-action auprès des encadrants (2 encadrants par Etablissement) reposant sur une pédagogie résolument participative et illustrée avec :</p> <p>4 regroupements de deux journées consécutives, Des applications concrètes à réaliser durant les intersessions, La confrontation systématique entre les différents référentiels et l'organisation de la production</p>
Période ou durée	L'action a démarré en Mai 2004 pour une durée de 20 mois
Financement	<p>Financement par la Direccte 64 et Handiplus association porteuse de la coordination du PDITH 64.</p> <p>Convention cadre pour la mise en œuvre de la Validation des Acquis de l'Expérience dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail et les Entreprises Adaptées en tant qu'outil de valorisation des compétences entre la Direccte 64, la DDASS 64 et l'ensemble des partenaires acteurs.</p>
A retenir	<p>Les résultats de l'action :</p> <p>Au total, depuis 2004/2005, 18 parcours VAE ont été engagés et une dizaine d'autres sont en attente (pré requis VAE des 3 ans expérience, décisions d'équipe encadrement par rapport à la situation personnelle, psychologique de l'ouvrier).</p>
Contacts	<p>AQUITAINE CIBC / PRC 64 3/5/7 rue Emile Garet - 64000 PAU François Banizette - Cathy Bordis 05.59.27.39.69</p>

## FICHE ACTION AGORA

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>ACCOMPAGNEMENT VAE EN PARTENARIAT LYCEE AGRICOLE/UNIVERSITE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Permettre à des salariés titulaires d'un BTSA souhaitant s'engager sur une démarche de VAE pour la Licence Professionnelle Agronomie : conseil et développement agricole, gestion d'exploitation de bénéficier d'un accompagnement "double" (méthodologique VAE et expertise métier)</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Partenaires de l'action :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'Université de Poitiers (UFR Sciences Humaines et Arts et le SAFIRE)</li> <li>- l'EPLEFPA de Venours</li> </ul>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Dans le cadre de cette action conjointement menée :</p> <p>Le SAFIRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- programme le parcours d'accompagnement, le conventionnement avec les candidats, les financeurs et les différents opérateurs (SHA, l'EPLEFPA).</li> <li>- Réalise l'accompagnement méthodologique (contextualisation de la (ou des) pratique(s), explicitation et identification des ressources mobilisées)</li> </ul> <p>L'UFR de Sciences Humaines et Arts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalise l'étude de faisabilité</li> <li>- organise le jury et évalue le candidat</li> </ul> <p>L'EPLEFPA de Venours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- réalise l'accompagnement expert (choix des expériences révélant le mieux la technicité professionnelle et validation de l'adéquation avec le diplôme)</li> <li>- aide dans l'identification des acquis</li> </ul> <p>L'accompagnement du candidat VAE alterne des ateliers collectifs et des entretiens individuels réalisés en présentiel ou à distance (téléphone, mail).</p> <p>Une fois la recevabilité de la demande du candidat établie, l'action se déroule sur 9 mois selon les étapes suivantes :</p> <p>Réunion d'information et mise en place du financement</p> <p>Collectif 1 : Appropriation des supports : dossier VAE et outils méthodologiques</p> <p>Collectif 2 : expertise diplôme / métiers - Mise en relation des</p>	

	<p>activités des candidats avec le programme de formation + choix des activités à valoriser</p> <p>2 entretiens individuels : Cohérence des informations du dossier VAE, technique d'écriture, attendu universitaires...</p> <p>Collectif 3 : préparation au jury</p> <p>Dépôt du dossier et transmission dans la composante</p> <p>Passage devant le jury</p>
Période	Accompagnement sur 9 mois depuis la réunion d'information jusqu'au passage en jury
Financement	Tarif de 1200 € par candidat Employeur Plan de Formation, OPACIF Congé VAE
A retenir	<p>Un partenariat inédit lycée agricole - Université de Poitiers</p> <p>Double approche</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- méthodologie</li> <li>- expertise métier</li> </ul> <p>Une expérimentation à poursuivre.</p>
Région Contact	<p>POITOU-CHARENTES</p> <p>Soizic GUYON - SAFIRE Université Poitiers</p> <p><a href="mailto:soizic.guyon@univ-poitiers.fr">soizic.guyon@univ-poitiers.fr</a></p> <p>Aurélie LOIZELEUR- SAFIRE Université Poitiers</p> <p><a href="mailto:aurelie.loizeleur@univ-poitiers.fr">aurelie.loizeleur@univ-poitiers.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>GUICHET UNIQUE VAE AU SERVICE DES PME</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Accompagner l'entreprise à la mise en œuvre collective de la VAE Mutualiser l'ingénierie VAE en inter-certificateurs auprès des entreprises</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Entreprise Meubles DELIAS à Suris (Charente) dans le cadre d'une action de GPEC Certificateurs : Education Nationale, Ministère du travail (AFPA), CNAM Poitou-Charentes</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Réalisation d'un support de communication (flyer) et d'un guide pratique employeur Prospection auprès d'entreprises ciblées en liaison avec les unités territoriales de la DIRECCTE Intervention en binôme de certificateurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- présentation aux équipes de direction d'une démarche VAE adaptée,</li> <li>- définition d'une stratégie de communication autour de la VAE, de la formation, et de la reconnaissance des compétences des salariés</li> <li>- analyse du travail et des activités sur site de production pour définition des parcours.</li> <li>- repérage des certifications adaptées</li> <li>- travail sur la communication avec l'encadrement intermédiaire</li> <li>- travail collaboratif et de coordination entre le binôme de prospection et les certificateurs</li> <li>- relais auprès des financeurs potentiels pour la prise en charge de la phase accompagnement</li> <li>- réalisation de l'accompagnement collectif et individuel sur site de production</li> <li>- organisation et mise en œuvre des sessions de validation             <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur site pour les titres professionnels Ministère du travail</li> <li>- en établissement scolaire dans le département pour les diplômes Education Nationale</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Période</b></p>	<p>Année 2009 et 2010 pour la période de prospection des entreprises Année 2011 pour l'accompagnement et la validation par les organismes certificateurs : Ministère du travail (AFPA) et</p>	

	Education Nationale
Financement	<p>DIRECCTE : financeur de l'opération VAE collective pour les certificateurs</p> <p>ARFTLV (CARIF-OREF): gestionnaire de la convention</p> <p>FONGECIF : prise en charge de l'accompagnement pour les salariés</p>
A retenir	<p>Partage d'une culture VAE</p> <p>Mutualisation de pratiques entre certificateurs</p> <p>Création d'outils partagés</p> <p>Notion de guichet unique pour l'entreprise s'appuyant sur un réseau riche et diversifié</p> <p>Point de vigilance : cohésion du groupe inter-certificateurs face aux enjeux de chaque structure et à leurs missions respectives, déontologie.</p>
Région Contact	<p>POITOU-CHARENTES</p> <p>AFFA : Dominique MARCOS  <a href="mailto:dominique.marcos@afpa.fr">dominique.marcos@afpa.fr</a></p> <p>CNAM : Jocelyne CANTEAU  <a href="mailto:jcanteau@cnam-poitou-charentes.fr">jcanteau@cnam-poitou-charentes.fr</a></p> <p>EN-DAVA : Antonio NUNES  <a href="mailto:antonio.nunes@ac-poitiers.fr">antonio.nunes@ac-poitiers.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>EXPERIMENTATION INTER-OPCA « VITAMINES »</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Construire un dispositif régional d'opérations collectives de VAE interentreprises interbranches, orienté «métiers»</p> <p>L'opérationnaliser pour 3 fonctions support (Assistant/e polyvalent/e ou spécialisé/e, Technicien/ne qualité/production Agent logistique)</p> <p>S'approprier la méthodologie «opérations collectives» et se doter de bonnes pratiques</p> <p>Capitaliser sur la mise en œuvre de démarches VAE au sein de PME/TPE, pour s'appuyer sur un réseau de prescripteurs et tuteurs potentiels pour d'autres démarches VAE Entreprise</p> <p>Faire émerger au plan régional une base de dirigeants et de candidats pouvant témoigner de l'intérêt de la VAE pour l'entreprise (nouveau regard des salariés sur l'activité, mobilisation, fidélisation, continuité professionnelle...)</p> <p>Optimiser les démarches des candidats : par la mise en réseau, le soutien de leur motivation</p> <p>Expérimenter pour co-développer la VAE dans une véritable approche multi-partenaire</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>OPCA : ADEFIM AGEFOS-PME, CONSTRUCTYS, FORCO, OPCALIA, OPCALIM, UNIFAF, UNIFORMATION, Conseil Régional Pays de la Loire, DIRECCTE Pays de la Loire, CARIF OREF Pays de la Loire</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Communication régionale et méthodologie mutualisées, chaque OPCA approchant ses adhérents (mailing, entretien conseil OPCA, session d'informations thématiques...)</p> <p>Mise en œuvre d'une logique de guichet unique entreprises - candidats, avec un fil rouge : « soutien à la motivation des candidats » en cours de démarche.</p> <p>Mise en lien des candidats via des forums Web co-construits avec les certificateurs.</p>
<p><b>Période</b></p>	<p>Co-construction et initialisation en 2011, opérationnalisation en 2012</p>	

	Financement	Conseil Régional Pays de la Loire, DIRECCTE Pays de la Loire, 8 OPCA partenaires
	A retenir	<p>Pour les PME / TPE : être aidées à démystifier la VAE leur permet d'envisager plus facilement de professionnaliser leurs collaborateurs</p> <p>Intégrant la logique « référentiels » (d'Activité Professionnelles, Compétences, Certification), certaines entreprises demandent en effet à pouvoir préparer par anticipation leurs collaborateurs dans la perspective de démarches VAE ultérieures, en leur confiant des activités du référentiel visé, faisant défaut dans leur expérience actuelle.</p>
	Région Contact	<p>PAYS DE LA LOIRE</p> <p>Nicolas BOISARD - CARIF OREF Pays de la Loire</p>

## FICHE ACTION

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>LE RESEAU DES CERTIFICATEURS ET DES FINANCEURS DE LA VAE EN PACA</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Permettre un échange et une mutualisation des pratiques en matière de VAE</p> <p>Définir des ingénieries pédagogiques et financières afin de rendre cohérente la chaîne de service proposée aux usagers.</p> <p>Initier des axes de travail et formaliser des supports de professionnalisation.</p>
	<b>Partenaires</b>	<p>Les certificateurs et valideurs en région PACA</p> <p>L'ensemble des financeurs régionaux (Région, Dirrecte, OPCA, OPACIF, Pole Emploi)</p>
	<b>Description de l'action</b>	<p>Le CARIF anime le réseau des certificateurs régionaux ce qui permet :</p> <p>Agir sur l'information régionale</p> <p>Formaliser l'offre de professionnalisation</p> <p>Formaliser les contenus de l'observatoire régional</p> <p>D'initier des nouvelles pratiques d'intervention (conseil, accompagnement, post jury ...)</p>
	<b>Période</b>	Depuis 2003
	<b>Financement</b>	
	<b>A retenir</b>	<p>Cette dynamique permet d'enrichir l'offre de service régionale :</p> <p>Prestation post jury VAE</p> <p>Démarche qualité (en cours)</p> <p>Accompagnement renforcé</p>
	<b>Région Contact</b>	<p>PACA</p> <p>CARIF Espace Compétences - PACA</p> <p><a href="mailto:Rguillemette@espace-competences.org">Rguillemette@espace-competences.org</a></p>

## FICHE ACTION

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>PLATE-FORME DE SERVICES VAE AUX ENTREPRISES</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Développer et faciliter la mise en œuvre d'actions collectives de VAE en entreprise, à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un réseau d'acteurs formés et identifiés, capables, dans le cadre de leurs contacts avec les entreprises, d'apporter une information adaptée et de conseiller sur l'opportunité d'une action VAE,</li> <li>- un point d'entrée unique</li> <li>- une organisation collégiale des certificateurs, capable d'apporter une réponse concertée à l'entreprise, basée sur une analyse de faisabilité, des services adaptés, l'appui et le suivi nécessaire.</li> </ul>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>OPCA, Certificateurs, Centre de ressources VAE, animateur de la plate-forme, DIRECCTE, Région Lorraine, ARACT Lorraine, Points Relais Conseil</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Formation de conseillers d'OPCA sur la VAE outil pour les entreprises Diffusion de supports d'information aux entreprises Définition avec les partenaires de l'offre de services de la plate-forme, en particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à clarifier les objectifs, au regard de la stratégie de l'entreprise. Informer des points clé de la démarche</li> <li>- Proposer à l'entreprise une analyse de faisabilité du projet, identifiant les certifications adaptées aux métiers de l'entreprise, à partir d'une analyse des postes ciblés. Proposer une méthodologie de conduite de projet.</li> <li>- Animer des réunions d'information : partenaires sociaux, encadrement, salariés</li> <li>- Organiser sur site les entretiens conseil individuels, d'aide au choix de la certification</li> <li>- Mettre en place un accompagnement renforcé adapté aux besoins, incluant des séances collectives et individuelles, sur site.</li> <li>- Former un référent interne, chargé du suivi de proximité, et du lien avec les intervenants externes</li> <li>- En cas de validation partielle : conseiller chaque candidat</li> </ul>	

		<p>dans la poursuite de son parcours, et aider l'entreprise à prévoir les moyens</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseiller l'entreprise dans la gestion de l'après VAE, pour mettre à profit la dynamique professionnelle nouvelle</li> </ul>
	<b>Période</b>	Projet initié en 2009
	<b>Financement</b>	DIRECCTE Lorraine
	<b>A retenir</b>	La phase conseil est capitale, les difficultés / risques du conseil étant mis en exergue dans le cadre de l'action collective en entreprise. Un partenariat PRC - certificateurs est nécessaire dans la recherche des certifications.
	<b>Région Contact</b>	<p>LORRAINE  Catherine Touly Michel, DIRECCTE Lorraine,  03.54.48.20.49 - catherine.touly@direccte.gouv.fr  Philippe Vatel, Centre de ressources VAE, INFFOLOR  03 87 68 10 21 - Pvatel@inffolor.org</p>

## FICHE ACTION

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>PROMOUVOIR LA VAE EN FRANCHE-COMTE ET FACILITER LES DEMARCHES DE VAE DANS LES ENTREPRISES</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Informer, faciliter les démarches, créer du lien entre les différents acteurs, améliorer, adapter les circuits d'information et les procédures. Pour les entreprises, en fonction du projet, favoriser la mise en place d'une démarche VAE collective.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Opcalia et Medef en tant que porteurs du projet, PRC, Certificateurs, Accompagnateurs en tant qu'acteurs de la VAE à un moment donné dans la démarche, Opcia, Conseil régional, Drtefp en tant que financeurs, Efigip en tant que structure support de la Cris et des PRC, Ccrefp en tant qu'instance de concertation</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Mobilisation et professionnalisation de l'ensemble des acteurs de la vae en Franche-Comté au travers d'un état des lieux, d'un groupe de travail et d'actions de formation, Mise en place d'une plateforme d'information accessible par un numéro indigo: le 0820 201 118 (logé à Opcalia Franche-Comté pour un premier niveau d'information et de conseil) et d'un site internet : <a href="http://www.vae-franchemonte.com">www.vae-franchemonte.com</a>, Réalisation d'un 4 page autour de témoignages et envoi à un fichier de 4 800 entreprises Franc-Comtoises de plus de 5 salariés, accompagné d'un marque-page.</p> <p>Campagne d'information et de communication (presse et radio), rencontres, réunions techniques avec les entreprises et les acteurs pour expliquer comment la VAE peut accompagner la performance de l'entreprise et des salariés, Expérimentation de la démarche en entreprise en coordination avec l'ensemble des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre du conseiller (Opcalia, Opcia ou RH) avec l'entreprise pour définir le projet, les salariés concernés, leurs projets individuels, la faisabilité d'une démarche collective et ses modalités</li> <li>- Mise en contact avec le Point Relais Conseil le plus proche, pour définir le choix des certifications au regard du projet de l'entreprise et des salariés</li> <li>- Mise en contact par le conseiller avec le certificateur choisi qui explique les modalités pratiques de la recevabilité et de la certification à l'entreprise et aux salariés</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration du projet par l'entreprise avec le conseiller : organisation, planification, financement, accompagnement, etc.</li> <li>- Mise en place dans l'entreprise d'un référent interne responsable de la coordination et du suivi du projet ; il organise l'accompagnement collectif et le soutien en interne.</li> </ul> <p>Le reste de la démarche est classique avec un point de vigilance sur le suivi et la valorisation des réussites, et/ou la mise en œuvre d'un plan complémentaire en cas de validation partielle.</p>
Période	Le projet a été mené d'octobre 2007 à octobre 2009.
Financement	Le projet a été financé par le Fonds unique de péréquation (FUP).
A retenir	Meilleure connaissance et compréhension mutuelle des rôles et compétences de chacun au sein d'un réseau Facilitation des démarches collectives pour les entreprises grâce à une concertation effective entre les acteurs VAE de proximité et un interlocuteur unique, coordinateur du projet
Région Contact	FRANCHE-COMPTÉ Opcalia Franche-Comté - Hélène Emery

## FICHE ACTION

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>PROJET DE VAE COLLECTIVE DES SALARIES DES OFFICES DE TOURISME DE BRETAGNE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Partenariat ayant pour finalité de valider les compétences des salariés, acquises au travers de l'expérience en entamant une démarche de VAE pour l'obtention de la Licence Professionnelle « Hébergement et environnement touristiques », délivrée par l'Université de Bretagne Occidentale.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Le certificateur, l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives de Bretagne, Agefos-PME, Gref-Bretagne.</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'UBO a accompagné un groupe de bénéficiaires, dans une démarche de validation des acquis de l'expérience visant l'obtention de la Licence Professionnelle « Hébergement et environnement touristiques ».</p> <p>L'Université de Bretagne Occidentale par son Service Formation Continu a participé à l'accompagnement collectif des candidats engagés dans la démarche, pour la constitution du dossier de VAE en animant cinq ateliers, en Bretagne dans un lieu défini par la FROTSI en fonction de la provenance des candidats. Chaque atelier, d'une durée de deux heures, visait une étape de la rédaction et du montage du dossier VAE.</p> <p>A l'issue du passage devant le jury de VAE des candidats, une réflexion a été menée au vu des compétences reconnues et validées des candidats et de celles identifiées comme relevant d'un contrôle complémentaire.</p> <p>En cas de VAE partielle du diplôme, les candidats ont à nouveau été accompagnés par les conseillers du bureau REVA tout au long de la réalisation du parcours post jury. La FROTSI et l'UBO s'engageaient à organiser un parcours de formation complémentaire pour mettre en œuvre les préconisations du jury de VAE. Ces sessions de formation pouvaient s'inscrire dans le Plan Régional de Formation et pouvaient être prises en charge par Agefos PME Bretagne au même titre que les formations déjà proposées dans ce cadre de professionnalisation. Les enseignants ont été choisis conjointement entre la FROTSI, le service REVA du</p>	

	SFC et les enseignants de la licence professionnelle de l'UBO.
Période	Deux groupes ont été accompagnés : de décembre 2009 à Juin 2010 (14 candidats) et de décembre 2010 à Juin 2011 (9 candidats)
Financement	Le financement de cette action reposait en partie sur Agefos PME Bretagne dans le cadre du plan de formation pour le compte de la FROTSI et sur l'individu en ce qui concernaient les frais d'inscription au diplôme
A retenir	Méthodologie d'une gestion collective d'un dispositif de VAE adapté à une demande de l'employeur (Gestion des compétences). Collaboration entre partenaires
Région Contact	BRETAGNE Nathalie Sarradin (Bureau REVA/ UBO) nathalie.sarradin@univ-brest.fr

## FICHE ACTION

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>VAE COLLECTIVE / SECTEUR MARITIME</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>En 2011, les représentants de la compagnie Bourbon Offshore Surf se sont tournés vers La Touline pour les guider dans la mise en place du processus VAE, dans leur entreprise, et l'accompagnement des marins.</p> <p>Cette démarche est partie d'un constat : un décalage entre les compétences des Chefs Mécaniciens et leur brevet. En effet, plus de 50 Chefs mécaniciens détenaient un brevet 3000 kW alors qu'ils étaient reconnus comme chefs mécaniciens confirmés sur des supplies de 4000 à 8000 kW. La plupart des ces marins possédaient une expérience significative de plusieurs années, il paraissait alors naturel de leur parler de VAE.</p> <p>Cette démarche collective, dans le secteur maritime, est unique en raison du nombre de marins concernés.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>La Touline, en collaboration avec la compagnie Bourbon offshore Surf, les Affaires Maritimes, Le jury (UCEM) et l'OPCA transports, pilote la démarche.</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Application d'une démarche « Appui renforcé » à une VAE collective. La Touline intervient comme référent unique, apporte son assistance aux candidats tout au long de leur parcours, en relation avec les différents acteurs du dossier.</p> <p>Les éléments majeurs sont :</p> <p>Un accompagnement collectif et personnalisé (réunion de groupe - entretien individualisé physique ou à distance via skype) Une prise en compte de l'esprit de groupe : le collectif appuie la motivation individuelle; un esprit « promo »</p> <p>Un travail de partenariat avec l'entreprise : désignation d'une personne « contact »</p> <p>La prise en compte du maintien de la motivation des marins tout au long de la démarche : une VAE est un parcours long et très impliquant, les temps forts, rédaction du dossier, jury, demandent un accompagnement adapté aux besoins individuels et une bonne connaissance de ces dispositifs</p>	

	<p>Un accompagnement par des professionnels (navigants)</p> <p>Une préparation au jury</p> <p>La valorisation de la validation et les préconisations personnalisées en cas de validation partielle</p>
<b>Période</b>	L'action a débuté en mars 2011 - A ce jour, 41 accompagnements dont 19 finalisés.
<b>Financement</b>	Financement privé / entreprise / prise en charge OPCA Transports
<b>A retenir</b>	<p>En accompagnant le marin tout au long du processus, la Touline en tant que référent unique a permis de rendre plus accessible la démarche VAE et d'apporter ainsi des avancées dans le dispositif mis en place par l'Administration : délais de réalisation de la VAE (6 mois en moyenne par dossier en tenant compte des contraintes liées au planning d'embarquement des marins, des sessions du jury) - présentation des livrets d'expérience (formalisme) - accompagnement par des professionnels navigants (et non plus des professeurs de l'enseignement maritime), préparation au jury...</p> <p>Bilan chiffré :</p> <p>Depuis mars 2011 : 19 marins sont passés devant le jury dont 16 ont obtenu une validation totale et 3 une validation partielle.</p> <p>16 candidats ont obtenu une validation totale du brevet demandé : 84 % (Sur le plan national entre 2006 et 2010 : 18 % validation totale)</p>
<b>Région Contact</b>	<p>BRETAGNE</p> <p>Anne LE PAGE (Directrice La Touline)</p> <p>02 98 43 84 46/ 06 80 30 27 07 - anne@latouline.com</p>

## FICHE ACTION

### USAGES COLLECTIFS DE LA VAE

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>PRC VAE INTERVENTION EN ENTREPRISE</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Informers les salariés sur le dispositif VAE, leur droit à titre individuel de faire une VAE et l'offre de conseil individualisé du réseau PRC VAE, en intervenant directement dans l'entreprise auprès des salariés</p>
	<b>Acteurs ou partenaires (impliqués et à quel titre)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Basse-Normandie en tant que financeur et animateur du réseau PRC</li> <li>- AFPA transitions : prestataire retenu dans le cadre du marché PRC</li> <li>- Branches professionnelles au titre des contrats d'objectifs signés avec la Région (Charte Qualité Emploi Formation)</li> </ul>
	<b>Description de l'action (les modalités, étapes et contenu)</b>	<p>Intervention à la demande de l'entreprise adaptée à chaque entreprise en fonction des métiers exercés</p> <p>En 2012 : action à destination des entreprises de l'agro-alimentaire</p>
	<b>Période ou durée</b>	Mise en place depuis janvier 2012, pour 3 ans
	<b>Financement et/ou portage</b>	Région Basse-Normandie dans le cadre de sa compétence d'information et de conseil VAE
	<b>A retenir.... (idée, conseil pour un transfert...)</b>	
	<b>Contacts</b>	<p>BASSE-NORMANDIE Magali Lenoir Chargée de mission, Région Basse-Normandie Direction Prospective, Métiers et Apprentissage m.lenoir@crbn.fr 02 31 06 98 92</p>

## FICHE ACTION

### VAE ET OBSERVATION DES PARCOURS

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>LORFOLIO ET TRAÇABILITE DES PARCOURS</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Lorfolio est un portefeuille numérique de compétences, ouvert aux Lorrains sous forme d'un espace personnel sécurisé et gratuit sur internet, permettant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'attester de ses connaissances et de ses compétences et de les valoriser,</li> <li>- de faciliter la réflexion sur ses compétences professionnelles, en vue d'une évolution de carrière ou d'une recherche d'emploi,</li> <li>- de créer un fil rouge entre l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation, au service de la personne.</li> </ul> <p>Les usages de Lorfolio sont multiples. Dans le cadre de la VAE, Lorfolio facilite l'appropriation et la lisibilité des parcours au stade conseil, et prépare les étapes suivantes.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Région Lorraine, Inffolor, membres de la Commission AIO du CCREFP</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Modalités de l'expérimentation :</p> <p>Pour expérimenter Lorfolio, nous avons choisi de passer par le relais des professionnels, et notamment des conseillers des PRC, selon le programme suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rappel du contexte du projet et des possibilités offertes par l'outil</li> <li>- Présentation concrète de l'application en ligne</li> <li>- Exercices de manipulation de l'outil par les professionnels</li> <li>- Echanges sur les intérêts et limites de l'outil</li> <li>- Echanges avec les participants sur les modalités de tests de l'outil avec les publics bénéficiaires</li> </ul> <p>L'expérimentation de Lorfolio dans le cadre des PRC a été assez limitée, les conseillers évoquant souvent un manque de temps dans le cadre du conseil pour initier les candidats à l'outil et les amener à l'utiliser en vue du conseil. Les conseillers auraient souhaité que les candidats arrivent en conseil avec Lorfolio rempli.</p> <p>Un élément qui pourrait être déclencheur : le livret 1 à éditer.</p> <p>Cette fonctionnalité sera implémentée dans les prochaines</p>	

	versions de Lorfolio. Une réflexion sera aussi menée pour opérer des liens entre Lorfolio et l'extranet régional des PRC.
Période	Le projet Lorfolio a fait l'objet d'une expérimentation entre 2009 et 2011 et sera déployé à grande échelle fin 2012.
Financement	Région Lorraine, FSE
A retenir	<p>Lorfolio a vocation à accompagner le Lorrain tout au long de son parcours d'orientation, d'insertion, et par la suite tout au long de son parcours professionnel.</p> <p>Pour ce faire, il est nécessaire d'impliquer très tôt les professionnels à ce dispositif en le sensibilisant et menant avec eux un travail sur les usages relatifs à l'outil.</p> <p>Par conséquent, il est indispensable de mener un travail de proximité en coordonnant, animant et outillant les acteurs avec des documents ressources et des ateliers d'échanges de pratiques.</p> <p>En corollaire, il apparaît primordial que l'outil informatique puisse évoluer, et qu'il soit autant que possible interopérable avec des outils de même nature.</p>
Région Contact	<p>LORRAINE</p> <p>Joseph BRUNO, Région Lorraine, <a href="mailto:joseph.bruno@lorraine.eu">joseph.bruno@lorraine.eu</a>. 03 87 33 60 00</p> <p>Emmanuel JOURNOT, INFFOLOR, <a href="mailto:ejournot@inffolor.org">ejournot@inffolor.org</a>, 03 83 54 11 11 - <a href="http://www.lorfolio.fr">www.lorfolio.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### VAE ET OBSERVATION DES PARCOURS

<p><i>10 ans de la VAE, initiatives et pratiques en région</i> <i>Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>ETUDE COMPARATIVE DES PARCOURS VAE EN GUYANE (VAE ABOUTIE / VAE INTERROMPUE OU ABANDONNEE)</b></p>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Recenser les motivations des uns et les difficultés des autres ; Analyser les parcours (Vae abouties/Vae interrompues), Croiser les informations et en tirer des procédures et /ou stratégies à modéliser et à transmettre. Objectif à long terme : faire diminuer le nombre d'abandons et/ou d'interruptions et augmenter le taux de réussite à la VAE. Finalité : donner tout son sens à cette 3<sup>ème</sup> voie d'accès à la certification.</p>
	<b>Partenaires</b>	<p>Les financeurs : Conseil régional et FSE Les certificateurs</p>
	<b>Description de l'action</b>	<p>Conception et rédaction des questionnaires (janvier à avril) Administration des questionnaires (mois de mai-juin) Réception et traitement des questionnaires (juin-juillet) Analyse et compte rendu /Résultats (fin juillet) Communication et Diffusion des résultats (juillet)</p>
	<b>Période ou durée</b>	<p>Durée de l'étude 3 mois (mai à juillet)</p>
	<b>Financement</b>	<p>Fonds Région et FSE</p>
	<b>A retenir</b>	<p>Quelles stratégies opératoires et ou conseils retenir pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter l'accompagnement (rédaction du 2<sup>ème</sup> dossier)</li> <li>- Améliorer le passage devant le jury</li> <li>- Renforcer la motivation</li> </ul>
	<b>Région Contacts</b>	<p>GUYANE Gisèle JUNIEL-BRIOLIN / Directrice du CRIEV 0694 45 34 65 / 06 94 21 21 94/ 05 94 28 29 89</p>

## FICHE ACTION

### VAE ET OBSERVATION DES PARCOURS

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<b>ENQUETE SUR LE DEROULEMENT DU PARCOURS DE SALARIES EN CONGE VAE</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Observation de la VAE</p> <p>Comprendre l'impact de la VAE sur le parcours professionnel des salariés</p> <p>Apprécier les difficultés du parcours VAE</p> <p>Adapter nos pratiques en tant qu'organisme financeur</p>
	<b>Acteurs ou partenaires</b>	Fongecif Aquitaine en tant que financeur du congé VAE
	<b>Description de l'action (les modalités, étapes et contenu)</b>	<p>La population ciblée par cette enquête était constituée par l'ensemble des personnes ayant obtenu le financement d'un accompagnement pour leur validation des acquis de l'expérience et ayant bénéficié de cet accompagnement entre janvier 2009 et décembre 2010, soit 261 salariés.</p> <p>Le questionnaire a été adressé par courrier, mail et/ou téléphone aux 240 personnes dont les coordonnées étaient valides. On peut souligner le très bon taux de réponse puisque ce sont 141 témoignages qui ont pu être collectés, soit près de 60 % de la base de sondage initiale.</p> <p>Enfin, les répondants sont représentatifs de la population enquêtée notamment en termes d'âge, de sexe, de catégorie socioprofessionnelle et de répartition géographique sur le territoire.</p>
	<b>Période ou durée</b>	1er Juillet 2011-30 Septembre 2011
	<b>Financement et/ou portage</b>	Fongecif Aquitaine
	<b>A retenir.... (idée, conseil pour un transfert...)</b>	<p>Résultats de l'enquête en ligne sur le site Fongecif Aquitaine</p> <p>Le choix du diplôme : il faut renforcer le rôle des CIBC pour permettre aux candidats de mieux comprendre le dispositif et les</p>

		<p>assister dans le choix du diplôme ou du titre à valider.</p> <p>Le contenu de l'accompagnement (préparation à la rédaction, l'oral devant le jury) : proposer de manière plus systématique un accompagnement pour l'oral.</p> <p>Formation des membres du jury : mettre davantage l'accent sur le fait que les candidats sont des professionnels et non pas des étudiants sans expérience. L'attitude du jury peut être très néfaste sur les candidats.</p> <p>Renforcer l'accompagnement post-VAE : surtout pour les personnes qui n'ont validé qu'une partie du diplôme ou ont complètement échoué.</p>
	<p><b>Contacts</b></p>	<p>AQUITAINE  Philippe BERNEAU - Coordonnateur de la Mission Conseil  05 56 69 28 84</p>

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION ET APPUI AUX ACTEURS DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>ACCOMPAGNER LES ACTEURS DE LA GPEC A LA CONDUITE DE PROJETS COLLECTIFS VAE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Fiche 5 du CPRDF de la Région : Développer les actions collectives VAE dans les entreprises, Professionnalisation des acteurs de la VAE.</p> <p>Objectifs de l'action : Favoriser la mise en place d'actions collectives VAE dans les entreprises par l'accompagnement à l'ingénierie de projet-VAE dans le cadre de projets GPEC.</p> <p>Développer le transfert d'expérience.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Financier : DIRECCTE Haute-Normandie Maître d'œuvre : CREFOR Prestataires : Stéphane Mabon EURL Mabon Conseils Etudes Formation et Nathalie Preterre Deshayes FORMANAT Bénéficiaires : UIMM, UNIFAF, Glass Vallée, OPCA transports, OPCALIA, UPA-CAPEB, ARACT. Partenaires : Mission VAE du Conseil régional, réseau Haut Normand des Point Relais Conseil</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Action expérimentale : Accompagnement de porteurs de projets collectifs VAE (regroupements, suivi individuel à distance et visite sur sites etc.). Capitalisation des pratiques Réalisation d'un guide pour transfert.</p>
	<p><b>Période</b></p>	<p>Préparation de projets avec les bénéficiaires : janvier 2011-juillet 2011 (sans prestataire) Accompagnement et suivi méthodologique : septembre 2011-juin 2012 Capitalisation et élaboration d'un guide méthodologique : juillet 2012-décembre 2012</p>
	<p><b>Financement</b></p>	<p>DIRECCTE Haute-Normandie</p>
	<p><b>A retenir</b></p>	<p>La concertation en amont de l'action est centrale entre les acteurs. Le guide élaboré reprendra les éléments incontournables.</p>
	<p><b>Région Contact</b></p>	<p>HAUTE-NORMANDIE <a href="mailto:benedicte.pinot@direccte.gouv.fr">benedicte.pinot@direccte.gouv.fr</a> <a href="mailto:pierre.tetu@direccte.gouv.fr">pierre.tetu@direccte.gouv.fr</a> <a href="mailto:anne-marie.allard@crefor-hn.fr">anne-marie.allard@crefor-hn.fr</a> <a href="mailto:nathaliepreterre@free.fr">nathaliepreterre@free.fr</a> <a href="mailto:stephane.mabon@orange.fr">stephane.mabon@orange.fr</a></p>

		<a href="mailto:marie.decrisenoy@hautenormandie.fr">marie.decrisenoy@hautenormandie.fr</a>
--	--	--

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION ET APPUI AUX ACTEURS DE LA VAE

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>LA DEMARCHE QUALITE DANS LE PROCESSUS DE PROFESSIONNALISATION DES CONSEILLERS DES POINTS CONSEIL EN VAE (PCVAE) : CONCEPTION D'UN GUIDE RESSOURCES.</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>L'engagement du réseau des PCVAE dans une démarche qualité est né de la volonté, après 4 ans d'activité, de renforcer la cohérence et la qualité du service « information conseil » quel que soit le point du territoire où il est assuré. Description partagée de l'activité d'information conseil, harmonisation, structuration des pratiques et des outils ont été les principaux objectifs poursuivis, avec à la clé la conception d'un guide ressources.</p> <p>Conduite dans le cadre de réunions d'échanges de pratiques, de capitalisation d'expériences, reconnue comme étant favorable au développement de l'intelligence collective, à l'enrichissement des compétences et des savoirs communs ; la démarche s'est inscrite naturellement dans le processus de professionnalisation des conseillers.</p> <p>Le guide ressources, fruit de la richesse des échanges de pratiques des techniciens de terrain, constitue dans le cadre d'une prise de fonction, tout comme dans la pratique quotidienne, LE document de référence des conseillers VAE.</p>
	<b>Partenaires</b>	<p>Conseillers des Points Conseil en VAE portés par l'Association régionale des CIBC d'Auvergne - Concepteurs et utilisateurs du guide.</p> <p>Coordonnateur du centre de ressources régional en VAE, porté par le CARIF OREF Auvergne - Animateur de la démarche et responsable de l'actualisation des contenus.</p>
<b>Description de l'action</b>	<p>Animation de réunions d'échanges de pratiques et de capitalisation des expériences (environ 25) réparties sur deux années. Après 4 ans d'activité, la richesse des échanges a fait émerger une conception partagée de la prestation d'information conseil et a rendu possible la formalisation d'une méthodologie et d'outils communs capitalisés dans un guide pour en faciliter l'utilisation et la diffusion.</p> <p>Le guide se présente sous la forme de fiches opérationnelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Fiches « activités » : description des différentes étapes clés de l'information conseil,</li> <li>Fiches « outils » : aide mémoire méthodologique,</li> <li>Fiches « pratiques » : fiches informatives remises au bénéficiaire,</li> <li>Fiches « hypothèses de certification » : présentation des différentes étapes de la procédure du valideur concerné par la certification visée.</li> </ul>	

	<p>Le guide est régulièrement actualisé en fonction de l'évolution des missions confiées aux Points Conseil en VAE, des évolutions du dispositif VAE et des dispositifs de la formation professionnelle continue de manière générale.</p>
Période	Démarche conduite sur 2007 et 2008.
Financement	Le Conseil Régional d'Auvergne dans le cadre des subventions de fonctionnement attribuées aux Points Conseil en VAE et au centre de ressources en VAE.
A retenir	<p>Démarche structurée et cadrée qui a contribué via les temps d'échanges et d'analyses de pratiques à :</p> <p>La professionnalisation des conseillers et à la création d'un véritable collectif de travail</p> <p>Rompre le sentiment d'isolement et à créer une cohésion d'équipe notamment via la définition d'un langage, de pratiques, et d'outils communs</p> <p>La prise de recul nécessaire pour questionner sa pratique, l'explicitier, la partager (valorisation des compétences, reconnaissance de l'identité professionnelle)</p> <p>Démarche qui pour être efficace nécessite qu'elle soit consensuelle, partagée par tous (engagement volontaire)</p>
Région Contact	<p>AUVERGNE</p> <p>Christelle BERTRAND - CARIF OREF</p> <p>04 73 19 01 40 - cbertrand@cariforef-auvergne.org</p>

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<b>GUIDE PRATIQUE DU REFERENT VAE</b>	
	<b>Objectifs</b>	Construire un outil d'aide à la prise de fonction des référents VAE des PRIC, sous forme de guide pratique qui recense tout ce qu'un référent doit savoir pour remplir sa mission d'information et de conseil en VAE
	<b>Partenaires</b>	Le PRAO a animé un groupe de travail constitué de référents VAE des PRIC et d'animateurs de relais territoriaux de VAE.
	<b>Description de l'action</b>	<p>Le PRAO a édité un nouveau support sous forme de « guide pratique » à l'usage des professionnels des PRIC, dans le but de toujours mieux les accompagner dans leur mission d'information et de conseil auprès du public. L'objectif est également de faciliter la prise de fonction des nouveaux intervenants dans le dispositif.</p> <p>Ce guide a été conçu en collaboration avec des référents dans une logique fonctionnelle et opérationnelle. Il met en avant des informations concrètes et pratiques portant sur le dispositif de VAE, l'organisation territoriale, les acteurs, le rôle, les engagements et les outils à la disposition des référents.</p>
	<b>Période</b>	1 an de mai 2011 à mai 2012
	<b>Financement</b>	Financement par la DIRECCTE
	<b>A retenir</b>	Co construire ce type de support avec les praticiens en privilégiant les dimensions opérationnelles.
	<b>Région Contact</b>	<p>RHONE - ALPES</p> <p>Véronique SPIRITO Chargée de mission VAE au PRAO</p> <p>04 26 73 40 06 - <a href="mailto:vspirito@rhonealpes.fr">vspirito@rhonealpes.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>REFERENTIEL D'ACTIVITES ET DE COMPETENCES DE LA FONCTION D'ANIMATION DE RELAIS TERRITORIAL DE VAE</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Mutualiser les pratiques d'animation des relais territoriaux de VAE pour produire les éléments utiles à l'élaboration du référentiel d'activités et de compétences de cette fonction.</p> <p>Rendre visibles les éléments constitutifs et structurants de la fonction d'animation de relais territorial VAE.</p> <p>Définir des références partagées sur la base desquelles les commanditaires, les différents acteurs de la VAE et les animateurs de relais territoriaux VAE eux-mêmes, pourront bâtir leurs projets d'actions.</p>
	<b>Partenaires</b>	<p>Groupe de travail constitué de la cellule ressource régionale VAE du PRAO et des animateurs des relais territoriaux de la VAE</p> <p>Portage politique Etat Région et partenaires sociaux.</p>
	<b>Description de l'action</b>	<p>Les animateurs des relais territoriaux ont participé à 4 réunions d'échanges de pratiques animées par le PRAO.</p> <p>La structuration et la formalisation du référentiel ont été réalisées par le PRAO sur la base de la méthode ETED (Emploi - Type Etudié dans sa Dynamique)</p>
	<b>Période</b>	1 an de mai 2011 à mai 2012
	<b>Financement</b>	Financement de la DIRECCTE Rhône Alpes
	<b>A retenir</b>	Adopter une méthode d'ingénierie partagée.
	<b>Région Contact</b>	<p>RHONE-ALPES</p> <p>Emmanuelle CHAUVET, Chargée de mission VAE au PRAO</p> <p>04 26 73 48 29 - <a href="mailto:echauvet@rhonealpes.fr">echauvet@rhonealpes.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>PROFESSIONNALISATION DES ANIMATEURS DES RELAIS TERRITORIAUX DE VAE A LA CONDUITE DE PROJETS COLLECTIFS DE VAE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Concevoir, réaliser et évaluer un projet collectif de VAE. Définir les conditions de réussite de la conduite de projet. Identifier les activités et compétences liées à la conduite de projet et construire un référentiel Produire une méthodologie transférable Capitaliser les expériences de conduites de projets.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Comité de pilotage du dispositif de professionnalisation : PRAO, DIRECCTE, Région, DR Pôle Emploi, Intermife, fédération régionale des CIBC, CSAIO Lyon et Grenoble. Sur les territoires : animateurs des relais territoriaux de VAE, équipes projets constituées des PRIC, structures AIOEF concernées, OPCA concerné, animateur CTEF, représentant du secteur d'activité visé par le projet, valideurs...</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Sous l'impulsion de l'Etat et de la Région, le PRAO a mis en œuvre sur deux ans, une démarche de professionnalisation à la conduite de projet articulée autour de 3 situations d'apprentissage : situation de travail, situation de formation, situation d'évaluation, capitalisation</p> <p>Les animateurs des relais territoriaux de VAE sont placés en situation réelle de conduite de projet collectif de VAE et en traversent toutes les étapes : conception, réalisation, évaluation du projet.</p> <p>On s'appuie collectivement sur ces réalités pour en tirer les enseignements et développer les compétences.</p> <p>Le PRAO est garant du respect des exigences de la conduite d'un projet territorial et collectif de VAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appui sur un diagnostic territorial partagé qui met en évidence une problématique emploi - compétences possiblement résolue par la VAE</li> <li>- constitution d'une équipe projet autour de l'animateur du relais territorial de la VAE, représentative des acteurs socio institutionnels et économiques locaux.</li> <li>- Projet collectif de VAE en direction des publics cibles de l'Etat et de la Région</li> </ul>
	<p><b>Période</b></p>	<p>Deux ans : 2011 - 2012</p>

	<p><b>Financement</b></p>	<p>La DIRECCTE Rhône - Alpes finance le dispositif de professionnalisation.          La Région Rhône - Alpes finance les journées de conduite de projet des animateurs des relais territoriaux de la VAE          Chaque projet fait l'objet d'une demande de subvention à l'Etat (UT) et de co - financements (Région, OPCA, autre...)</p>
	<p><b>A retenir</b></p>	<p>Constituer un comité de pilotage régional          S'appuyer sur la démarche et le livret de professionnalisation à partir des situations réelles de travail</p>
	<p><b>Région Contact</b></p>	<p>RHONE ALPES          Emmanuelle CHAUVET, Chargée de mission VAE au PRAO          04 26 73 48 29 - <a href="mailto:echauvet@rhonealpes.fr">echauvet@rhonealpes.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>MODULE DE FORMATION SUR LA VAE EN E - LEARNING</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Les objectifs du module 1 :</p> <p>Connaître l'organisation du dispositif d'information conseil en Rhône-Alpes.</p> <p>Appréhender le contenu et les limites du Service d'Information - Conseil et les outils disponibles.</p> <p>Explorer les dispositifs de reconnaissance de l'expérience et en comprendre les spécificités.</p> <p>Connaître les missions de la CNCP, le fonctionnement du RNCP.</p> <p>Les objectifs du module 2 :</p> <p>Identifier les atouts de la VAE pour l'entreprise (et plus largement de toute forme d'organisation : les associations, les collectivités territoriales...) et leur personnel.</p> <p>Repérer les étapes clés et les démarches concrètes pour la mise en œuvre d'une démarche collective de VAE.</p> <p>Repérer les financements mobilisables pour une démarche de VAE dans l'entreprise.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Tous les acteurs de la VAE en Rhône Alpes (Etat, Région, Pôle Emploi, OPCA, PRIC, certificateurs et valideurs représentés...)</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Ces deux modules de formation en E Learning, réalisés par la cellule ressource régionale VAE, se veulent innovants, interactifs et adaptables aux besoins de tout professionnel : souhaitant acquérir les bases pour informer, conseiller sur la VAE et intervenant sur la mise en œuvre d'actions collectives de VAE.</p> <p>Organisés en séquences de quelques minutes, ils durent environ deux heures et demi au total et sont accessibles via le site du PRAO.</p> <p>Chaque module est flexible :</p> <p>Le premier est découpé en quatre séquences d'environ 20 à 30</p>	

	<p>minutes, permettant un suivi à la demande :</p> <p>Séquence 1 : l'organisation du dispositif VAE en Rhône-Alpes.</p> <p>Séquence 2 : le service d'information et de conseil en VAE.</p> <p>Séquence 3 : le cadre réglementaire de la VAE.</p> <p>Séquence 4 : la Commission Nationale des Certifications Professionnelles (CNCP) et le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).</p> <p>Le second ne comprend qu'une séquence d'environ 20 mn.</p>
<b>Période</b>	<p>Le premier module a été réalisé en 2008</p> <p>Le second a été réalisé en 2010</p>
<b>Financement</b>	Financement DIRECCTE
<b>A retenir</b>	
<b>Région Contact</b>	<p>RHONE-ALPES</p> <p>Véronique SPIRITO Chargée de mission VAE au PRAO</p> <p>04 26 73 40 06 - <a href="mailto:vspirito@rhonealpes.fr">vspirito@rhonealpes.fr</a></p>

## FICHE ACTION AGORA

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<b>PROFESSIONNALISATION DES CONSEILLERS PRC VAE</b>	
	<b>Objectifs</b>	Répondre à l'obligation de professionnalisation définie dans le cahier des charges liant la structure au PRC : Principe d'habilitation des conseillers par un temps de formation et un engagement à suivre les actions de professionnalisation
	<b>Partenaires</b>	Chargé(e)s de mission VAE-formation de la Région Poitou-Charentes ARFTLV (CARIF-OREF Poitou-Charentes), Intervenants en fonction de la thématique.
	<b>Description de l'action</b>	Formation des nouveaux conseillers réalisée par les chargé(e)s de mission VAE-formation de la Région Poitou-Charentes : 3 jours (2+1) de formation sur la pratique du conseil en VAE, les outils du conseiller. 1 jour (6 mois plus tard) sur le retour de pratique. Accompagnement du nouveau conseiller sous forme de tutorat par le (la) chargé(e) de mission de son territoire.  Formation du réseau des conseillers PRC : 2 jours par an sur des thématiques permettant l'harmonisation, l'approfondissement et le perfectionnement des pratiques. Réunions PRC sur les territoires : Renforcer la logique de réseau et l'analyse de pratiques.
	<b>Période</b>	Depuis 2003
	<b>Financement</b>	Région Poitou-Charentes
	<b>A retenir</b>	Un travail de professionnalisation qui permet de créer une appartenance au réseau PRC dans l'objectif d'offrir un service public de qualité. Reconnaissance de la fonction de conseiller VAE par l'habilitation délivrée par la Région Poitou-Charentes

	Région Contact	POITOU-CHARENTES Pierre-Marie Roy <a href="mailto:pm.roy@cr-poitou-charentes.fr">pm.roy@cr-poitou-charentes.fr</a> et Ghislaine Pastry <a href="mailto:g.pastry@cr-poitou-charentes.fr">g.pastry@cr-poitou-charentes.fr</a>
--	-------------------	---

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<b>PLAN DE FORMATION DES ACCOMPAGNATEURS VAE</b>	
<b>Objectifs / Enjeux</b>	<p>Le dispositif de formation en direction des accompagnateurs VAE est un élément d'un plan d'action plus global de développement de la VAE en Pays de la Loire (2010-2012). Ce plan vise à améliorer à la fois quantitativement et qualitativement le dispositif de VAE. La professionnalisation des acteurs (dont font partie les accompagnateurs VAE) est un des axes opérationnels.</p> <p>Deux objets principaux :</p> <p>Augmenter la qualité des prestations d'accompagnement VAE et à terme éventuellement proposer une certification et/ou une labellisation aux professionnels</p> <p>Créer une culture commune et forger une identité de réseau qui rassemble les accompagnateurs au-delà des ministères certificateurs.</p>
<b>Partenaires</b>	Carif Oref Pays de la Loire, GREF Bretagne, ARFTLV Poitou-Charentes
<b>Description de l'action</b>	<p>Elaboration d'un référentiel d'activités sur la base de 5 fonctions ayant des activités proches (Conseiller en bilan de compétences, Conseiller mobilité interne-externe, Personnes ressources VAE, Conseiller en évolution professionnelle, Accompagnateurs VAE)</p> <p>Construction d'un plan de formation articulé sur les activités partagées et les activités spécifiques (213 modules)</p> <p>Recherche d'une certification existante inscrite au RNCP</p>
<b>Période</b>	Co-construction en 2009 - 2010, mise en œuvre du plan de formation à partir de 2011
<b>Financement</b>	Carif-Oref Pays de la Loire, Direccte, Conseil Régional
<b>A retenir</b>	<p>Réalisation de référentiels d'activités pour chacune des fonctions</p> <p>Réalisation d'un plan de formation modulaire</p> <p>Travail en commun avec les régions de proximité</p> <p>Intérêt pour les accompagnateurs pour la démarche</p>

	Région Contact	PAYS DE LA LOIRE Alain RIDARD - CARIF OREF Pays de la Loire
--	-------------------	--

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>SUIVI PARTICULIER</b> <b>SOUTIEN AU PARCOURS DE VAE EN HAUTE-NORMANDIE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Proposer un service plus large de façon à mieux répondre aux besoins des personnes, c'est sa construction, et les travaux en amont qui sont présentés.</p> <p>Etendre le service PRC de façon à répondre aux besoins de la personne tout au long de la démarche VAE (de l'information au post-jury) afin d'éviter les ruptures.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contribuer à lever les obstacles qui sont facteurs de décrochages</li> <li>- Réduire l'aspect administratif au profit de l'investissement sur le travail d'analyse de l'expérience</li> <li>- Apporter un soutien technique dans une démarche exigeante</li> <li>- Faciliter le pas d'après, en assurant le lien entre les acteurs</li> </ul> <p>Etre disponible et à l'écoute en fonction des besoins des personnes</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Pour la conception : les groupes de travail sous l'impulsion du Fongecif et de la Direccte, les journées de professionnalisation des PRC.</p> <p>Pour la mise en œuvre : le Suivi Particulier est assuré par l'ensemble des PRC de Haute-Normandie</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>La construction et la définition du Suivi Particulier ont été réalisées après différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une étude réalisée dans le cadre d'un master</li> <li>- Des travaux menés dans le cadre d'un groupe de travail interinstitutionnel</li> <li>- Définition d'un cahier des charges commun pour monter 3 expérimentations menées par la Direccte, le Fongecif et la Région, et mise en place d'un COPIL régional</li> <li>- En parallèle, analyse du <b>travail réel</b> des conseillers PRC dans le service rendu à l'utilisateur (journée de professionnalisation)</li> <li>- Prise en compte dans le marché PRC d'extension du service et d'intégrer le Suivi Particulier</li> </ul>
	<p><b>Période</b></p>	<p>Durée du marché PRC (marché triennal)</p>

	<p><b>Financement</b></p>	<p>Région Haute-Normandie dans le cadre du marché PRC (pas de financement complémentaire)</p>
	<p><b>A retenir</b></p>	<p>Diagnostic et définition du service partagés par l'ensemble des acteurs notamment dans le cadre des groupes de travail et COPIL Liberté du libre choix du candidat d'utiliser ou pas le Suivi Particulier, et de l'activer si nécessaire (pas de contractualisation)</p>
	<p><b>Région Contact</b></p>	<p>HAUTE-NORMANDIE Les PRC <a href="http://www.vae-hn.org/La-VAE-mode-d-emploi/Les-Points-Relais-Conseil">http://www.vae-hn.org/La-VAE-mode-d-emploi/Les-Points-Relais-Conseil</a> Marie de Crisenoy <a href="mailto:marie.decrisenoy@hautenormandie.fr">marie.decrisenoy@hautenormandie.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<p><i>10 ans de la VAE, initiatives et pratiques en région</i> <i>Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>FORMATION DE TUTEURS D'ENTREPRISE A LA VAE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Anticiper et analyser l'impact de la VAE pour les salariés-ées et pour l'entreprise            Promouvoir la VAE comme un droit individuel et comme un outil de la GPEC de l'entreprise ou de la politique de ressources humaines            Orienter les salariés-ées de l'entreprise vers l'information pertinente pour réaliser leur projet de VAE            Inciter les candidats-es à être accompagnés-ées pour réussir leur parcours VAE            Informer sur les bases de la VAE</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Participants : délégués du personnel (F-H), délégués syndicaux (F-H), représentants-es du personnel à la commission formation du comité d'entreprise            Acteurs : cette action a été initiée et financée par le Conseil régional de Champagne-Ardenne / mise en place par le CARIF et la CRIS / réalisée par le CNAM-MCVA</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>La Région a décidé, pour toucher les entreprises de + de 50 salariés-ées, de mettre en place avec l'appui régional des syndicats représentatifs, un programme de professionnalisation des partenaires sociaux au tutorat VAE en entreprise            La Région a confié l'organisation de ce projet à l'Arifor et à la CRIS dans le cadre de sa mission de professionnalisation des tuteurs en entreprise            Le marché a porté sur l'achat de formation à l'information sur la VAE pour 2 groupes de représentants syndicaux en entreprises            21 stagiaires (F-H) ont été formés            Cette formation a été clôturée par un séminaire régional qui a permis de restituer les apports de la formation, de débattre sur les argumentaires en faveur de la VAE développés par les tuteurs et de valoriser les expériences régionales en matière de sensibilisation des salariés-ées à la VAE</p>
	<p><b>Période</b></p>	<p>2 sessions de 3 jours : mars et avril 2008            un séminaire de clôture le 4 juin 2008</p>
	<p><b>Financement</b></p>	<p>Financement : Conseil régional            Portage : GIP Arifor</p>

	<b>A retenir</b>	Sensibiliser, mobiliser les partenaires sociaux en amont
	<b>Région Contact</b>	CHAMPAGNE-ARDENNE Anita WEBER ou Jean-Albert NOEL 03 26 21 99 33 - cris@arifor.fr

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<p><i>10 ans de la VAE, initiatives et pratiques en région</i> <i>Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<b>DIVERSITE DES MODALITES D'APPUI A LA PROFESSIONNALISATION PROPOSEES AU RESEAU DES CONSEILLERS PRC VAE</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>L'appui à la professionnalisation proposé au réseau des conseillers PRC VAE vise à assurer une information conseil VAE de qualité et homogène à toute personne intéressée par une démarche de VAE.</p> <p>Cet appui repose (et ce dès la création des PRC) sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une information fiable, actualisée, pertinente, en particulier grâce à l'appui des principaux valideurs publics en région ;</li> <li>Les échanges, mutualisations et analyses de pratiques (notamment : usages de l'information, conseil...).</li> </ul>
	<b>Partenaires</b>	<p>Conseil Régional de Bourgogne, pour le pilotage et le financement des PRC, dans le cadre de sa compétence d'information-conseil, principaux valideurs publics en région : AgroSup Dijon ; DRJSCS de Bourgogne ; DAVA-Education Nationale ; DIRECCTE Bourgogne (et AFPA) ; MAAP-DRAAF ; SUFCOB (Université de Bourgogne), autres acteurs de la VAE : financeurs, Pôle ressources VAE de l'IRTESS ...</p>
	<b>Description de l'action</b>	<p>Diverses modalités d'appui à la professionnalisation parmi lesquelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des réunions de travail et d'échanges régulières avec les principaux valideurs publics, ainsi que les autres acteurs de la VAE,</li> <li>- une analyse de pratiques par le réseau des conseillers PRC (avec publication d'un ouvrage),</li> <li>- une participation à la recherche conduite en Bourgogne sur « l'activité de personnes ordinaires en VAE »,</li> <li>- un appui spécifique proposé aux entrants, avec notamment une observation guidée (en situation d'entretiens) de conseillers plus expérimentés. Cet appui spécifique a été élaboré à partir d'une analyse de l'activité de conseillers PRC,</li> <li>- l'élaboration d'outils visant à la formalisation, mutualisation et capitalisation d'expériences de VAE</li> <li>- un espace de travail collaboratif (capitalisation d'informations et d'expériences, questions réponses, contacts...).</li> </ul>
	<b>Période ou durée</b>	Depuis la création des PRC.
<b>Financement</b>	Successivement DRTEFP, puis Conseil régional.	

	A retenir	
	Région Contacts	BOURGOGNE Géraldine Marquet, Chargée de mission, C2R Bourgogne <a href="mailto:gm@c2r-bourgogne.org">gm@c2r-bourgogne.org</a> Marie-Luce Gentric, Chargée de veille et de documentation, C2R Bourgogne, <a href="mailto:mlg@c2r-bourgogne.org">mlg@c2r-bourgogne.org</a>

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>POINT RELAIS CONSEIL SANITAIRE ET SOCIAL</b>	
	<b>Objectifs</b>	Proposer un conseil spécialisé dans le champ du sanitaire et social et favoriser les compléments de parcours individualisés (formation ou complément d'expérience) en cas de VAE partielle
	<b>Acteurs ou partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Région Basse-Normandie en tant que financeur et animateur du réseau PRC et au titre des formations du sanitaire et social</li> <li>- GIP Formation Continue et Insertion Professionnelle de Basse-Normandie : prestataire retenu dans le cadre du marché PRC</li> <li>- DRJSCS en tant que valideur</li> <li>- les établissements de formation pour l'offre de parcours de formation individualisé dans le cadre du suivi post jury VAE</li> </ul>
	<b>Description de l'action</b>	<p>Mise en place d'un PRC VAE à vocation régionale, spécialisé dans le champ du sanitaire et social :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- expertise sur les certifications, accompagnements, financements</li> <li>- accompagnement post jury VAE, organiser la connaissance de l'offre de formation pour pouvoir proposer des parcours individualisés</li> </ul>
	<b>Période ou durée</b>	Mis en place depuis janvier 2012, pour 3 ans
	<b>Financement</b>	Région Basse-Normandie dans le cadre de sa compétence d'information et de conseil VAE
	<b>A retenir</b>	
	<b>Contacts</b>	<p>BASSE-NORMANDIE Elise Lefebvres Chargée de mission, Région Basse-Normandie</p>

		Direction Prospective, Métiers et Apprentissage <a href="mailto:e.lefebvres@crbn.fr">e.lefebvres@crbn.fr</a> 02 31 06 78 84
--	--	---

## FICHE ACTION

### PROFESSIONNALISATION DES ACTEURS

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>GUIDE RESSOURCES DES CONSEILLERS DES POINTS CONSEIL EN VAE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Né de la volonté de renforcer la cohérence et la qualité du service « information conseil » quel que soit le point du territoire où il est proposé, le guide ressources a été conçu avec pour :</p> <p>Harmoniser les pratiques et les outils du réseau des Points Conseil en VAE, contribuer à leur structuration pour une utilisation plus efficace et actualisée,</p> <p>Aider et accompagner tout nouveau conseiller dans sa prise de fonction.</p> <p>Ce guide mutualise et harmonise l'ensemble des ressources communes mobilisées par les conseillers. Il constitue LE document de référence à l'ensemble des conseillers des Points Conseil en VAE de la région Auvergne.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Conseillers des Points Conseil en VAE portés par l'Association régionale des CIBC d'Auvergne - Concepteurs et utilisateurs du guide.</p> <p>Coordonnateur du centre de ressources régional en VAE, porté par le CARIF OREF Auvergne - Animateur de la démarche et responsable de l'actualisation des contenus.</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Le guide a été conçu à l'issue de réunions d'échanges de pratiques et de capitalisation d'expériences intensives (environ 25), réparties sur deux années.</p> <p>Après 4 ans d'activité, la richesse des échanges de pratiques a fait émerger une conception partagée du contenu de la prestation d'information-conseil et a rendu possible la formalisation d'une méthodologie commune et d'outils communs. La personnalisation du service rendu sur la base d'une information et d'un conseil adaptés aux demandes et besoins spécifiques des personnes étant également un gage de qualité, la prise en compte de l'ensemble des situations rencontrées n'a pas été recherchée. L'objectif étant de tendre à une harmonisation et non à une standardisation du service.</p> <p>Contenu du guide :</p> <p>Introduction</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ L'origine du dispositif d'information conseil en VAE</li> <li>▫ Le cadre conventionnel des Points conseil en VAE</li> <li>▫ Les principes de la charte de fonctionnement</li> <li>▫ Objectifs, rôles et cadre d'intervention des Points conseil en VAE</li> </ul> <p>Il décrit sous la forme de différentes fiches la méthodologie d'intervention des conseillers VAE à chaque étape clé de la prestation</p> <p>Les fiches « activités »</p>	

		<ul style="list-style-type: none"> <li>▫ L'accueil</li> <li>▫ Préparation de la prestation de conseil</li> <li>▫ L'entretien conseil</li> <li>▫ Le suivi de l'activité des Points conseil</li> <li>▫ Le suivi des parcours de candidats</li> </ul> <p>Les sous fiches activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▫ Réunions d'information collective ou forum</li> <li>▫ Informations relatives à la VAE (hors entretien conseil)</li> <li>▫ Proposition d'un entretien conseil</li> <li>▫ Réorientation de la personne</li> <li>▫ L'entretien conseil : 1ère phase « Accueil et présentation »</li> <li>▫ L'entretien conseil : 2ème phase « Analyse »</li> <li>▫ L'entretien conseil : 3ème phase « Conseil »</li> <li>▫ L'entretien conseil : 4ème phase « Synthèse »</li> </ul> <p>Les fiches « outils » et les fiches « pratiques »</p> <p>Les fiches outils (25) sont des documents internes à utilisation unique du conseiller, les fiches pratiques (31) sont destinées à être remises au candidat à titre d'information.</p> <p>Les fiches « hypothèses de certification »</p> <p>17 fiches « hypothèses » présentant les procédures spécifiques VAE des 17 organismes valideurs en région.</p> <p>La liste des mises à jour des documents ressources</p> <p>Cette liste sert de suivi des actualisations des documents du guide et recense ainsi les mises à jour effectuées.</p>
	Période	Elaboré sur 2007/2008, le guide est depuis, régulièrement actualisé en fonction de l'évolution des missions confiées aux Points Conseil en VAE, des évolutions du dispositif VAE et de la formation professionnelle continue
	Financement	Le Conseil Régional d'Auvergne dans le cadre des subventions de fonctionnement attribuées aux Points Conseil en VAE et au centre de ressources en VAE.
	A retenir	<p>Démarche structurée et cadrée, qui a contribué par les échanges et l'analyse des pratiques à la professionnalisation des conseillers.</p> <p>Mise en scène de l'activité réelle des conseillers sur la base de leur vécu, temps privilégié à la prise de recul pour questionner sa pratique.</p> <p>Guide qui en complément d'une période de professionnalisation adaptée, permet d'accompagner et d'aider tout nouveau conseiller dans sa prise de fonction.</p> <p>La pertinence et l'utilisation de l'outil dans le temps nécessite une actualisation régulière ainsi qu'une gestion rigoureuse de cette actualisation.</p>
	Région	AUVERGNE

	<b>Contact</b>	Christelle BERTRAND - Coordonnatrice régionale VAE 04 73 19 01 40 - cbertrand@cariforef-auvergne.org
--	----------------	---

## FICHE ACTION

### OBSERVATION DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>ANALYSE DES PARCOURS VAE EN RHONE-ALPES ENTRE 2007 ET 2009 : « CANDIDATS A LA VAE : QUELS PARCOURS POUR QUELS RESULTATS ? »</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>L'objectif général du projet est d'identifier les parcours des individus engagés dans une démarche de VAE au niveau régional, depuis la phase d'information conseil jusqu'aux décisions des jurys de validation. Plus précisément, il s'agit de comprendre le rythme et la nature des progressions ou des abandons, croiser ces éléments avec des caractéristiques de genre, de statut ou de formation, et en déduire des axes d'amélioration possible du dispositif VAE.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Projet porté par le PRAO en partenariat avec le SESE de la Direccte Rhône-Alpes. Un comité de pilotage composé des valideurs, en lien avec les animateurs VAE des territoires rhônalpins, a permis de suivre l'évolution de ce projet.</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Depuis 2003, le PRAO réalise un Tableau de bord de la VAE. Ce bilan annuel décrit l'activité des Points Relais Information Conseil (PRIC) et des valideurs sur une année civile. Les données collectées dans le bilan ne permettent pas d'avoir une connaissance fine des parcours, les différentes étapes ne se faisant pas toutes sur une même année civile. Il est par ailleurs impossible de croiser les éléments de parcours avec les caractéristiques de la personne (sexe, âge...). Alors, en 2005, la Commission VAE du Comité de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) a adopté le principe d'un suivi des parcours VAE afin d'identifier et mieux comprendre les problématiques des individus au niveau régional. De ce fait, une base de données a été construite à partir des éléments de chaque valideur et des PRIC. Le PRAO et ses partenaires a traité et analysé les données de l'ensemble des valideurs rhônalpins, en lien avec les données saisies par les PRIC dans l'outil RésOVAE. L'étude a ainsi montré le lien entre les différentes étapes de la VAE, le profil des publics en lien avec les résultats et les délais, une analyse des certifications les plus demandées et les plus validées.</p>
<p><b>Période</b></p>	<p>Depuis 2006 : travail sur le recueil des données et le lien avec les valideurs En 2011 : Publication d'une étude sur les parcours 2007-2008-2009.</p>	

Financement	Direccte Rhône-Alpes
A retenir	<p>- Publication « Analyse des parcours VAE 2007 à 2009 »</p> <p>- Points de vigilance : homogénéisation des recueils de donnée entre tous les valideurs, traitement et analyse avec l'avis des valideurs.</p> <p>- Poursuite de l'actions avec Un enrichissement de l'étude statistique avec des indicateurs complémentaires (accompagnements des DE, niveau initial, parcours complémentaires), Des études qualitatives : Les effets de la VAE sur les certifiés 2010 (projet porté par le SESE de la Direccte, en partenariat avec le PRAO). La mise en œuvre du post-jury : guide méthodologique</p> <p>- Partenariat fort en interne entre la cellule ressource VAE et l'OREF, en lien avec le service études et statistiques de la Direccte.</p>
Région Contact	<p>Rhône-Alpes Mathilde DAKHOUCHE - chargée de mission VAE - PRAO 04.26.73.58.60 - <a href="mailto:mdakhouche@rhonealpes.fr">mdakhouche@rhonealpes.fr</a> Delphine ROLLET - chargée d'études OREF - PRAO 04.26.73.53.02 - <a href="mailto:drollet@rhonealpes.fr">drollet@rhonealpes.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### OBSERVATION DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>DEMARCHES DE RECHERCHES-ACTIONS A L'UNIVERSITE DE POITIERS</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Utiliser la recherche pour améliorer le dispositif d'accompagnement VAE à l'Université de Poitiers par une collaboration entre chercheurs et praticiens : mieux connaître son public, mieux comprendre les modalités de décision des jurys de VAE à l'université.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p><b>Partenaires de l'action :</b></p> <p>Université de Poitiers : le laboratoire de sociologie et psychologie SACO, le laboratoire de sociologie GRESCO (Limoges Poitiers) et le SAFIRE (service formation continue et VAE)</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Dans le cadre de cette action conjointement menée :</p> <p><u>Le SAFIRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cahier des charges des recherches, expression des problématiques et des questions posées sur le plan professionnel (public, jurys, accompagnement) ; description des procédures, analyse des postes de travail.</li> </ul> <p><u>Les laboratoires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traduction scientifique des préoccupations des professionnels,</li> <li>- Coordination des enquêtes de terrain, investigations, observations participantes, analyse des résultats</li> </ul> <p>Le service formation continue et VAE s'est tourné vers les laboratoires de sociologie et de psychologie de son université, pour répondre, d'une manière plurielle à ces questions.</p> <p>La démarche choisie a été celle de la Recherche -action, permettant aux personnels chargés de la VAE et aux chercheurs, de travailler ensemble, et de faire évoluer le dispositif au fur et à mesure de la production des résultats</p> <p>Ainsi les projets ont donné lieu à de fructueux comités de pilotage, une collaboration nouvelle entre les conseillers et les enseignants, facilitant de ce fait l'appropriation du dispositif VAE. Une nouvelle organisation du travail a permis d'améliorer la qualité de l'activité de conseil.</p>
	<p><b>Période</b></p>	<p>Plusieurs campagnes de recherche de 2003 à 2007</p>

	Financement	FSE, Conseil Régional Poitou-Charentes, DIRECCTE Poitou-Charentes, Université de Poitiers
	A retenir	<p>Croiser les savoirs professionnels des praticiens de la VAE et les savoirs scientifiques des chercheurs en sciences humaines</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du dispositif de VAE grâce à la démarche scientifique, la prise de distance</li> <li>- Publication de deux livres et d'articles scientifiques</li> </ul>
	Région Contact	<p>POITOU-CHARENTES  Emmanuelle Auras - SAFIRE Université Poitiers  <a href="mailto:emmanuelle.auras@univ-poitiers.fr">emmanuelle.auras@univ-poitiers.fr</a></p>

## FICHE ACTION

### OBSERVATION DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>SUIVI DES PUBLICS A 6 MOIS</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Repérer les suites données à l'entretien conseil en PRC Assurer un service après conseil, Evaluer l'effet mobilisant ou remobilisant de l'info-conseil VAE à travers l'engagement dans une démarche de qualification et/ou d'emploi Identifier le délai de mise en œuvre de la VAE Evaluer la qualité du service rendu</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Les chargé(e)s de mission VAE-Formation de la Région Poitou-Charentes Les conseillers du réseau PRC Le service évaluation de la Région Poitou-Charentes L'ARFTLV (CARIF-OREF Poitou-Charentes) Xadia : prestataire pour la mise en œuvre et l'actualisation du site</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>En 2006-2007, les chargé(e)s de mission VAE-Formation construisent un questionnaire de suivi à 6 mois pour les personnes rencontrées en Point Régional Conseil VAE. Suite à une passation du questionnaire (dit "questionnaire test") auprès de 150 personnes reçues en 2007, afin de vérifier la cohérence et la pertinence de l'outil, les modifications ont été apportées et la phase de généralisation du suivi à 6 mois fut engagée. Les résultats sur 2009 et 2010 sont issus de l'exploitation des données de la phase de suivi à 6 mois, constitutive de l'outil Extranet ("Résovae"). L'ensemble des conseillers VAE font alors passer le questionnaire par téléphone aux personnes qu'ils ont reçues. En 2011 : le questionnaire est transmis et complété en ligne par les personnes reçues. On constate que le taux de réponse au questionnaire entre 2010 et 2011 a été multiplié par 2, passant de 37,2% à 74%.</p>
	<p><b>Période</b></p>	<p>Construction du questionnaire : 2007 et 2008 Extraction de résultats : juin et décembre Passation questionnaire : tout au long de l'année</p>
	<p><b>Financement</b></p>	<p>Le suivi à 6 mois est une activité comprise dans le cahier des charges adressé aux structures conventionnées du PRC</p>

	<b>A retenir</b>	Le taux de réponse bien supérieur depuis que le questionnaire est envoyé par mail et complété par les personnes elles-mêmes La réflexion actuelle porte sur un suivi à deux périodes : 3 et 18 mois afin d'évaluer d'une part l'engagement dans une démarche et d'autre part les résultats concrets de cette démarche.
	<b>Région Contact</b>	POITOU-CHARENTES Pierre-Marie ROY <a href="mailto:pm.roy@cr-poitou-charentes.fr">pm.roy@cr-poitou-charentes.fr</a> , Dominique VERGER <a href="mailto:d.verger@cr-poitou-charentes.fr">d.verger@cr-poitou-charentes.fr</a>

## FICHE ACTION

### OBSERVATION DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>EVALUATION DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT VAE FINANCE PAR LA REGION POITOU-CHARENTES</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Evaluer la conformité des actions d'accompagnement VAE au regard du cahier des charges, Identifier les éléments à faire évoluer dans le prochain cahier des charges, Constituer une base d'informations pour favoriser les échanges de pratiques entre les organismes d'accompagnement.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Les chargé(e)s de mission VAE-formation de la Région Poitou-Charentes Service évaluation de la Région Poitou-Charentes Organismes accompagnateurs, bénéficiaires</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Méthodologie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnaires adressés aux organismes accompagnateurs et aux bénéficiaires, rédigés en fonction du cahier des charges,</li> <li>- Entretiens avec les organismes (données qualitatives),</li> <li>- Exploitation des données (quantitatives) des questionnaires saisis par les organismes,</li> <li>- Envoi par mail d'un questionnaire en ligne aux bénéficiaires.</li> <li>- Entretiens téléphoniques,</li> <li>- Exploitation des données saisies par les bénéficiaires.</li> </ul>
	<p><b>Période</b></p>	<p>Enquête accompagnement VAE sur les marchés mars 2009 - mars 2011 réalisée de décembre 2011 à mars 2012</p> <p>11 organismes interrogés sur 15, 200 bénéficiaires interrogés sur 526 accompagnements financés par la Région:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 120 questionnaires (mails)</li> <li>- 80 appels téléphoniques</li> </ul>
	<p><b>Financement</b></p>	<p>Région Poitou-Charentes</p>
	<p><b>A retenir</b></p>	<p>L'évaluation : Une démarche appréciée par les organismes accompagnateurs et les bénéficiaires. La durée de l'accompagnement des demandeurs d'emploi sur un format de 6 mois maximum est retenu autant par les accompagnateurs que par les bénéficiaires. 86 % des bénéficiaires sont satisfaits et très satisfaits de l'accompagnement réalisé. Points d'amélioration : la communication des résultats, les entretiens post jury VAE suite à une validation partielle</p>

	Région Contact	POITOU-CHARENTES Sylvie Claveau et Ghislaine Pastry
--	-------------------	--

## FICHE ACTION OBSERVATION DE LA VAE

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>ETUDE : LES ABANDONS EN VAE</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Question de départ :</p> <p>Malgré la mise en place d'éléments sécurisants, (information amont, accompagnement, cadre financier), les 46% d'abandon recensé interrogent sur les causes de celui-ci et du désengagement des personnes dans un parcours en VAE en prenant en compte tous les facteurs à caractères psychologiques, culturels et sociaux.</p> <p>L'objectif premier de ce projet est de comprendre les causes de désengagement des candidats en parcours VAE afin d'être en mesure de proposer un cadre d'amélioration des pratiques qui permettront à terme d'augmenter le taux de réussite des parcours VAE.</p>
	<b>Partenaires</b>	<p>Etude initiée par le CARIF Espace Compétences en partenariat avec l'Union Régionale CAPEB PACA Corse.</p>
	<b>Description de l'action</b>	<p>La première phase du travail a consisté à repérer les causes du désengagement des candidats par un questionnaire approprié, ce qui nous a permis par croisement des données d'identifier l'ensemble des facteurs d'abandon d'une démarche en VAE.</p> <p>La deuxième phase nous a permis de construire un cadre d'amélioration des pratiques en matière d'accompagnement des parcours en VAE, en prenant en compte les causes évoquées précédemment.</p>
	<b>Période</b>	2010- 2011
	<b>Financement</b>	FAF SAB
	<b>A retenir</b>	<p>Une étude est disponible sur le site Espace Compétences et / ou sur demande.</p> <p>Réalisation de fiches techniques sur l'ingénierie d'information et sur une démarche pédagogique différenciée.</p>

	<p>Région Contact</p>	<p>PACA CARIF Espace Compétences - PACA <a href="mailto:Rguillemette@espace-competences.org">Rguillemette@espace-competences.org</a></p>
--	---------------------------	--

## FICHE ACTION

### OBSERVATION DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<b>OBSERVATOIRE VAE HAUTE-NORMANDIE</b>	
	<b>Objectifs</b>	Permettre aux différents acteurs impliqués, une observation large et davantage partagée de la VAE en Haute-Normandie.
	<b>Partenaires</b>	En tant que fournisseur de données : Les Points Relais Conseils, Les certificateurs (DAVA, DIRECCTE, DRJSCS, DRAAF, Université de Rouen, Université du Havre, DRiMer le Havre, CCI de l'Eure, CCI de Seine Maritime, Rouen Business School) En tant que Comité de pilotage : DIRECCTE, Région, certificateurs, PRC
	<b>Description de l'action</b>	L'observatoire VAE comprend deux instruments complémentaires : Un outil d'observation statistique régional partagé rassemblant les données des parcours de l'info conseil PRC au passage en jury de validation. (Présentation des tableaux de bord inter-PRC et inter-certificateurs, ainsi que des documents de la collection « Repères ») Des enquêtes téléphoniques permettant de disposer de données qualitatives pour une lecture plus fine des parcours. (Présentation du document « Panorama »)
	<b>Période</b>	Depuis Juin 2008
	<b>Financement</b>	DIRECCTE et Région Haute-Normandie
	<b>A retenir</b>	Le Crefor a mis en place deux enquêtes téléphoniques à l'échelle régionale : 2009 - enquête de cheminement VAE, 2012 - enquêtes de l'impact de la VAE sur les parcours professionnels.
	<b>Région Contact</b>	HAUTE-NORMANDIE Daniel SANCHEZ <a href="mailto:daniel.sanchez@crefor-hn.fr">daniel.sanchez@crefor-hn.fr</a>

## FICHE ACTION

### OBSERVATION DE LA VAE

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>ENQUETE QUALITE / SUIVI DE PARCOURS</b>	
	<b>Objectifs</b>	<p>Vérifier que les prestations conseils VAE sont en adéquation avec les attentes du public</p> <p>Disposer d'éléments permettant de suivre les parcours VAE dans le temps</p>
	<b>Partenaires</b>	<p>Conseil régional au titre de financeur du réseau info-conseil</p> <p>CRIS - Point Information Conseil - Centre Information Conseil pour la mise en œuvre</p>
	<b>Description de l'action</b>	<p>Les prestations entretien et d'information conseil en VAE ont fait l'objet d'un marché mis en place par la Région Champagne-Ardenne</p> <p>Le CCTP du marché fait obligation aux prestataires de « réaliser une enquête de satisfaction sur le service rendu et le devenir des candidats-es : après le 1<sup>er</sup> entretien conseil et 6 mois après le 1<sup>er</sup> rendez-vous »</p> <p>La CRIS a conçu en lien avec la Région, des outils permettant aux prestataires de remplir leurs obligations et les a intégrés dans le logiciel de suivi de l'activité du réseau info-conseil dénommé « RésoVAE »</p> <p>Ces éléments sont analysés par la CRIS. Une synthèse est mise à disposition des prestataires et de la Région</p>
	<b>Période</b>	<p>Les questionnaires sont complétés et envoyés au fil de l'eau</p> <p>La durée de cette action est liée à la durée du marché passé par la Région : 2012/2015</p>
	<b>Financement</b>	<p>Région Champagne-Ardenne via le budget de la CRIS et le financement du marché</p>
	<b>A retenir</b>	<p>La mise en place des outils doit être accompagnée : les conseillers-ères doivent être formés-ées</p>
	<b>Région Contact</b>	<p>CHAMPAGNE-ARDENNE</p> <p>Anita WEBER ou Jean-Albert NOEL 03 26 21 99 33</p> <p>cris@arifor.fr</p>



## FICHE ACTION

### OBSERVATION DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région</i> <i>Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>PARCOURS EN VAE DES CANDIDATS PASSES EN JURYS EN 2009</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Présentation de l'étude « Parcours » des candidats passés en jurys VAE en 2009</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Signataires du Contrat d'objectifs et de moyen (COM) VAE (Etat/Région) Certificateurs bretons GREF Bretagne</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ingénierie du système pérenne de collecte de données au niveau des certificateurs</li> <li>- Architecture du dispositif de collecte et restitution d'informations auprès des acteurs régionaux et des certificateurs</li> <li>- Principaux enseignements de l'étude sur les parcours</li> </ul>
	<p><b>Période</b></p>	<p>2009, voire 2010 et 2011 (à confirmer en fonction des remontées d'informations des certificateurs au cours des mois à venir)</p>
	<p><b>Financement</b></p>	<p>Le lancement du dispositif Parcours a fait l'objet d'un financement du COM VAE (appui d'un CDD) Sur le programme 2012, l'activité d'observation VAE est intégrée à la mission Observatoire sans financement complémentaire</p>
	<p><b>A retenir</b></p>	<p>Gestion à l'interne du GREF Bretagne de la collecte d'informations auprès des certificateurs Développement d'une application pour anonymiser les données individuelles et permettre le suivi des parcours sur plusieurs années si nécessaire Production d'indicateurs propres à chaque certificateur, lui permettant de se positionner au niveau régional</p>
	<p><b>Région Contact</b></p>	<p>BRETAGNE Julien FERNAND j.fernand@gref-bretagne.com Christine NOUCHET c.nouchet@gref-bretagne.com</p>

## FICHE ACTION

### OBSERVATION DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>ETUDE / RECHERCHE :</b> <b>L'ACTIVITE DE PERSONNES ORDINAIRES EN VAE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>La question de départ : découvrir les freins et accélérateurs à la décision de démarrer une démarche de VAE pour les personnes (démarche individuelle), depuis l'idée de la VAE jusqu'à l'usage de la certification obtenue.</p> <p>La recherche porte donc sur l'activité de personnes ordinaires avec la VAE, dans une démarche individuelle.</p> <p>Ordinaire : dans le sens de personne « singulière » ; dans le sens également de « non professionnelle » de ces situations de VAE.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Commanditaire : FONGECIF Bourgogne Réalisation : C2R Bourgogne / AgroSup Dijon Participants : candidats ; professionnels de la VAE (conseillers PRC, principaux valideurs publics...)</p>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Eléments de méthode :</p> <p>Enquête sur le dispositif de VAE dans ses différentes déclinaisons selon les certificateurs ; enquête sur l'activité mise en œuvre par les personnes (67 personnes au total), dans les situations de VAE pour tout (32) ou partie (35) du parcours. L'enquête a été menée par entretiens d'explicitation historique avec les personnes.</p> <p>Conduite d'une analyse de l'activité (avec le cadre théorique de la didactique professionnelle).</p> <p>10 thèmes ont été traités : temps et VAE, dynamique de l'activité, rencontre avec la VAE, information conseil, élaboration du dossier et accompagnement, jury et VAE comme situations d'évaluation, demandeur d'emploi et VAE, expérience du scolaire et de la formation dans l'expérience de la VAE, équité et sentiment de justice en VAE, VAE simple, complexe, facile, difficile ...</p> <p>Après la recherche : utilisation notamment dans le cadre de l'appui à la professionnalisation du réseau PRC VAE : quelles relations et effets de certains résultats sur l'information conseil en PRC VAE ?</p>
	<p><b>Période ou durée</b></p>	<p>2008-2010 pour la réalisation de la recherche</p>

	Financement	FONGECIF Bourgogne
	A retenir	
	Région Contacts	BOUGOGNE Géraldine Marquet, Chargée de mission, C2R Bourgogne <a href="mailto:gm@c2r-bourgogne.org">gm@c2r-bourgogne.org</a>

## FICHE ACTION

### APPROCHES SPECIFIQUES DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>LA VAE COMME OUTIL DE LUTTE CONTRE LES INEGALITES D'INSERTION TOUCHANT LES PUBLICS FRAGILISES</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Favoriser l'utilisation de la VAE par les publics fragilisés et faciliter leur accès à la qualification et à l'insertion durable 3 objectifs définissant les 3 axes de travail :</p> <p>Axe 1 : accompagner des personnes en situation de fragilité vers l'engagement dans une démarche VAE Axe 2 : doter les professionnels d'outils opérationnels et adaptés à leurs contraintes sur le terrain Axe 3 : faire évoluer les dispositifs d'accompagnement au regard des freins repérés chez les candidats</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>ATRIUM FJT : porteur du projet CIBC 65 : expert VAE + intervenant A.Chauvet : suivi et accompagnement aux analyses de l'expérimentation : Animation réflexion colloque Comité de Pilotage : axes directeurs, suivi des actions et résultats.</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>L'action traite des 3 axes simultanément</p> <p>Axe 1 : accompagner des personnes en situation de fragilité vers l'engagement dans une démarche VAE : Organisation : alternance temps collectifs et entretiens individuels, 26 candidats répartis sur 4 groupes 4 Phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic de la situation et des caractéristiques du candidat (faisabilité et utilité de la VAE pour la personne)</li> <li>- Elaboration de stratégies et identification des étapes correspondantes au regard des atouts, contraintes et difficultés de la personne</li> <li>- Mise en relation avec l'organisme certificateur et l'accompagnateur VAE concernés, Préparation aux étapes de la VAE (recevabilité...)</li> <li>- Suivi et mobilisation de la personne tout au long du processus de VAE</li> </ul> <p>Axe 2 : constitution d'un groupe de travail (10 structures départementales ,10 rencontres en 1 an) 4 Phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diagnostic sur les pratiques et perceptions de la VAE par les acteurs du département - Synthèse diagnostique</li> <li>- Analyse des projets expérimentés pour faciliter l'accès à la VAE des publics fragilisés - Témoignages et études de cas</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'outils opérationnels pour l'introduction de la VAE dans les parcours. Plaquette de repérage des acteurs départementaux de la VAE</li> <li>- Mise en place d'un schéma de transmission des résultats aux professionnels et animation des ateliers au sein des structures impliquées dans le projet</li> </ul> <p>Axe 3 : au regard des certifications ciblées par les candidats, prise de contact avec les certificateurs et accompagnateurs pour l'organisation d'une collaboration adaptée aux problématiques rencontrées par le(s) candidat(s).</p> <p>3 Phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partage du diagnostic concernant la situation initiale des candidats Eléments clés du parcours ;</li> <li>- Vérification de la faisabilité du projet VAE, élaboration de la stratégie la mieux adaptée</li> <li>- Suivi des candidats et aide complémentaire à l'accompagnement au regard des difficultés rencontrées</li> <li>- Collaboration entre l'accompagnateur et le référent projet destinée à maintenir la dynamique du candidat</li> </ul>
Période	2009/2011
Financement	CONSEIL REGIONAL, UT DIRECCTE, CUCS POLITIQUE DE LA VILLE, FSE
A retenir	2 colloques pour partager une culture VAE Modélisation d'un dispositif articulant les aides spécifiques aux personnes fragilisées avec l'existant (travaux en cours d'élaboration : 2012)
Région Contact	MIDI PYRENEES CIBC65 Caroline DESAULNAY 05.62.51.94.67 - cibc65@wanadoo.fr

## FICHE ACTION

### ACTIONS A DESTINATION DE PUBLICS SPECIFIQUES

<b>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</b>	<b>PROMOTION DE LA VAE POUR LES ACTEURS DU HANDICAP</b>	
	<b>Objectifs</b>	Favoriser la promotion et l'utilisation de la VAE dans les ESAT.
	<b>Partenaires</b>	DIRECCTE, SCETA, PRITH, Prisme Limousin
	<b>Description de l'action</b>	<p>Organisation d'une manifestation régionale sur la VAE avec témoignages de professionnels d'autres régions ayant participé à des expérimentations (Bourgogne, Côte d'Or).</p> <p>Élaboration d'un guide à destination de l'encadrement dans les ESAT et des professionnels de la VAE pour favoriser les parcours VAE des salariés en situation de handicap.</p> <p>Élaboration d'une plaquette à destination des travailleurs handicapés.</p>
	<b>Période</b>	2011 - 2012
	<b>Financement</b>	DIRECCTE, SCETA, Prisme Limousin
	<b>A retenir</b>	En faisant témoigner des professionnels du secteur et en les outillant, on a montré que la VAE était possible pour des salariés en situation de handicap ainsi que vis-à-vis des établissements et des accompagnateurs en VAE.
	<b>Région Contact</b>	<p>LIMOUSIN</p> <p>Gip Prisme Limousin, Christophe Croze - Coordonnateur mission régionale VAE</p> <p>05.55.49.28.27 - christophe.croze@prisme-limousin.fr</p>

## FICHE ACTION

### APPROCHES SPECIFIQUES DE LA VAE

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>LA VAE POUR LES PERSONNES PEU OU PAS QUALIFIEES : CONSTRUCTION D'UNE INGENIERIE SPECIFIQUE POUR SECURISER LES PARCOURS DES CANDIDATS</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre accessible la certification par la VAE pour les personnes peu ou pas qualifiées ou en situation fragile.</li> <li>- Construire un suivi tout au long du parcours et un soutien dès l'entrée dans la démarche.</li> </ul> <p>Publics : personnes en contrats aidés, demandeurs d'emploi longue durée, en situation d'illettrisme, de handicap...</p> <p>Produire un film et professionnaliser les prescripteurs sur les territoires.</p>
	<p><b>Acteurs ou partenaires</b></p>	<p>Points relais conseil, Certificateurs, GIP Alfa Centre</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Suite à de nombreuses expérimentations en région Centre sur la VAE et les publics peu ou pas qualifiés, il s'agit de capitaliser et mutualiser l'ensemble des savoirs faire, expertises, outils et méthodes afin d'obtenir une ingénierie spécifique de la VAE pour ces publics.</p> <p>Un film a été produit autour de 4 axes-4 objectifs. Ces 4 objectifs sont 4 conditions de réussite pour sécuriser les parcours de ces publics spécifiques pour entrer dans une démarche de VAE mais surtout pour conduire les candidats faire la réussite :</p> <p>La construction des partenariats sur les territoires : produire une chaîne de service pour faciliter les différentes étapes de la VAE avec les PRC, les certificateurs, les accompagnateurs mais aussi les financeurs (Conseil régional, Pôle Emploi, OPACIF ...).</p> <p>La construction d'une ingénierie (méthodes) spécifique : coproduire avec la personne qui est au cœur du dispositif un accompagnement renforcé qui permet la mise à plat des expériences et des compétences acquises (Exemple : des ateliers collectifs pour produire le livret 1 première entrée dans la démarche).</p> <p>La construction d'outils : construire des outils simples de suivi des candidats entre les différents partenaires tout au long de la démarche ; (suivi de la personne), condition de réussite majeure pour sécuriser le parcours des personnes peu ou pas qualifiées.</p> <p>La valorisation des expériences réussies : faire témoigner des professionnels des réussites de parcours que la VAE pour ces</p>	

	publics spécifiques est possible à certaines conditions. Avoir une animation régionale pour permettre une diffusion sur l'ensemble des territoires et professionnaliser les acteurs.
Période ou durée	Ce film a été produit fin 2011 début 2012. Il est destiné aux professionnels. Il va permettre tout au long de l'année 2012 d'animer des rencontres avec les prescripteurs, partenaires sur les territoires. L'objectif étant de permettre le déploiement de ces projets.
Financement	UT DIRECCTE, Conseil régional-FSE, ANLCI
A retenir	
Région Contact	CENTRE Anne MASSIP - Responsable du Pole APA (Appui aux projets des acteurs) - GIP ALFA CENTRE a.massip@alfacentre.org

## FICHE ACTION

### ATELIER VAE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>CONDUITE DE PROJETS COLLECTIFS ET TERRITORIAUX DE VAE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conforter et rendre visible le rôle de l'animateur du relais territorial de VAE en tant que contributeur au diagnostic et au plan d'action local emploi - compétences, et en tant qu'ensemblier et coordonnateur d'un projet partenarial, auprès des acteurs emploi - formation du territoire.</li> <li>- Répondre à une problématique emploi - compétences du territoire, partagée par les partenaires locaux et pour laquelle, la VAE est pertinente</li> <li>- Mobiliser et mutualiser les ressources des acteurs du territoire pour faire réussir un collectif de candidats à la VAE</li> </ul>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Comité de pilotage régional : DIRECCTE, Région, DR Pôle Emploi, Intermife, Fédération régionale des CIBC, CSAIO Grenoble et Lyon.</p> <p>Sur les territoires : Equipes projets constituées des représentants locaux + OPCA concernés + animateur CTEF + représentants du secteur d'activité concernés + valideurs, OF, structures AIO ...</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Les animateurs des relais territoriaux de VAE en Rhône-Alpes ont mission de se rapprocher des instances de leur CTEF et contribuer au diagnostic emploi - compétences de leur territoire en intégrant aussi la VAE dans les plans d'actions locaux.</p> <p>Si cela s'avère pertinent, ils ont à impulser et conduire un projet collectif de VAE, en lien avec les acteurs, au service de l'emploi et en réunissant les conditions de réussite des candidats.</p> <p>L'animateur territorial dirige le projet de sa phase de conception à celle d'évaluation.</p> <p>Dans la phase de conception, il doit nouer tous les contacts utiles afin de partager un diagnostic RH sur son territoire et vérifier si la VAE présente un levier possible. Il constitue une équipe projet et formalise le projet dans toutes ses dimensions (techniques, financières, pédagogiques...) Il mobilise et mutualise les ressources des partenaires et crée les synergies d'actions utiles.</p> <p>Il négocie le budget et les financements du projet.</p> <p>Dans la phase de réalisation, il coordonne les actions des partenaires et prestataires éventuels et organise le suivi des candidats. Il assure les remédiations nécessaires et garantit le respect du cadre du projet. Il anime le réseau d'acteurs et les partenariats.</p> <p>Dans la phase d'évaluation, il réalise le bilan du projet, rend compte aux financeurs et aux partenaires. Il communique sur les résultats obtenus s'ils servent à promouvoir la démarche de VAE.</p>	

<b>Période</b>	2011 - 2012
<b>Financement</b>	Les projets font l'objet d'une subvention de l'Etat (DIRECCTE ou UT) et de co-financements par la Région, les OPCA et les structures de l'AIO elles-mêmes.
<b>A retenir</b>	Appui sur un comité de pilotage régional et sur une démarche de professionnalisation à la conduite de projet et au développement territorial
<b>Région Contact</b>	RHONE-ALPES Emmanuelle CHAUVET, Chargée de mission VAE au PRAO 04 26 73 48 29 - <a href="mailto:echauvet@rhonealpes.fr">echauvet@rhonealpes.fr</a>

## FICHE ACTION

### ATELIER VAE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>L'ANIMATION TERRITORIALISEE DU RESEAU DES PRC PAR DES CHARGE(E) S DE MISSION DE LA REGION</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Avec l'implantation et l'animation d'un service de proximité, permettre aux Picto-charentais soit d'accéder à un premier niveau de qualification soit d'élever le niveau existant et contribuer ainsi à la sécurisation des parcours de vie professionnelle.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 35 partenaires liés à la Région par voie de convention.</li> <li>- l'Agence Régionale de Formation Tout au Long de La Vie</li> <li>- les certificateurs, Pôle Emploi, OPACIF, OPCA</li> <li>- les prestataires d'accompagnement VAE</li> <li>- les entreprises, les partenaires sociaux</li> </ul>
	<p><b>Description de l'action</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les 10 chargés de mission VAE-Formation organisent, animent et développent l'information-conseil VAE en tout point clé du territoire. Ils contribuent également aux travaux d'observation sur les besoins en qualification du territoire, à la coordination les travaux auprès des acteurs locaux, à la prescription de parcours de formation</li> <li>- Un réseau de 30 partenaires stabilisés et de 74 conseillers habilités intervenant en proximité dans 37 lieux d'accueil</li> <li>- Plus de 21 500 Picto-charentais conseillés en 6 ans</li> </ul>
	<p><b>Période</b></p>	<p>2005 : Internalisation du pilotage des PRC au Service d'Analyse des Besoins, Orientation et PRDF de la Région Poitou-Charentes 2006 à ce jour : activation, développement et montée en charge de la mission VAE</p>
	<p><b>Financement</b></p>	<p>Région Poitou-Charentes : 10 postes permanents de chargé(e)s de mission, une offre de service information-conseil subventionnée, environ 340 prestations d'accompagnement, assistance administrative et accueil</p>

	<b>A retenir</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- l'information-conseil VAE, d'abord une offre de service</li><li>- un réseau de conseillers habilités, un partenariat solide</li><li>- une offre adaptée à la configuration des territoires</li><li>- 2013, évolution vers un service d'information conseil en mobilité professionnelle</li></ul>
	<b>Région Contact</b>	POITOU-CHARENTES Sylvie CLAVEAU, Pierre-Marie ROY, Dominique VERGER - Région Poitou-Charentes

## FICHE ACTION

### ATELIER VAE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

<p><i>10 ans de la VAE, Initiatives et pratiques en région Le 20 septembre 2012 à Limoges</i></p>	<p><b>LE COMITE REGIONAL DES CERTIFICATEURS PUBLICS EN TANT QUE COLLECTIF DE TRAVAIL SUR UN TERRITOIRE</b></p>	
	<p><b>Objectifs</b></p>	<p>Dans le cadre de la circulaire de la DGEFP, du 4 octobre 2007 : Organiser territorialement la coordination des certificateurs publics. Pour développer la VAE, et notamment l'usage collectif du dispositif par les organisations.</p>
	<p><b>Partenaires</b></p>	<p>Services déconcentrés des ministères et établissements supérieurs publics, partenaires, constituant le Comité régional des certificateurs publics de la VAE (CRCP VAE), signataires d'une charte de partenariat : DIRECCTE, Rectorat/GIP FCIP de Bourgogne, DRAAF, DRJSCS, de Bourgogne, Bourgogne, AgroSup Dijon. Différents partenaires selon les actions sur les territoires : les UT de la DIRECCTE, les Maisons de l'Emploi et de la Formation, les Points Relais Conseil</p> <p>Les branches professionnelles Le Centre régional d'études et d'actions sur les handicaps et les inadaptations (CREAI Bourgogne) Les partenaires sociaux, IRP, membres de CE, relais internes aux entreprises Les financeurs de la VAE : OPCA et OPACIF, le Conseil régional de Bourgogne (publics spécifiques), le C2R Bourgogne, centre de ressources, relais d'information</p> <p>...</p>
<p><b>Description de l'action</b></p>	<p>Une charte de partenariat fixe le mode de fonctionnement et l'animation du CRCP VAE</p> <p>Le CRCP VAE : Œuvre à la promotion de la VAE - comme « point d'entrée unique » inter certificateurs publics pour les organisations - création d'outils et supports de communication... Organise, impulse et promeut le travail inter certificateurs - mutualisation de bonnes pratiques - stratégies communes - force de proposition pour améliorer l'existant...</p> <p>Le CRCP VAE est reconnu en tant qu'interlocuteur sur le territoire bourguignon, par le réseau VAE Proposition d'une offre de services spécifique inter certificateurs en direction des organisations</p>	

	Mise en œuvre d'actions de VAE en usage collectif ...
Période	Le CRCP VAE fonctionne depuis le 1 <sup>er</sup> septembre 2007.
Financement	Etat : DIRECCTE + contribution des autres certificateurs
A retenir	<p>L'action du CRCP VAE -communication, « guichet unique » - via son animatrice - permet de faire connaître le dispositif collectif et de susciter des demandes.</p> <p>Le travail collaboratif des certificateurs - via le CRCP VAE -, dans le cadre de l'usage collectif de la VAE, a des effets bénéfiques sur : le dispositif VAE, lui-même, le salarié, bénéficiaire du dispositif, l'organisation, bénéficiaire des services.</p> <p>Sur le territoire, la complémentarité et l'optimisation du réseau VAE sont renforcés.</p>
Région Contact	<p>BOURGOGNE</p> <p>Comité régional des certificateurs publics de la VAE</p> <p>Animatrice : Antoinette VALLEE - 03.80.41.96.27</p> <p><a href="mailto:Vae-certificateurspublics@laposte.net">Vae-certificateurspublics@laposte.net</a></p>

## La Validation des Acquis de l'Expérience est-elle toujours un enjeu pour qui et pour quoi ?

La loi du 17 janvier 2002, dite à l'époque de « modernisation sociale », comptait parmi ses très nombreux articles deux articles spécifiques 133 et 134 créant un droit à la VAE et Un Répertoire National des certifications professionnelles permettant d'identifier la certification la plus proche de cette expérience individuelle.

Ces innovations ont suscité beaucoup d'espoir pour les personnes car l'accès à la certification permet un recrutement, l'accès à un concours, le maintien dans un emploi ou une poursuite. Mais elles engendrent toujours aussi bien des résistances dans sa mise en œuvre technique et son application socio-économique.

Quels enjeux touchent-elles pour ne pas s'imposer comme une voie à part entière dans le dialogue social, même très récent, pour le développement des compétences et la formation tout au long de la vie ?

### → Un processus remettant en cause le sens et la valeur du signal porté par la certification.

La mise en œuvre du droit à la VAE a généré de très nombreux débats autant pour son positionnement dans le paysage français de la « modernisation sociale » que pour sa mise en œuvre technique et pratique. L'usage même du terme « certification », pour désigner un ensemble complexe composé des diplômes (nationaux, d'Etat, visés...) de titres à finalité professionnelle et de certificats de branches, est loin d'être intégré.

Pour beaucoup la certification à finalité professionnelle se distingue des diplômes délivrés sous l'autorité de l'Etat et le Répertoire National des Certifications Professionnelles qui les recense n'a pas à les intégrer. Il n'est pas rare de rencontrer encore des enseignants ou formateurs qui restent persuadés que la VAE ne peut s'appliquer à des diplômes en particulier lorsque ceux-ci correspondent également à des « grades » universitaires. Par ailleurs, le principe de l'octroi d'une certification « officielle » nationale sans passage par une formation réalisée par un prestataire public ou privé sur un programme d'apprentissage formalisé reste encore contesté voire considéré comme un processus inéquitable par rapport à des candidats ayant « souffert » pour suivre un cursus complet de formation. La crédibilité et la validité de la procédure continuent d'être elles-mêmes interrogées autant par les acteurs du processus que par les utilisateurs des certifications ainsi délivrées.

Cette résistance après 10 années est à la mesure des (r)évolutions culturelles, pédagogiques institutionnelles et sociétales imposées par l'affirmation d'une valeur identique accordée aux évaluations des acquis réalisées après une formation et celles réalisées sans une formation standardisée préalable. Elle remet donc en cause le sens même de la certification délivrée par les voies d'apprentissage calées sur des programmes et une pédagogie définis par des enseignants selon une logique structurée en fonction de groupes apprenants identifiés qui suivront tous le même parcours d'apprentissage.

L'expérience de la procédure de VAP (Validation des Acquis Professionnels) ayant précédé la loi créant la VAE durant une décennie n'était pas allée aussi loin dans la rupture du sens à accorder à la certification. En effet, l'impossibilité d'acquiescer la totalité des composantes d'une certification ne remettait pas en cause fondamentalement la perception traditionnelle du signal qu'elle renvoie. Désormais avec la VAE, il devient clair que la certification n'est plus le signal de la « sanction » d'une formation mais celui de l'acquisition d'un ensemble de connaissances, de méthodes, d'aptitudes, d'attitudes, de compétences (ce que certains résumant en termes de savoir, savoir-faire et savoir-être) liés à un objectif global ou à une référence qui ne peut plus être un « programme » de formation.

### → Une nouvelle ingénierie à concevoir pour permettre la VAE

Ce revirement a eu, et a toujours, des incidences très profondes autant dans la conception des certifications elles-mêmes que dans les politiques de formation. Le ministère de l'éducation puis celui du travail (à travers l'AFPA) avaient déjà modifié leurs approches, dès la fin des années 80, pour construire leurs diplômes et titres professionnels. Les référentiels créés en Commissions Professionnelles Consultatives définissaient les activités professionnelles visées et les compétences et savoirs associés évalués. Le programme de formation n'est plus l'objet de la consultation avec le monde professionnel, ni la référence pour l'octroi de la certification.

Cette focalisation sur l'objet de l'évaluation, et donc ce que signale la certification, est amplifiée par la loi créant la VAE. En effet, la seule façon de concevoir une valeur identique à une certification octroyée après un apprentissage structuré et standardisé et à une certification octroyée à une personne qui s'est approprié individuellement les mêmes acquis lors d'un parcours qui lui soit unique, suppose qu'au moment de l'évaluation soit utilisée la même référence. De ce fait l'avènement du principe de VAE a eu des conséquences majeures sur la conception des diplômes, titres et certificats délivrés jusqu'ici en France si l'on doit l'appliquer. La loi a élargi considérablement le spectre des possibilités d'octroi de certifications tout en limitant par le Répertoire toutefois leur champ à celui des certifications ayant une valeur signal de « qualification » pour le monde du travail.

On peut, 10 ans plus tard, souligner l'importance des efforts consentis par les « certificateurs » dans l'écriture des référentiels pour passer de la logique de l'élaboration d'un programme de formation à celle de la conception d'un objectif global en termes de métiers, de fonctions, d'emplois et des compétences les caractérisant.

Dans cette mutation, la Commission Nationale de la Certification Professionnelle (CNCP) a joué ici un rôle majeur pour conduire les organismes et institutions dans cette direction. L'obligation de produire un dispositif opérationnel dès 2007 pour l'enregistrement au RNCP a certainement favorisé cette dynamique. Les débuts de la mise en place de la VAE se sont focalisés sur la procédure d'évaluation qu'il convenait d'utiliser pour qu'elle soit crédible fiable. L'une des difficultés se situait dans le fait que sans un référentiel permettant une lecture des usages des acquis au moins dans un contexte du travail (y compris celui de la recherche), il était, et reste toujours, difficile de la mettre en œuvre. L'objet de l'évaluation implique en effet de déduire des acquis d'expérience la conformité au référentiel établi.

Beaucoup reste à faire encore et notamment pour qu'une certification ne soit pas une fin en soi indiquant la durée du passage d'un « apprenant » dans un établissement prestataire. Elle renvoie désormais au reflet d'acquis dont l'usage peut être défini par rapport à des sphères professionnelles, culturelles, sociales et des responsabilités identifiées. Dans ce contexte, il apparaît nettement ici que les certifications deviennent des références collectives datées car liées à l'espace et au moment de leur création.

### → Une démarche visant à rendre compte de l'actualisation des acquis individuels

La validité des acquis évalués lors de l'octroi d'une certification reste permanente mais on ne peut manquer de noter que celle-ci s'estompe ou s'enrichit au fil du temps et en fonction de leurs usages par les personnes.

Dans la période actuelle et dans certains champs plus spécifiques, la validité d'une certification expire de plus en plus rapidement imposant ainsi la nécessité de ce que l'on nomme en France la

« formation tout au long de la vie ». Dans la mesure où les référentiels de certification suivent cette évolution, plus que jamais la VAE devrait représenter un enjeu important pour rendre compte de l'actualisation des acquis individuels au fil du temps. Les certifications deviendraient ainsi des jalons tout au long de la vie permettant aux personnes de se repérer dans un contexte sectoriel, sociétal, culturel au niveau national voire au-delà.

La société française semble avoir admis qu'une personne peut apprendre en toute situation professionnelle, syndicale, associative, citoyenne... Les entreprises ont bien saisi comment utiliser la certification et VAE pour positionner leurs salariés pour des perspectives de mobilité, et pas uniquement orientées vers l'extérieur. De même on ne peut manquer de remarquer l'usage de plus en plus fréquent de la certification comme instrument de régulation dans les professions et certaines activités. Cette tendance oblige l'usage de la VAE pour rendre valide le maintien dans l'emploi des personnes les occupant déjà afin de les inscrire dans la nouvelle norme.

Par ailleurs, les nouvelles technologies de l'information offrent des espaces de connaissances et d'apprentissages dépassant souvent largement ce que peuvent offrir certains prestataires de formation. Ce constat modifie d'ores et déjà les postures de certains enseignants et formateurs lors de la conception même de leurs méthodes pédagogiques. Ceux qui s'impliquent dans la VAE signalent fréquemment une évolution et une modification de leurs pratiques dans le sens d'une meilleure articulation entre l'objet qu'ils enseignent et son usage mais aussi dans leur approche de la didactique et de l'évaluation.

L'enjeu majeur que la VAE au fil de son développement devrait se situer sur les modalités d'évaluation. Dans la mesure où les références supports de l'évaluation seront beaucoup plus lisibles par rapport aux usages des acquis, les pratiques d'évaluation devraient s'enrichir et se diversifier. Si l'on a clarifié l'objet de l'évaluation puis les critères précisant les attendus, les supports indicateurs et modalités de l'évaluation devraient à leur tour évoluer. Beaucoup s'insurgent contre la difficulté d'établir un dossier de VAE et réclament même une simplification des méthodes et supports utilisés. Il semble difficile ici de répondre à une telle demande et en même temps de soutenir une égalité de valeur et de crédibilité des évaluations qu'elles soient directement articulées à la formation et en VAE. D'ailleurs, une réflexion sur les incidences des pratiques de VAE sur la formation serait certainement fort utile notamment dans un objectif d'innovation des pratiques de formation et d'évaluation.

## → L'accompagnement dans le processus de VAE reste à développer

La mise en application de la VAE met bien en évidence ici le principe d'un accompagnement des candidats dans la démarche. Cette démarche passe par une phase « d'orientation » préalable puis d'un suivi plus ou moins « tutoré » des candidats pour qu'ils apportent les preuves de leurs acquis et qu'ils les formalisent de façon à ce que les jurys puissent en déduire leur appropriation en conformité avec un référentiel donné. Une dernière fonction de l'accompagnement consiste en un suivi en cas de validation partielle pour que le candidat obtienne la totalité des composantes de la certification sur la base des recommandations du jury.

L'organisation d'un tel service ne peut s'effectuer que dans un cadre de proximité. Ce qui explique d'ailleurs le rôle crucial joué par les collectivités territoriales qu'elles relèvent du niveau local jusqu'au régional.

Bien que depuis 10 ans les référentiels de certifications et les procédures aient évolué, le processus reste difficile à mettre en œuvre par les acteurs de la VAE et à appréhender pour les candidats. La validation des acquis reste un processus individualisé dont il n'est pas possible de prévoir les flux avec précision et d'en organiser de façon constante et permanente les différentes phases.

Aussi les dispositifs d'accueil et de suivi des candidats sont généralement intégrés dans une structure ou une organisation ayant déjà pour fonction l'accueil et le suivi des adultes. En dehors d'institutions délivrant massivement des certifications (hors VAE), la mise en place d'une « cellule » dédiée se partage en complémentarité de prestations déjà existantes relevant d'un champ similaire. Le dispositif de VAE s'est instauré ainsi sur le principe de la mutualisation des ressources avec des configurations très variables selon les lieux et les dispositifs déjà existant (réseaux de points relais conseil et les cellules régionales interservices, FONGECIF, Centres de bilan, services d'accueil de Pôle emploi, services de formation continue d'établissements de formation ...). L'information sur les

procédures spécifiques à chaque certificateur nécessite des relations régulières entre ces structures et les certificateurs implantés localement et en services déconcentrés des certificateurs nationaux. La recherche constante d'une actualisation des contenus des référentiels comme des procédures constitue un enjeu fondamental pour que le dispositif fonctionne. Il nécessite de ce fait une animation à tous les niveaux d'intervention, du national, au régional et jusqu'au local. Une première information portant sur la description des certifications est assurée par le RNCP. Mais encore faut-il que celle-ci ait les moyens réels de son développement et de sa maintenance.

Par ailleurs l'accompagnement des candidats dans la constitution de leur dossier de preuves d'acquis et la compréhension des liens à établir et décrire entre leur expérience personnelle et unique et le référentiel de la certification visé, implique des compétences spécifiques et surtout un partage d'expérience avec les pairs pour qu'existe une cohérence des pratiques. Le développement progressif de ce qui est souvent appelé « la VAE collective » en direction et/ ou à la demande des entreprises devrait susciter une attention significative avec là aussi un accompagnement spécifique des stratégies et des modes de gestion de ressources humaines où la VAE reste encore mal connue. Les jurys eux-mêmes pourraient bénéficier d'un accompagnement spécifique pour déduire des dossiers et des entretiens les acquis des candidats par rapport au référentiel de la certification visée.

LA VAE du fait de sa finalité calée sur l'accès à la certification pourrait être davantage utilisée comme vecteur de politiques territoriales sur des bases plus orientées vers la recherche du développement des compétences dans un espace territorial donné. La VAE est sous-utilisée pour développer l'accès à la formation en tant que support de positionnement, d'aide à la décision pour répondre à des problématiques d'emploi voire d'employabilité. La VAE vient ici en complémentarité de politiques de formation et non en concurrence. De nombreux exemples prouvent qu'une personne ayant obtenue une certification par la VAE s'inscrivent ensuite dans un parcours de formation. Elle devrait s'inscrire dans les politiques des financeurs qui subordonnent leurs financements à des projets de formation conduisant à la certification.

Cette complémentarité ne devrait pas signifier pour une systématisation de l'usage de la finalité « certification » dans la politique de formation professionnelle. L'enregistrement d'une certification au RNCP fait souvent office du seul critère de qualité retenu pour l'octroi de financements. Sans doute faut-il voir ici dans cet usage une attitude due au fait qu'il n'existe pas actuellement de système ou de dispositif « d'assurance qualité » pour la formation en dehors de celui de l'accès à une certification enregistrée au RNCP. Dans une politique nationale comme territoriale il serait certainement utile de se pencher sur cet aspect et peut-être d'identifier quels critères « qualité » pourraient être appliqués aux actions de formation. Cette lacune peut conduire à un risque important de dérive autour des objectifs et des signaux fournis par la certification. Le RNCP a en effet un rôle très structurant de repère collectif sur l'offre de certification et il serait dommageable que ceci soit détourné par des propositions de références destinées à recouvrer des ressources financières qui ne renverraient pas au concept défini par la CNCP en encombreraient le processus d'instruction inutilement, ou seraient des références virtuelles conformes au cahier des charges de l'enregistrement mais non confirmes à la réalité – ce qui ne peut être systématiquement vérifié actuellement sans alourdir l'instruction des demandes d'enregistrement.

## → En conclusion

La VAE est surtout présentée comme un dispositif dont les enjeux sociaux concernaient essentiellement un service rendu au bénéfice des personnes. De nombreux travaux ont d'ailleurs démontré l'effet positif pour celles et ceux qui ont pu obtenir une certification grâce à cette procédure.

Ce bénéfice est certes dû à l'octroi de la certification mais aussi à l'effet bénéfique de la démarche elle-même car elle permet une prise de distance et d'assurance pour des candidats qui prennent conscience de leur valeur et envisagent de nouveaux départs tant dans leur professionnelle que familiale ou personnelle.

Il reste que les enjeux et les effets de la VAE apparaissent maintenant au niveau d'autres registres sociétaux dont les incidences ne sont pas toujours perçues ou même n'ont pas été envisagés en 2002. En 10 ans la nature et le contenu des référentiels de certification ont fortement évolué de façon à permettre des correspondances effectives entre des expériences individuelles en situation et des références collectives standardisées. Cette orientation conduit à reconsidérer le sens et la valeur « signal » des certifications vers d'autres finalités que la sanction d'une formation. Les acteurs impliqués ont

souvent présenté cette évolution en mettant l'accent sur l'approche par les compétences induite par l'élaboration des référentiels pour y parvenir. L'obtention d'une certification rend compte d'un potentiel d'action de son titulaire et non plus d'un état des connaissances et de pratiques apprises. Par ce changement de paradigme, la certification devient un repère dans le temps ou le jalon d'un parcours sur lequel on peut s'appuyer tout au long de sa vie pour rendre lisible ses acquis. L'usage de la certification s'en trouve ainsi modifié pour être un véritable outil de gestion des ressources humaines. La VAE dans ses effets modifie également les pratiques pédagogiques des enseignants et formateurs par la confrontation qu'ils font de leurs enseignements et la vie professionnelle notamment lorsqu'ils sont acteurs du processus. Elle oblige à prendre en compte des supports et des indicateurs nouveaux pour l'évaluation des acquis, ce qui de toute évidence devrait faire évaluer les pratiques actuelles. De tels effets ne peuvent qu'engendrer des résistances car ils bousculent des principes et des pratiques anciennes et provoquent de véritables ruptures dans les approches sociétales et donc des résistances qu'une décennie ne peut suffire à vaincre.

La VAE reste cependant un processus complexe qui nécessite un véritable accompagnement de tous les acteurs impliqués et pas seulement des candidats eux-mêmes. Ceci implique davantage de croisement entre les politiques nationales en matière de formation tout au long de la vie, de politiques nationales autour de la certification et les politiques territoriales pour une meilleure efficacité. La mise en œuvre de la VAE impliquerait une véritable politique dédiée à la certification alors qu'aujourd'hui n'existe que des politiques de formation. Sans doute serait-il utile de penser à une politique de valorisation de ce dispositif que de nombreux pays observent non sans une certaine curiosité ou incrédulité mais aussi un très grand intérêt. La nécessité du développement de dispositifs comme la VAE a émergé formellement au niveau international et devient un sujet sur lequel de nombreuses expérimentations et recherches sont en cours. On notera qu'au niveau européen, l'une des prochaines recommandations en cours de finalisation pour l'Europe porte justement sur la validation et la reconnaissance des acquis d'apprentissages non formels et informels. L'expérience de la France pourrait certainement apporter une contribution utile si déjà au niveau national on pouvait la valoriser.

**Anne-Marie Charraud**  
**Consultante**

20 juillet 2012

Les 10 ans de la VAE  
2002 - 2012



Les 10 ans de la VAE  
2002 - 2012

## La Validation des Acquis de l'Expérience 10 ans après

La loi du 17 janvier 2002 (Loi de modernisation sociale) qui crée le droit à la Validation des acquis de l'expérience porte aussi dans ses orientations la création du RNCP et de la CNCP.

La loi établit un lien entre VAE et RNCP puisqu'elle conditionne le financement par les fonds de la formation professionnelle de la démarche de validation à l'enregistrement de la certification professionnelle visée dans un répertoire national.

**10 ans après qu'en est-il de ce lien originel et que s'est-il construit autour ?**

Cette loi a institué un cadre national des certifications par la mise en place du RNCP dont l'objectif premier a été de mettre à la disposition des personnes et des entreprises une information permanente et à jour des diplômes et des titres à finalité professionnelle ainsi que des certificats de qualification, CQP.

Rappelons qu'il convient de distinguer les objets classés dans le RNCP selon qu'ils y sont de droit ("délivrés au nom de l'État, créés par décret et organisés par arrêté des ministres compétents, après avis d'instances consultatives associant les organisations représentatives d'employeurs et de salariés...") et ceux qui y figurent selon la procédure "sur demande", l'action de la CNCP portant à l'origine exclusivement sur cette deuxième catégorie de certifications.

Depuis les missions de la CNCP se sont notamment élargies à l'expression d'"avis d'opportunité" pour les certifications professionnelles enregistrées de droit en amont de leur élaboration et au passage de l'expression d'avis simples à des "avis conformes" pour les CQP.

### → Deux principaux constats :

Le RNCP a trouvé sa place dans le paysage de la formation professionnelle tout au long de la vie.

Il porte en effet aujourd'hui le cadre national unique de référence des certifications professionnelles au plan national comme au plan international.

Unique car le RNCP enregistre les certifications professionnelles ayant valeur nationale en terme de niveau (selon nomenclature de 1969) que celles-ci émanent de l'enseignement supérieur, de l'enseignement secondaire du secteur public ou du secteur privé.

Au plan international, le RNCP porte notre cadre national aujourd'hui référencé au Cadre européen des certifications (CEC).

## → Quelques chiffres :

En 2002 on comptait environ 1600 certifications homologuées par la Commission technique d'homologation. En 2012 le répertoire met en ligne près de 7500 certifications, soit environ 50 % du potentiel des certifications professionnelles ayant valeur nationale en termes de niveau. Les 50 % "attendus" émanent de certifications enregistrées de droit et concernent l'enseignement supérieur (en particulier des Masters).

Sur les 7500 en ligne, 2/3 d'entre-elles sont de droit dans le Répertoire et 1/3 proviennent de demandes des organismes examinées par la CNCP qui formule des avis transmis au ministre en charge de la formation professionnelle qui prend la décision pour l'enregistrement au RNCP (on y trouve des ministères : Défense, Intérieur, des chambres consulaires, des branches professionnelles et des établissements privés).

À partir de ces quelques éléments de constat, il est intéressant de préciser comment le couple VAE et RNCP, qui représentent les deux faces d'une même pièce ont interagis.

Depuis sa création, la Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) a progressivement construit et précisé le concept de certification professionnelle tel qu'il devait être entendu au sens du RNCP.

Il convient toutefois de distinguer l'action ou l'impact direct de la Commission dans la construction de ce concept c'est-à-dire sur les certifications relevant d'une procédure sur demande et l'action ou l'impact indirect de la Commission sur les enregistrements de droit<sup>1</sup>.

## → L'impact direct de la Commission dans le cadre de l'enregistrement sur demande

Lorsque des organismes souhaitent que leur certification professionnelle soit enregistrée dans le RNCP (n'oublions pas que cela confère valeur nationale), ils doivent déposer un dossier d'enregistrement qui sera examiné par la Commission pour avis. C'est le ministre en charge de la formation professionnelle qui prend la décision in fine, décision dont atteste la publication au journal officiel.

Les attentes de la CNCP s'expriment à travers 4 critères :

- L'opportunité de créer une certification dans le domaine proposé (i.e. en terme de besoin sur le marché du travail)
- La réalité de l'insertion (quels emplois et à quel niveau d'insertion ou de positionnement moyen à quelques années d'échéance)
- L'ingénierie de certification (la construction du diplôme doit permettre d'y accéder par la VAE elle s'oriente donc vers une logique de compétences)

**Le droit à la VAE est -il ouvert pour la certification enregistrée dès lors que tout candidat répond aux critères d'éligibilité ?** (trois ans d'activité professionnelle dans la branche et dans un emploi en lien avec la certification recherchée)

<sup>1</sup> S'agissant de certifications enregistrées de droit dans le Répertoire la CNCP a vu ses missions s'élargir depuis la Loi du 24 novembre 2012.

En effet "préalablement à leur élaboration, l'opportunité de leur création fait l'objet d'un avis de la commission nationale de la certification professionnelle dans un délai de deux mois". Cependant, à ce jour nous n'avons pas encore assez de recul pour examiner son impact direct sur les certifications concernées.

Cette approche mise en place progressivement par la commission a au moins deux conséquences importantes :

Le fait de vérifier une certaine réalité de l'insertion professionnelle dans la cible (professionnelle) avant de proposer d'attribuer une valeur nationale à la certification constitue un processus d'évaluation *a posteriori* d'une certaine "performance" de la certification et elle permet de ce fait d'établir un chaînon intermédiaire entre la formation (ses modalités, ses contenus) et le monde du travail.

La construction même des certifications professionnelles (i.e. l'"ingénierie de certification") qui part de l'impératif de rendre la certification accessible par la VAE introduit une logique de construction assez différente pour de très nombreuses certifications assises en général sur des logiques fondées sur des savoirs (et sur la primauté à la transmission des savoirs). Il s'agit maintenant de mettre l'accent sur une cible professionnelle visée par la certification et des compétences qu'il faut maîtriser pour répondre aux attentes et aux exigences professionnelles attachées à cette cible.

Ainsi, la notion de certification professionnelle introduit un véritable bouleversement dans la construction des diplômes puisque d'une logique académique on passe à une logique de compétences.

L'accent est en effet maintenant porté sur les finalités d'apprentissage. Il ne s'agit plus seulement d'identifier des savoirs pour les transmettre mais il faut rendre explicites leur sens et leurs principaux usages.

Évidemment cette évolution ne concerne pas tous les acteurs, car certains d'entre eux ont développé ce type d'approche de longue date notamment s'agissant des formations professionnelles ou "professionnalisantes".

## → L'impact indirect sur l'enregistrement de droit

La construction du RNCP a permis la mise en place d'un document identique pour toutes les certifications professionnelles quelle qu'en soit l'origine. Il s'agit de la fiche répertoire.

Dans son contenu, celle-ci recouvre le "supplément au certificat" et environ 80 % du contenu du "supplément au diplôme", documents de lisibilité (visant davantage de transparence) promu notamment par la dynamique du Processus de Bologne.

La fiche répertoire appelle une "description des activités visées par la certification et des compétences évaluées". Il est intéressant de noter que cette approche nouvelle pour tant d'opérateurs entre en résonance avec le CEC (Cadre européen des certifications / EQF) qui amène à orienter les descripteurs de la certification professionnelle sous l'angle des finalités d'apprentissage.

Mais, entrer dans cette démarche n'est pas sans difficultés tant pour en faire comprendre le sens que pour la mettre en pratique eu égard aux habitudes profondément enracinées dans des logiques de savoirs.

Ici la condition d'enregistrement au RNCP pour accéder au financement d'un parcours de VAE a permis de forcer nombre d'acteurs à élargir leur expérience en matière de construction des diplômes.

Dans un premier temps, la CNCP avait consenti des délais pour que certains organismes se mettent en conformité notamment s'agissant de l'accès à la certification professionnelle par une démarche de validation.

Dès 2007, elle en faisait une condition de recevabilité de la demande.

Dans le même temps ses exigences en matière d'ingénierie de construction se sont accrues notamment sous l'angle d'un accès possible par la VAE.

Au regard de cette évolution qui touche de plus en plus d'acteurs, mais dont on mesure encore mal à quelle échéance elle sera maîtrisée, quelles lignes forces la certification professionnelle est-elle plus largement en train de construire :

En premier lieu, le concept de certification professionnelle qui s'est enrichi des pratiques des acteurs peut être appréhendé plus globalement sous l'angle d'un concept qui recouvre :

- des outils d'identification et de visibilité des compétences et de reconnaissances de celles-ci ;
- des outils de construction de leur validation ;
- des outils de construction des certifications avec pour centre de gravité une logique compétence ;
- un levier d'articulation entre le monde du travail et le monde de la formation pour répondre à des besoins du marché du travail ;
- un levier d'insertion professionnelle et de construction d'un parcours professionnel ;
- un levier d'accroissement de la reconnaissance personnelle et professionnelles.

Et bien évidemment, **un outil favorisant la mise en oeuvre de la validation des acquis de l'expérience** ;

En second lieu, la certification professionnelle :

- constitue un signal pour le monde du travail en terme de niveau de qualification<sup>2</sup> lorsque par exemple la certification est identifiée et positionnée dans certaines conventions collectives. C'est un signal pour les recruteurs qui peuvent s'appuyer sur la "notoriété" des établissements mais aussi sur leur enregistrement au RNCP... constitue un signal pour les financeurs et prescripteurs de la formation professionnelle comme les Régions, les OPCA, le Pôle emploi... ;
- constitue un signal pour les ministères qui établissent des réglementations pour l'accès à une profession cf. Ministère de l'intérieur (sécurité) ;
- constitue un signal de qualité pour les organismes certificateurs (crédibilité...) pour les étudiants ou des établissements étrangers.

En conclusion, j'insisterai sur les points suivants s'agissant de l'articulation VAE<sup>3</sup> RNCP :

Au-delà de l'égalité d'estime entre différentes voies d'accès aux diplômes à valeur nationale (en droit mais malheureusement pas encore dans toutes les représentations sociales),

La VAE a constitué un levier d'évolution dans la construction des certifications professionnelles au sens large surtout face aux résistances rencontrées. De même que le sens de la certification professionnelle porté en permanence par la CNCP est venu faciliter la mise en oeuvre de démarches de Validation de l'expérience grâce à l'évolution accompagnée de l'ingénierie de construction des diplômes.

De surcroît, le large mouvement qui a été engagé pour introduire une logique de compétences dans les logiques de construction de diplômes de l'enseignement supérieur (j'en veux pour preuve le remarquable travail de construction de référentiels de licences généralistes mené par la DGESIP en 2011 et 2012) amène nombre de formateurs ou d'enseignants à s'intéresser aussi, au-delà des savoirs à transmettre, aux finalités des apprentissages et donc au devenir de leurs étudiants.

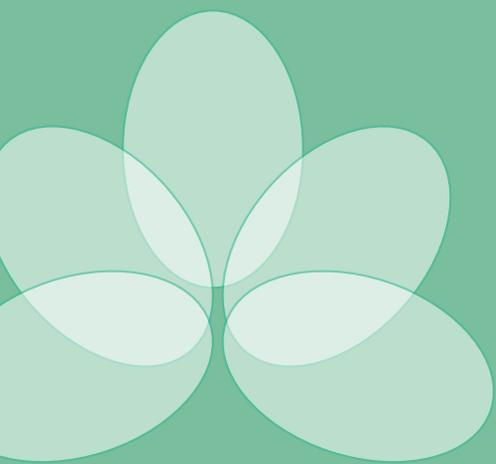
Enfin, s'agissant de notre regard sur l'avenir, face aux évolutions économiques et aux transitions professionnelles qui en découleront pour les actifs et qui concerneront sans doute une proportion plus grande d'entre eux qu'aujourd'hui, la VAE contribue à renforcer l'idée que nous devons et devons de plus en plus concrétiser et enrichir la problématique de la formation tout au long de la vie. Il conviendra de considérer plus qu'on ne le fait aujourd'hui que tout ne se joue pas et pour la vie à travers la formation initiale. Chaque signal de qualification qui vient enrichir l'expérience constitue et constituera une arme de plus pour sécuriser les parcours professionnels.

**G. ASSERAF**

20 Septembre 2012

<sup>2</sup> Pour autant dans nombre de cas, il n'existe pas de lien systématique avec l'emploi (cf. Travaux du CEREQ).

<sup>3</sup> VAE : validation des acquis de l'expérience en France (dispositif réglementé), elle a pour équivalence dans d'autres pays la validation des acquis non formels et informels (VANI)



**Le réseau des Carif-Oref développe son expertise et ses savoir-faire dans les régions et sur le plan national. Il constitue un partenaire majeur de la mise en œuvre des politiques publiques de la formation et de l'emploi. Il élabore et réalise des outils et des ressources innovants au service de tous les publics et de leurs relais.**



Réseau des  
**CARIF OREF**

Janvier 2014

[www.intercariforef.org](http://www.intercariforef.org)  
[contact@intercariforef.org](mailto:contact@intercariforef.org)